

**Banque nationale
suisse
1974**

**67° Rapport de la
Banque nationale suisse
1974**

Table des matières

Rapport de la Direction générale sur l'activité de la Banque nationale suisse en 1974	
A. Politique de la Banque nationale	
Evolution de la conjoncture et politique de l'institut d'émission	5
Résorption de l'excédent de liquidité	6
Modération des tensions sur le marché des capitaux	7
Ajustement mesuré de la masse monétaire	9
Nouvelles mesures contre la hausse rapide du franc en fin d'année	10
B. Evolution de l'économie internationale	
Conjoncture générale	13
Situation monétaire	14
Evolution des marchés des changes	17
Pertes de change et agitation sur les marchés financiers	18
Ajournement des travaux de réforme du système monétaire international	19
Relance du Groupe des Dix	20
C. Evolution de l'économie suisse	
Ralentissement de la croissance économique	22
Renchérissement soutenu	26
Marché de l'argent et des capitaux	27
Tensions et détente sur le marché monétaire	29
Politique souple du crédit	34
Evolution des taux d'intérêt à moyen et à long terme	35
Marché des changes mouvementé	36
Mesures de sauvegarde de la monnaie	38
Forte demande sur le marché des capitaux	39
Restrictions à l'exportation de capitaux	41
Mesures monétaires appliquées en 1974	46
D. Autorités, Direction générale et direction de la Banque	52
Comptes annuels	
Commentaire	57
Compte de profits et pertes pour 1974	60
Bilan arrêté au 31 décembre 1974	62

Détail des comptes annuels	
Actif du bilan	64
Passif du bilan	68
Services rendus à la Confédération	74
Répartition du bénéfice net	76
Résolutions	76
Rapport de la Commission de contrôle	79
Annexes:	
N° 1 Situations périodiques	84
N° 2 Répartition des billets en circulation	86
N° 3 Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque	88
N° 4 Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907:	
Tableau I: Situation au 31 décembre	90
Tableau II: Moyennes annuelles	94
Tableau III: Mouvement	98
Tableau IV: Résultats des opérations	102
N° 5 Planche graphique	
Banque nationale suisse 1969 à 1974	106
N° 6 Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque de- puis son ouverture	107
N° 7 Liste des membres des autorités et des organes de la Banque	108

Rapport de la Direction générale sur l'activité de la Banque nationale suisse en 1974

A. Politique de la Banque nationale

Evolution de la conjoncture et politique de l'institut d'émission

Apaisement
conjoncturel

Les tendances expansionnistes se sont modérées peu à peu au cours de l'année. A partir de l'été, l'activité débordante du bâtiment s'est ralentie. La construction de logements, en particulier, a montré des signes certains de saturation. Le nombre de logements vacants s'est accru rapidement. Au cours des derniers mois de l'année, les difficultés croissantes de trésorerie, auxquelles se sont heurtées les collectivités publiques, se sont répercutées également sur le secteur de la construction. La demande étrangère, qui n'avait guère faibli durant le premier semestre, s'est ralentie graduellement au cours du second. Son fléchissement s'est accentué vers la fin de 1974. Malgré la stabilisation progressive de la demande, suivie, en fin d'année, d'une détente sur le marché du travail, la hausse inflationniste des coûts et des prix a persisté. Toutefois, au cours des derniers mois, elle s'est atténuée dans le secteur de la construction.

Priorité à la lutte contre le
renchérissement

La Banque nationale a continué d'axer sa politique sur la lutte contre le renchérissement. La Direction générale s'est efforcée de maintenir à un niveau approprié les disponibilités bancaires, le volume du crédit et l'approvisionnement en capitaux, afin de combattre les tendances inflationnistes sans nuire à la bonne marche de l'économie. Durant les premiers mois de l'année, il a donc fallu résorber le solde de la liquidité excédentaire constituée en 1971 et 1972 et stabiliser la masse monétaire, jusqu'à ce que l'économie ait rempli son «enveloppe monétaire», fortement distendue les années précédentes.

Cet ajustement s'est réalisé presque entièrement au cours du premier semestre. Le resserrement croissant du marché monétaire, qui en est résulté, a montré que les mesures prises l'année précédente pour résorber l'expansion excessive de la masse monétaire commençaient à faire sentir leurs effets et qu'il n'était plus nécessaire d'accroître les fonds bloqués à l'institut d'émission. L'évolution du marché de l'argent s'est répercutée en peu de temps sur le marché des capitaux, dont la capacité s'est affaiblie de plus en plus. Il s'en est suivi une forte hausse des taux d'intérêt.

Adaptation de
l'approvisionnement
monétaire

Après la pause d'été, il s'est avéré de plus en plus nécessaire d'envisager un accroissement prudent des moyens de paiement, pour empêcher que des contraintes monétaires n'entravent le cours normal de l'économie. Il fallait tenir compte du fait que le renchérissement extraordinaire des importations de matières premières et de produits énergétiques, de grosses pertes de change et la faillite d'une banque étrangère assez importante avaient accru de façon exceptionnelle les besoins de liquidité de l'économie et du système bancaire.

Ainsi, pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la Banque nationale a été contrainte d'augmenter délibérément l'approvisionnement monétaire du pays, pour l'adapter aux exigences du développement économique. Jusqu'alors, l'expansion des moyens de paiement résultait automatiquement de la progression des réserves monétaires, et l'institut d'émission ne pouvait, en principe, qu'intervenir après coup contre une création excessive de monnaie. Durant le second semestre, la Direction générale a donc commencé à élargir modérément la base monétaire en libérant par étapes des avoirs minimaux constitués l'année précédente.

Le succès de la politique qui vise à maîtriser le volume des disponibilités bancaires et du crédit a tenu essentiellement à l'indépendance que la Banque nationale a pu conserver à l'égard des événements intervenus sur les marchés des changes. En libérant le cours du franc, au mois de janvier 1973, les autorités monétaires suisses paraissaient avoir résolu le dilemme face auquel elles s'étaient trouvées depuis la fin de la guerre, qui consistait à préserver à la fois la stabilité monétaire intérieure et les relations économiques extérieures. L'évolution du cours du franc n'a pas posé de problèmes sérieux à l'industrie suisse d'exportation jusqu'à la fin de l'automne 1974, bien que, contrairement à d'autres autorités monétaires, la Banque nationale ne soit pas intervenue sur le marché des changes. La situation s'est modifiée toutefois au mois de novembre, lorsque la Suisse a dû faire face une fois de plus à de forts afflux de fonds et que la demande consécutive de francs suisses a provoqué une hausse exceptionnelle du franc, non seulement par rapport au dollar, comme en 1973, mais également par rapport à d'autres monnaies importantes. A la fin de l'année, la Banque nationale a dû de nouveau concilier les impératifs de la politique monétaire intérieure et ceux de la politique de change; le fléchissement de la conjoncture mondiale a rendu cette tâche encore plus urgente.

La politique de la Banque nationale face à l'évolution conjoncturelle a comporté quatre éléments principaux exposés en détail sous les titres qui suivent.

Résorption de l'excédent de liquidité

L'excédent de liquidité des banques et de l'économie qui s'était formé les années précédentes a été résorbé au cours des premiers mois de l'année, plus rapidement qu'on ne l'avait prévu. Le renchérissement extraordinaire de nombreuses matières premières, en particulier du pétrole, sur les marchés mondiaux a grossi fortement les besoins de fonds destinés à financer les importations et les stocks. De ce fait, l'économie a non seulement mis ses liquidités à forte contribution, mais son recours au crédit des banques a augmenté considérablement et, avec lui, le besoin de disponibilités du secteur bancaire.

Ce développement, dû principalement aux événements internationaux, ne donnait guère de prise aux mesures de politique économique intérieure. On ne pouvait empêcher que le renchérissement des importations ne se répercute sur le niveau des prix en Suisse tant qu'il n'était pas compensé par le cours du change. Il n'était pas non plus possible, ni économiquement judicieux de négliger l'accroissement de la demande de fonds et de crédit qui en résultait. Aussi la Banque nationale a-t-elle décidé d'ajuster sa politique monétaire et de crédit à cette évolution dans la mesure où cela ne s'opposait pas aux efforts déployés pour modérer l'inflation. Dès lors elle n'a plus réduit la liquidité du marché.

Fin des mesures de
résorption

Durant les premiers mois de l'année, le versement des avoirs minimaux libérés lors de l'échéance annuelle n'a pas été exigé. En outre, la ponction de liquidité résultant du dénouement d'engagements monétaires américains a été compensée par une libération correspondante des avoirs minimaux. Au mois de janvier, en effet, la forte hausse du cours du dollar avait décidé les autorités monétaires américaines, avec l'accord de la Banque nationale, à acquérir des francs suisses sur le marché afin de réduire leurs swaps. Les mêmes considérations ont amené la Direction générale à exiger une partie seulement des sommes dues en raison des dépassements de crédit constatés à la fin du mois de février et à proposer au Conseil fédéral, à la fin du mois d'avril, de relever de 6% à 7% le taux d'accroissement des crédits pour la période prenant fin le 31 juillet 1974. Le Conseil fédéral a maintenu ce taux de 7% pour la période du 1^{er} août 1974 au 31 juillet 1975 et il a institué un contingent spécial plus important que celui de la période précédente, pour tenir compte des besoins accrus de crédit. Assouplir la limitation des crédits au-delà des besoins résultant de la hausse des prix des importations, voire la supprimer, ne pouvait se justifier tant que les tendances inflationnistes subsistaient et que la demande de crédit dépassait les possibilités de croissance de l'économie.

Ajustement de la politique
de crédit

Modération des tensions sur le marché des capitaux

La résorption progressive du trop-plein de liquidité au cours des premiers mois de l'année s'est reflétée dans le resserrement du marché monétaire et la hausse parallèle des taux d'intérêt à court terme. Le marché s'est rendu compte que, la Banque nationale ayant cessé d'intervenir, l'afflux de capitaux étrangers et le rapatriement de fonds n'élargissaient plus l'approvisionnement monétaire de l'économie, mais influençaient seulement le cours de change. La base monétaire ne variant pas, le besoin accru de liquidité, de disponibilités bancaires notamment, a fait monter les taux d'intérêt, principalement sur le marché de l'euro-franc, contrepartie importante du marché monétaire suisse. Par moments, ces taux ont même dépassé ceux de l'euro-dollar. Mais sur-

tout, ils ont été bien supérieurs aux taux qui étaient offerts sur le marché suisse des capitaux.

Relèvement des taux d'intérêt

Cet écart a commencé à se faire sentir au printemps. La tendance à la hausse des intérêts a incité les investisseurs à différer l'achat de valeurs à long terme. Le rendement beaucoup plus attrayant des dépôts à court terme en euro-francs a encouragé un certain attentisme sur le marché des capitaux. Malgré l'adaptation continue des conditions d'émission, les emprunts lancés au mois d'avril et au début du mois de mai ont essuyé des échecs de plus en plus fréquents. A plusieurs reprises, les cours avant cotation ont été inférieurs aux prix d'émission; comme les titres pouvaient être acquis à de meilleures conditions qu'à la souscription, les investisseurs se sont montrés toujours plus réservés.

Succès des mesures de stabilisation sur le marché des capitaux

Au mois de mai, après l'échec partiel d'un important emprunt fédéral, la Direction générale a jugé que le moment était venu de mettre un terme à la retenue des investisseurs, qui provoquait une hausse des taux d'intérêt. Entre-temps, le rendement des emprunts avait atteint un niveau qui semblait conforme aux conditions du marché. Aussi, la Banque nationale s'est-elle déclarée prête à prendre en portefeuille une partie des titres non souscrits de la tranche à moyen terme de l'emprunt fédéral. Elle est en outre intervenue sur le marché pour empêcher qu'une chute du cours du nouvel emprunt ne lèse les souscripteurs. Ce soutien, dont d'autres titres ont également bénéficié par moments, s'est révélé efficace. Des interventions relativement modestes ont suffi à calmer et à stabiliser l'évolution des cours. Pour apaiser le marché, les émissions d'emprunts étrangers et les placements privés de reconnaissances de dette à moyen terme libellées en francs suisses et émises par des débiteurs étrangers (notes) ont été suspendus; par ailleurs le programme des émissions d'emprunts suisses a été fortement réduit pour le troisième trimestre. Après la pause d'été, l'évolution a été telle que l'institut d'émission a autorisé de nouveau les exportations de capitaux, avec quelques restrictions toutefois. La Banque nationale a pu renoncer graduellement à ses opérations de soutien et même vendre sur le marché une partie des titres acquis.

La forte tendance à la hausse des taux d'intérêt à court et à long terme a provoqué une diminution sensible de l'offre de fonds à moyen terme. L'attente d'un relèvement des taux d'intérêt et l'insécurité croissante due à la dépréciation toujours plus rapide de la monnaie ont freiné nettement l'afflux de fonds placés en dépôts d'épargne et en obligations de caisse dans les banques. Une adaptation des taux d'intérêt à moyen terme s'imposait. En effet, il fallait éviter que les besoins considérables de fonds nécessaires notamment à la construction de logements et à l'industrie d'exportation ne puissent pas être satisfaits et qu'une distorsion n'apparaisse dans la structure des bilans bancaires. La Banque nationale a donc accepté à plusieurs reprises une majoration des taux des obligations de caisse.

Ajustement mesuré de la masse monétaire

Disparition de l'excédent monétaire

Vers la fin de l'été, il est apparu de plus en plus que l'excès de liquidité accumulé au cours des années précédentes avait disparu presque entièrement. La croissance continue de l'économie, mais surtout l'augmentation progressive des prix l'avaient résorbé. En outre, les pertes importantes que certaines banques ont subies à la suite d'opérations sur devises ont démontré clairement que, sous un régime de changes flottants, le trafic international des paiements présentait davantage de risques. La faillite de la banque allemande Herstatt, à la mi-juin, a provoqué un véritable choc dans le monde. Les banques sont devenues plus circonspectes et ont modifié leurs dispositions en conséquence, ce qui a eu pour effet d'accroître sensiblement leurs besoins de disponibilités.

Vers une adaptation prudente de la base monétaire

Des analyses approfondies portant sur l'approvisionnement monétaire en Suisse et sur son évolution ont confirmé l'impression que l'économie avait absorbé, au premier semestre, l'excédent de liquidité des années précédentes. Pour éviter qu'une pénurie de fonds n'entrave la marche de l'économie, il a fallu envisager de compléter l'approvisionnement monétaire. Un resserrement excessif des disponibilités n'aurait pas eu pour seul effet d'éliminer rapidement le renchérissement, mais il eût gravement perturbé l'effort d'adaptation de l'économie. L'expérience a montré que, dans une économie nationale, les hausses de coûts et de prix ne sont pas réversibles à court terme. Si l'on veut éviter qu'une réaction en chaîne ne provoque l'effondrement de la conjoncture et, partant, le chômage, il est indispensable que les entreprises et les secteurs qui souffrent du renchérissement puissent en reporter une partie tout au moins. La lutte contre l'inflation est donc nécessairement une tâche de longue haleine; elle doit être menée avec mesure et discernement.

En automne, la Direction générale a commencé à élargir la base monétaire en libérant à deux reprises des avoirs minimaux. C'est ainsi que le système bancaire a pu récupérer successivement une partie des disponibilités excédentaires qui avaient été neutralisées l'année précédente. Au mois d'octobre, la Banque nationale a procédé à une réduction linéaire des avoirs minimaux sur les engagements en Suisse et envers l'étranger en les ramenant à 20% de leur état initial. A la fin du mois de novembre, un nouveau pas a été franchi, et les avoirs minimaux sur les engagements en Suisse ont été entièrement libérés, tandis que ceux prélevés sur les engagements envers l'étranger étaient maintenus.

Eléments influant sur la masse monétaire

Tous les facteurs qui influent sur la création de moyens de paiement par l'institut d'émission et, partant, sur les disponibilités du système bancaire, ont dû être pris en considération dans la conception de la politique visant à augmenter la masse monétaire. Il convenait de tenir compte non seulement de la réduction des avoirs minimaux, mais aussi des montants stérilisés à l'occasion des dépassements de crédit, du recours des banques au crédit de l'institut d'émission sous forme d'escompte, d'avances sur nantissement ou

de swaps, des modifications des réserves de devises agissant sur la base monétaire, ainsi que des besoins de trésorerie de la Confédération. Il s'agissait de combiner ces différents facteurs de manière à obtenir l'évolution désirée de la base monétaire. Cela a permis à l'institut d'émission d'aménager et en particulier d'échelonner sa politique monétaire avec souplesse. Ainsi, des opérations swaps ont pu pallier les écarts techniques qui sont inévitables lors de l'adaptation des avoirs minimaux ou des montants exigés à la suite des dépassements de crédit.

L'évolution de la trésorerie fédérale a causé quelque souci à la Direction générale dans la poursuite de ses objectifs monétaires. En effet, au cours du second semestre, le déficit du compte financier de la Confédération a augmenté de façon inquiétante. Même en s'endettant au maximum, l'Etat ne pouvait espérer recueillir sur le marché les fonds dont il avait besoin. Par ailleurs, un recours direct au crédit de l'institut d'émission aurait favorisé une inflation de type classique; il fallait donc l'exclure, conformément à la politique fondamentale de la Banque nationale. Le soutien de l'institut d'émission ne pouvait être envisagé que dans le cadre général de la politique monétaire. Une possibilité d'alléger les difficultés de trésorerie de l'Etat s'est offerte en relation avec les paiements à l'étranger que la Confédération, jusqu'alors, effectuait en devises en recourant aux réserves monétaires de l'institut d'émission. Toute diminution des réserves résultant de telles opérations réduisait d'autant la base monétaire. Dans le courant de l'automne, après que la Confédération eut liquidé ses derniers placements en bons du Trésor américains libellés en francs suisses, la Direction générale s'est déclarée prête à lui accorder des crédits en monnaies étrangères destinés à couvrir ses paiements à l'étranger. C'est ainsi que, en échange d'une rescription libellée en dollars, les autorités fédérales ont pu disposer, avant la fin de l'année, d'une première tranche de crédit de 50 millions de dollars.

Nouvelles mesures contre la hausse rapide du franc en fin d'année

Depuis le mois de janvier 1973, où la Banque nationale avait cessé d'intervenir sur le marché des changes, jusqu'à la mi-novembre 1974, le cours du franc suisse, malgré des fluctuations importantes, a évolué d'une façon qui n'a pas entravé sérieusement les relations économiques extérieures. Il n'a guère fluctué que par rapport au dollar et à quelques monnaies spécialement faibles. En revanche, par rapport aux monnaies fortes et en particulier au mark allemand, le cours du franc n'a que peu varié. Aussi la Banque nationale a-t-elle pu suivre sa politique monétaire et de crédit sans égard aux relations monétaires extérieures et à leurs influences éventuelles. Après sa brève tentative de soutenir les cours, au mois de février 1973, elle s'est tenue constamment à l'écart du marché

des changes. Le flottement des monnaies semblait avoir dans une large mesure résolu les problèmes que soulèvent les afflux de fonds étrangers et leurs effets sur l'évolution de la masse monétaire.

Hausse accélérée du franc
vers la fin de l'année

Cette situation a changé radicalement vers la mi-novembre. L'agitation politique au Proche-Orient a accentué considérablement la tendance à transférer des fonds en Suisse et à convertir par conséquent des monnaies étrangères en francs. La fuite des capitaux hors des pays en profonde mutation politique a coïncidé avec les efforts entrepris par les pays pétroliers pour répartir sur plusieurs monnaies, dont le franc suisse, les risques inhérents au placement de leurs énormes excédents de revenus en dollars ou en livres. Etant donné l'étroitesse du marché suisse et l'ampleur des fonds pétroliers en quête de placement, il s'en est suivi une hausse extraordinaire du cours du franc et, partant, une distorsion fort sensible des relations de coûts et de prix avec l'étranger. Mais, cette fois, contrairement à ce qui se passait antérieurement, le cours du franc est monté fortement par rapport à toutes les monnaies étrangères, et non plus seulement par rapport au dollar. Ainsi, la République fédérale d'Allemagne, à la fois client et concurrent principal de l'industrie suisse d'exportation, a vu le cours de sa monnaie monter passagèrement à 123 francs en début d'année; le cours du mark allemand, qui s'était maintenu autour de 118 jusqu'à la fin du premier semestre, est tombé à 113 vers la mi-octobre et aux alentours de 106 le 19 novembre.

La hausse inopinée du franc a posé des problèmes sérieux quant à la position concurrentielle de l'industrie suisse d'exportation. Elle était d'autant plus préoccupante que les seules forces du marché n'étaient vraisemblablement pas à même de corriger à temps cette évolution, puisque le développement des cours était déterminé par des facteurs indépendants de la situation réelle de l'économie.

Lutte contre l'afflux de fonds

La Direction générale, en accord avec le Conseil fédéral, était décidée à agir de manière rapide et énergique pour empêcher autant que possible une nouvelle hausse du cours du franc. Compte tenu des facteurs qui engendrent cette évolution, il s'imposait de prendre d'abord des mesures à l'encontre des afflux de fonds étrangers qui cherchaient à se placer en francs suisses. L'ordonnance concernant le placement des fonds étrangers et celle concernant la rémunération des fonds étrangers, qui étaient en vigueur depuis l'été 1972, avaient été abrogées au début du mois de février et à la mi-octobre respectivement. En effet, le flottement semblait avoir assumé l'essentiel de ces fonctions. Le 20 novembre, sur recommandation de la Direction générale, le Conseil fédéral a soumis les avoirs en francs suisses qui avaient afflué depuis la fin du mois d'octobre 1974 à l'interdiction de rémunérer et au prélèvement d'une commission. La Banque nationale a abaissé le plafond des ventes à terme de francs à des étrangers, afin d'empêcher que les nouvelles dispositions ne soient éludées. Dans ces circonstances, il a paru inopportun de libérer encore

Effet limité des mesures
prises

des avoirs minimaux sur les engagements envers l'étranger, comme on l'avait fait pour les engagements en Suisse. Les taux maximaux ont été appliqués à l'accroissement des engagements envers l'étranger survenu depuis la fin du mois d'octobre. La Direction générale s'est abstenue d'acheter des devises sur le marché. Selon les indications dont elle disposait, elle aurait dû reprendre alors des montants considérables, ce qui eût contrecarré les efforts visant à régulariser l'évolution de la masse monétaire.

Ces mesures ont donné des résultats limités. Le cours du franc a reculé seulement durant une courte période, mais cela a permis tout au moins d'éviter une nouvelle hausse jusqu'à la fin de l'année. Comme les besoins de disponibilités bancaires en vue de l'échéance annuelle favorisaient également la hausse du franc, la Banque nationale a décidé d'accorder largement son aide aux banques, principalement sous forme de swaps.

Si, au cours de l'année, la Banque nationale était parvenue à adapter les disponibilités bancaires, le volume du crédit et l'approvisionnement en capitaux aux possibilités de développement de l'économie, ce qui permettait d'espérer un ralentissement du renchérissement, l'évolution des relations monétaires avec l'étranger a replacé la Banque nationale, vers la fin de l'année, en face de problèmes épineux.

B. Evolution de l'économie internationale

Conjoncture générale

Affaiblissement des
tendances expansionnistes

L'essor conjoncturel simultané que, pour la première fois dans l'après-guerre, les pays industrialisés importants avaient connu dès la fin de 1972, a culminé à l'approche de l'automne 1973. Depuis lors les tendances expansionnistes ont faibli toujours davantage. Au cours de l'année, la croissance économique réelle de plusieurs pays, des Etats-Unis et du Japon surtout, s'est ralentie et a même régressé. Alors que, dans les cycles conjoncturels passés, l'économie des Etats-Unis et de l'Europe évoluait chaque fois en sens opposé, le fléchissement est intervenu simultanément dans les principaux pays, comme précédemment l'expansion. Cette évolution concomitante paraît avoir accéléré les tendances récessionnistes. Le dérèglement fondamental des balances des paiements, provoqué par le relèvement du prix du pétrole, l'inflation persistante et les efforts que la plupart des pays ont entrepris encore en 1974 pour la juguler, ont agi dans la même direction.

L'ampleur du fléchissement a différé d'une branche à l'autre. Dans presque tous les pays, sous l'effet conjugué de facteurs structurels et conjoncturels, la construction et l'industrie automobile ont enregistré le recul le plus marqué. Dans le secteur de la construction, le resserrement du marché de l'argent et des capitaux a accéléré l'adaptation de l'offre à la demande à long terme, devenue indispensable après l'expansion effrénée des années précédentes. L'industrie automobile a noté une baisse extraordinaire de ses ventes, provoquée surtout par la hausse massive du prix du pétrole et par les mesures prises en vue d'économiser de l'énergie. L'inquiétude liée aux perspectives incertaines de l'économie et de l'emploi, ainsi que la détérioration persistante du pouvoir d'achat ont aussi incité les consommateurs à la modération.

La demande extérieure et l'investissement, en revanche, se sont développés vigoureusement dans l'ensemble jusqu'au courant du second semestre. Vers la fin de l'année cependant, la plupart des pays ont enregistré un ralentissement notable de la demande dans ces deux secteurs.

Dépréciation monétaire
accentuée

Dans presque tous les pays, la dépréciation monétaire s'est encore accentuée, mais son ampleur a varié davantage d'un groupe de pays à l'autre. Alors que, en République fédérale d'Allemagne, en Suisse, en Autriche et aux Pays-Bas, la hausse des prix s'est échelonnée entre 5,9% et 10,8% et qu'elle s'est située entre 12,2% et 15,6% aux Etats-Unis, en France et en Belgique, elle a même fluctué entre 19,1% et 25,3% en Italie, en Grande-Bretagne et au Japon.

Pour les raisons suivantes, la production et l'emploi ont diminué graduellement, sans provoquer pour autant un relâchement perceptible des prix. En 1974, à cause des

mauvaises récoltes, les prix des principales denrées alimentaires ont augmenté sensiblement; en outre, le renchérissement massif du pétrole et d'un grand nombre de matières premières, intervenu en 1973, s'est répercuté sur les prix des produits manufacturés. Enfin, les coûts salariaux liés à la compensation du renchérissement ont nécessité de nouvelles adaptations des prix. Lors des périodes de fléchissement économique, dans la plupart des pays industrialisés, le ralentissement de la conjoncture mettait d'ordinaire un à deux ans pour se répercuter sur l'évolution des prix à la consommation.

Après être montés en flèche, les prix des produits pétroliers se sont notablement stabilisés. Au début de l'année, les autres matières premières renchérisaient encore; cette augmentation a atteint son point culminant au printemps. Depuis lors, les prix de nombreuses matières premières ont baissé sensiblement ensuite du fléchissement continu de l'expansion et du fait que l'économie avait cessé d'accroître ses stocks.

Assouplissement des restrictions

L'affaiblissement très net de la conjoncture qui, au second semestre, s'est accompagné dans bien des pays d'une rapide augmentation du nombre des chômeurs a provoqué toujours plus de tensions sociales. Il a imposé des tâches ardues aux autorités responsables de la politique économique. Il fallait maîtriser l'inflation qui, loin de reculer, s'accroissait encore, alors que d'aucuns demandaient avec plus d'insistance un relâchement de la lutte anti-inflationniste et l'adoption de mesures expansionnistes en vue d'endiguer la récession naissante. Vers la fin de l'année, la plupart des pays industrialisés importants ont assoupli sensiblement les restrictions monétaires, ce qui a détendu nettement les marchés financiers et fait reculer rapidement les taux d'intérêt à court terme dans les pays concernés comme sur les marchés internationaux.

Situation monétaire

L'incidence sur les balances des paiements du renchérissement considérable du pétrole et dans une mesure moindre de plusieurs autres matières premières, de même que les efforts intenses entrepris en vue de résoudre les problèmes monétaires qui en ont résulté ont joué un rôle essentiel en 1974.

Dégradation des balances des revenus

Déjà avant le relèvement du prix du pétrole, au mois d'octobre 1973, les balances des revenus de certains pays industrialisés accusaient un déficit élevé. Le renchérissement des produits pétroliers importés a donné à ce déficit une ampleur encore jamais atteinte. Les balances des revenus de la Grande-Bretagne et de l'Italie se sont soldées par un déficit de 9 milliards et de 7,8 milliards de dollars respectivement, dont 5 milliards en chiffre rond étaient imputables dans les deux cas aux importations de pétrole. Alors que, sans l'impact pétrolier, les Etats-Unis et le Japon auraient eu un excédent de re-

cettes, et la France, des résultats équilibrés, le déficit de ces pays s'est monté à 4 milliards, 5,5 milliards et 6 milliards de dollars respectivement. Les balances de la Belgique et de la Suède ont été à peu près en équilibre. La République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas ont présenté des soldes actifs de 9,3 milliards et de 1,5 milliard de dollars; la balance de la Suisse a également été positive, malgré la charge additionnelle de la facture pétrolière. Sans celle-ci, l'excédent allemand eût constitué un record. Si les prix du pétrole n'avaient pas augmenté, le surplus global de la balance des revenus des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) serait monté à 20 milliards de dollars environ. En fait le déficit de ces pays a été de 39 milliards de dollars.

Différentes manières de
combler les déficits

Les déficits ont été comblés de différentes façons. Des montants importants ont été empruntés sur les marchés financiers nationaux et internationaux. La Grande-Bretagne, la France, le Japon et l'Italie surtout ont pu ainsi se procurer des devises. Selon les estimations disponibles, un peu plus de la moitié de ces prélèvements, effectués en majeure partie sur l'euro-marché à court terme et dans une mesure moindre aux Etats-Unis, ont été assurés par les banques. Au second semestre cependant, cette source a presque tari. La Grande-Bretagne a profité du fait qu'une partie des règlements pétroliers était libellée en livres sterling et que le gros de ces recettes était réinvesti dans cette monnaie. Des crédits supplémentaires ont également été fournis par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BIRD). La facilité en matière pétrolière (oil facility), créée par le FMI, a permis à cet organisme de recueillir des capitaux dans des pays producteurs de pétrole et de les mettre à la disposition des pays importateurs qui rencontrent de sérieuses difficultés financières extérieures. Des pays en voie de développement non producteurs de pétrole, ainsi que l'Italie, ont bénéficié de ce mécanisme spécial de crédit. Enfin, les investissements directs, les achats de valeurs mobilières effectués par les Etats producteurs et les crédits bilatéraux qu'ils ont accordés ont contribué à compenser les découverts. Fait intéressant, les déficits pétroliers ont pu se régler presque sans recourir aux transferts de réserves primaires en or, en droits de tirage spéciaux (DTS) et en tirages automatiques sur le FMI.

Capacité limitée des
marchés financiers

Au début de l'année, lorsque le financement des déficits était à l'étude, l'opinion prévalait que les marchés financiers internationaux et nationaux et, partant, les banques seraient en mesure d'absorber les excédents pétroliers et de les diriger vers les pays importateurs de pétrole pour leur permettre de combler leur découvert. Ces opérations de recyclage devaient servir à compenser dans une large mesure les déficits des balances des paiements. On espérait pouvoir éviter ainsi que les pays déficitaires ne soient forcés de prendre des mesures draconiennes pour restreindre leurs importations et favoriser leurs exportations. Dès le printemps, les marchés financiers ont montré que leurs possibilités de recyclage n'étaient pas infinies. Créanciers et débiteurs avaient des vues si divergentes

à propos des fonds qu'ils désiraient placer ou recevoir, que les banques n'ont plus pu jouer leur rôle d'intermédiaire dans la mesure souhaitable. Les pays producteurs de pétrole préféraient de beaucoup investir à court terme, à des taux d'intérêt élevés et dans des monnaies fortes. Les emprunteurs, devant l'impossibilité d'amortir à brève échéance leurs déficits, recherchaient surtout des capitaux à moyen et à long terme; à cela s'ajoute le fait que la demande de crédit émanait surtout de pays à monnaie faible. Les conversions de monnaies et les transformations d'échéances auxquelles les banques procédaient pour établir un équilibre entre l'offre et la demande de fonds comportaient des risques qui bien vite ont menacé d'excéder les capacités du système bancaire.

Les grosses pertes de change subies par des établissements bancaires et surtout l'effondrement, pour ce motif, de la banque allemande Herstatt ont concentré les capitaux en quête de placement sur un nombre relativement limité de banques dont l'importance et la réputation inspiraient pleine confiance. Ces banques toutefois ont dû veiller à répartir les risques, ce qui a limité leur rôle d'intermédiaire.

Intervention des institutions
internationales

Il est apparu clairement, au cours de l'année, que les marchés financiers et les banques n'étaient pas en mesure de résoudre à eux seuls les problèmes posés par le drainage et l'affectation des fonds pétroliers. Pour étaler les risques et les rendre supportables, il a fallu chercher d'autres solutions et s'assurer le concours d'organismes internationaux ou l'octroi de garanties gouvernementales. A côté d'accords bilatéraux passés directement entre pays importateurs et pays exportateurs de pétrole, le FMI a institué, comme on l'a vu, un mécanisme spécial de crédit d'un montant de 3,1 milliards de DTS, alimenté par des contributions de pays producteurs de pétrole ainsi que par le Canada et les Pays-Bas. Cette nouvelle facilité permet au FMI d'octroyer des crédits allant jusqu'à 7 ans, alors que les prêts ordinaires ont une durée de 3 à 5 ans. A la fin de l'année, cette possibilité était en grande partie épuisée. C'est pourquoi des démarches ont été entreprises en vue d'instituer, pour 1975, une deuxième facilité, plus importante que la première.

Par ailleurs, les neuf pays des Communautés européennes ont envisagé le lancement d'emprunts conjoints d'un montant maximal de 3 milliards de dollars, en vue de financer le déficit de leur balance des revenus. La nouveauté de ce projet réside dans le fait que les Communautés européennes, qui procurent des fonds à certains Etats membres, interviennent elles-mêmes comme débiteur, tandis que les autres Etats membres garantissent le remboursement des emprunts jusqu'à concurrence du double de leur quota.

A la fin de l'année, des plans destinés à alléger, au moyen de contributions, la charge d'intérêts supportés par les pays en voie de développement particulièrement touchés par le renchérissement du pétrole étaient à l'étude. Au mois de décembre, le Groupe des Dix a entrepris l'examen d'une proposition américaine visant à créer un fonds

qui devrait constituer une source ultime de financement pour les pays de l'OCDE qui éprouvent de graves problèmes de balance des paiements.

Investissements directs
spectaculaires

Une petite partie des avoirs pétroliers a été convertie en participations ou en investissements directs dans des entreprises de pays industrialisés. Quelques achats spectaculaires de paquets d'actions d'entreprises renommées ont renforcé les craintes d'une main-mise étrangère indésirable. Enfin, en 1974 déjà, les ventes de biens et de services aux principaux pays producteurs de pétrole ont augmenté dans des proportions inattendues.

Evolution des marchés des changes

Baisse du dollar

Le nouveau fléchissement du dollar par rapport aux monnaies fortes d'Europe a polarisé l'attention. Le cours de la monnaie américaine, qui s'était affermi à la fin de 1973, a faibli de nouveau au mois de février. La levée, par les Etats-Unis, au début de ce même mois, des restrictions apportées pendant de longues années aux exportations de capitaux, ainsi que l'assouplissement des mesures destinées à empêcher des afflux intempestifs de fonds, que la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse ont ordonné ensuite de la décision américaine, ont certainement contribué à cette évolution de façon décisive. La diminution de l'écart entre les taux d'intérêt en faveur des Etats-Unis a aussi concouru à faire baisser le dollar. Le fait que les instituts d'émission des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse se soient déclarés disposés à procéder à des interventions coordonnées sur le marché des changes a permis d'arrêter la baisse du dollar dans la première quinzaine de mai. Jusqu'à la fin du mois d'octobre, le cours de la monnaie américaine n'a guère fluctué. Pour parvenir à cette stabilisation, les autorités monétaires américaines n'ont procédé qu'à des interventions modérées et occasionnelles sur le marché des changes. A la mi-novembre, le dollar a été soumis à de fortes pressions par rapport au franc suisse. Cette évolution a résulté d'abord de l'aggravation de la crise politique au Proche-Orient, qui a renforcé considérablement la propension à convertir les dollars provenant du pétrole en d'autres devises, tout particulièrement en francs suisses. Les désillusions relatives à l'évolution de la conjoncture et de la balance des paiements, comme le fléchissement des taux d'intérêt à court terme aux Etats-Unis ont contribué, avec d'autres facteurs, à accentuer les pressions sur le dollar et ont provoqué un recul de son cours au point d'anémier véritablement cette monnaie. Le problème du dollar, issu des déficits chroniques de la balance américaine des paiements, qui pèse depuis des années sur la vie monétaire internationale, a refait surface. Vers la fin de 1974, les énormes flux de dollars reçus par

Vers une anémie du dollar

les pays producteurs de pétrole en règlement de leurs factures libellées la plupart du temps en cette monnaie l'ont encore aggravé. En s'efforçant de convertir leurs dollars en d'autres monnaies, ces pays ont accentué les pressions exercées sur le cours de la devise américaine.

Les autorités monétaires britanniques et italiennes, au vu du développement particulièrement critique de la balance des revenus de leur pays, sont intervenues pour soutenir leur monnaie, dont l'affaiblissement sur le marché des changes, en renchérissant les importations, menaçait de relancer par trop les poussées inflationnistes intérieures.

Naissance du «mini-serpent»

La pression soutenue sur sa monnaie a obligé la France à rompre, le 19 janvier, la fixité du change par rapport aux monnaies européennes flottant de concert dans le cadre du «serpent». Au mois de mars, la France a abandonné aussi le système du double marché. Ainsi disparaissait l'écart entre le cours du franc commercial et celui du franc financier. Par la suite, le cours du franc français a évolué de façon plus ou moins parallèle à celui des monnaies demeurées dans le «serpent», à savoir le mark allemand, le florin néerlandais, le franc belge, les couronnes danoise, norvégienne et suédoise. L'évolution des cours de ce «mini-serpent» a été nettement dominée par le comportement du mark allemand.

Pertes de change et agitation sur les marchés financiers

Immanquablement, l'ampleur inhabituelle des fluctuations de change qui ont suivi la libération des cours a accru aussi les risques de pertes. En effet, plusieurs établissements bancaires d'Europe et des Etats-Unis ont essuyé sur leurs engagements en devises des pertes importantes qui ont obligé certains d'entre eux à fermer leurs portes. La déconfiture de la banque Herstatt a suscité un émoi singulier de par les proportions des créances compromises et la multitude des personnes lésées en Allemagne comme ailleurs. La fermeture de cet établissement, le 26 juin, a entamé largement le crédit des marchés financiers internationaux et suscité partout des efforts pour améliorer la surveillance des opérations de change et des transactions à terme en particulier, ainsi que pour en limiter le volume. Les banques new-yorkaises ont décidé de ne plus effectuer de paiements par voie de compensation bancaire internationale que sous réserve de pouvoir, si la couverture nécessaire faisait défaut, les révoquer jusqu'au lendemain du jour où la transaction a été effectuée. L'appréhension générale a provoqué aussi le transfert de nombreux dépôts des banques petites ou moyennes à des établissements plus importants et considérés comme particulièrement sûrs. Ces mouvements n'ont pas seulement touché les euro-

Contrôle des opérations
de change à terme

banques, mais se sont effectués aussi à l'intérieur des systèmes bancaires nationaux. Ils ont contribué à renforcer encore les besoins déjà croissants de liquidité. Les autorités monétaires de plusieurs pays ont pris des mesures supplémentaires pour renforcer la surveillance et limiter le volume des opérations de change à terme. C'est ainsi que les banques suisses sont tenues, depuis lors, de communiquer chaque mois à l'institut d'émission leurs ventes et leurs achats à terme de monnaies étrangères.

Les opérations financières internationales comportant de gros risques de change, on s'est demandé à qui il incomberait de venir en aide aux établissements de crédit exerçant une activité sur le plan international, qui sont aux prises avec des difficultés de trésorerie, pour empêcher des répercussions fatales en chaîne. Les gouverneurs des banques centrales de onze pays industrialisés, qui se réunissent régulièrement à Bâle, à la Banque des Règlements Internationaux (BRI), ont discuté de ce problème. Ils sont en principe tombés d'accord quant à la responsabilité des banques centrales et au rôle qu'elles peuvent être appelées à jouer en cas de crises financières internationales. Les gouverneurs, toutefois, ont clairement laissé entendre qu'une banque centrale ne saurait en aucun cas se substituer ou porter assistance à un établissement bancaire dont la débâcle et ses retombées internationales résultent d'une mauvaise gestion, voire d'opérations frauduleuses.

Ajournement des travaux de réforme du système monétaire international

En automne 1972, les gouverneurs du FMI avaient chargé un organe spécial, le Comité des Vingt, de préparer une réforme fondamentale du système monétaire international et de mener promptement ses travaux. Au printemps 1973, le passage au flottement des monnaies, imposé par les développements intervenus sur les marchés des changes, a remis en question les efforts visant à créer un système fondé sur des parités fixes de change, mais ajustables. Le bouleversement des balances des paiements et les incertitudes qu'il a fait planer sur les relations financières internationales ont rendu illusoire la poursuite des projets de réforme. C'est pourquoi le Comité des Vingt a suspendu ses travaux au mois de juin 1974, après en avoir consigné les résultats dans un plan de réforme. Compte tenu des perspectives économiques incertaines, ce rapport final formule avant tout des recommandations sur la politique monétaire à suivre au cours de la période intérimaire. Il invite en particulier les autorités monétaires des Etats membres à soumettre à certaines règles leur politique de change sous le régime des cours flottants. Il ne s'agit cependant pas de directives, mais de recommandations. Le plan de réforme enjoint aussi aux Etats membres de ne prendre aucune mesure contraire

aux accords internationaux visant à la libéralisation des transactions courantes. A la fin du mois de mai, le Conseil des ministres de l'OCDE avait adopté une convention analogue. Le plan propose par ailleurs un nouveau mode de calcul des DTS. Dorénavant le DTS n'est plus défini par une certaine quantité d'or, mais par le cours pondéré moyen d'un ensemble de seize monnaies. Enfin, il a été décidé d'instituer deux nouveaux organismes: le Comité intérimaire, qui assiste le Conseil des gouverneurs lors de décisions importantes du FMI et qui est chargé de promouvoir à long terme la réforme du système monétaire, et le Comité du développement, qui relève à la fois du FMI et de la BIRD. Ces deux organismes sont formés de représentants des pays dont se composait le Comité des Vingt.

Les propositions du Comité des Vingt ont été approuvées par les Etats membres du FMI et de la BIRD lors de leur réunion annuelle du mois de septembre. La Suisse a été invitée à déléguer un observateur au Comité du développement.

Relance du Groupe des Dix

Le Groupe des Dix, au sein duquel les représentants des dix pays¹ signataires, avec le FMI, des Arrangements généraux de crédit se retrouvent pour discuter des problèmes monétaires, a connu, en 1974, un regain d'activité. La Suisse occupe un poste d'observateur dans ce groupe. Depuis la création du Comité des Vingt, chargé de la réforme monétaire, le Groupe des Dix ne jouait plus qu'un rôle effacé.

Les cours de change détachés de leur parité-or, ainsi que le fort renchérissement de l'or sur le marché par rapport à son prix officiel ont posé le problème de la mobilisation des réserves-or des banques centrales. Les changements survenus avaient en effet restreint considérablement le recours à l'or pour régler les soldes des balances des paiements. Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Dix se sont réunis au mois de juin pour tenter de résoudre ce problème. Ils sont convenus d'admettre la mise en gage d'or pour la garantie de crédits de soutien monétaire en laissant l'évaluation de l'or mis en gage à la libre appréciation des autorités monétaires intéressées. Sur cette base, la République fédérale d'Allemagne a accordé peu après à l'Italie un crédit gagé sur l'or.

Au mois de septembre, le Groupe des Dix a décidé de reconduire pour cinq ans les Arrangements généraux d'emprunt échus au mois d'octobre 1975, sans y apporter de modifications notables. La Suisse s'est aussi déclarée prête à envisager le maintien de sa

¹ Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et le Japon

participation, ce qui nécessitera la prorogation de l'arrêté fédéral du 4 octobre 1963 concernant la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales.

Enfin, au mois de novembre, les ministres des finances du Groupe des Dix ont chargé leurs suppléants d'étudier et de mûrir les propositions des Etats-Unis et du secrétaire général de l'OCDE, visant à instituer un mécanisme d'entraide monétaire, filet de sécurité destiné à combler, en cas d'urgence, les déficits pétroliers des balances des paiements dans les pays de l'OCDE.

C. Evolution de l'économie suisse

Ralentissement de la croissance économique

De façon générale, le plein-emploi a continué en 1974. Des exceptions, de nature plus structurelle que conjoncturelle, sont apparues dans certaines branches. Elles n'ont toutefois guère eu d'impact sur l'ensemble de l'économie. La hausse des prix est restée forte, en raison notamment des liquidités excédentaires accumulées au cours des années antérieures.

Ajustement structurel
accentué

L'industrie d'exportation, principalement, a exercé de vigoureuses poussées expansionnistes jusqu'au quatrième trimestre. Par contre, des tendances modératrices sont apparues un peu plus tôt sur le marché intérieur. Dans la construction, des ajustements structurels et des difficultés croissantes de financement, auxquelles devaient faire face les collectivités publiques, les entreprises et les particuliers, ont provoqué au second semestre un fléchissement marqué de la conjoncture. Les services liés à l'industrie touristique ont ressenti la forte revalorisation du franc suisse, et même une certaine reprise de la demande intérieure n'a compensé que partiellement cet effet. Les problèmes d'ajustement structurel ont influé également sur l'évolution de ce secteur.

Vers une accalmie plus
marquée de la conjoncture

Comme le commerce extérieur et l'économie intérieure ont suivi des cours qui se rapprochaient de plus en plus, les signes de fléchissement se sont accentués quelque peu à la fin de l'automne. L'aspect général de l'économie n'a pas changé pour autant. La dépréciation monétaire, notamment, ne s'est atténuée que vers la fin de l'année. Bien que la valeur des importations ait baissé quelque peu, en raison de la forte hausse du franc suisse, le renchérissement mesuré à l'indice des prix à la consommation est demeuré supérieur au niveau de l'année précédente. Il aurait été plus élevé encore si les prix des produits pétroliers n'avaient pas baissé.

Dans l'ensemble, il était donc nécessaire de maintenir les mesures modératrices en vigueur, tout en les assouplissant quelque peu, pour les adapter aux conditions nouvelles de l'économie.

Selon les estimations, le produit national brut, dont la croissance avait atteint 11,4% en termes nominaux et 3,5% en termes réels en 1973, a faibli au cours de l'année pour s'établir respectivement à 7,8% et 0,2%.

Sous l'effet du ralentissement conjoncturel, la production industrielle ne s'est accrue que de 1,5% environ, ce qui représente le tiers seulement de l'augmentation enregistrée l'année précédente. Alors que, pendant les neufs premiers mois, l'industrie du papier, la chimie et l'horlogerie ont accusé des résultats encore supérieurs à la moyenne, la situation s'est dégradée notablement au quatrième trimestre dans ces deux derniers secteurs tout spécialement. La construction de machines et d'appareils est le seul des treize

groupes recensés dont la production a augmenté tout au long de l'année. La production a diminué chaque trimestre dans l'industrie de l'alimentation, des boissons et du tabac, dans celle du cuir, du caoutchouc et des matières plastiques, de même que dans celle de la pierre et de la terre. Elle a fléchi également pendant trois trimestres dans les secteurs des textiles et de l'habillement. Dans la métallurgie, la production a reflété également l'évolution de la conjoncture; après avoir progressé de 6% durant le premier trimestre, elle a baissé de 12% au cours des trois derniers mois par rapport à l'année précédente.

L'effectif des personnes occupées n'a pratiquement pas varié. La main-d'œuvre qui a passé du secteur industriel à celui des services a été moins importante qu'en 1973. Dans l'industrie, les adaptations structurelles ont entraîné des transferts notables d'un secteur à l'autre. Ainsi, les industries du cuir, de l'habillement, des textiles et du tabac, ainsi que l'industrie de la pierre et de la terre ont parfois réduit considérablement leurs effectifs, tandis que le nombre des personnes occupées dans l'horlogerie, dans l'industrie des métaux et des machines, dans celle du papier et dans celle de la chimie a augmenté. Dans le secteur des services, les banques, les compagnies d'assurances et la santé publique ont connu une fois de plus l'expansion la plus nette, qui est toutefois restée bien inférieure à celle de l'année précédente. Comme en 1972 et en 1973, le nombre de personnes occupées dans l'hôtellerie a diminué.

De la fin du mois d'août 1973 à la fin du mois d'août 1974, les étrangers exerçant une activité lucrative en Suisse ont diminué de 4,1%, pour s'inscrire à 861 000. Au cours de la même période, le nombre des travailleurs étrangers soumis au contrôle a diminué de 11,2%, pour s'établir à 551 000. Si les travailleurs titulaires d'un permis d'établissement ont augmenté de quelque 30 000, ceux qui bénéficient d'un permis de séjour à l'année ont diminué d'autant. L'effectif des saisonniers a décliné de 42 000 environ, ou de 21,6%. Celui des frontaliers a augmenté de quelque 6 000, ou de 5,9%.

Le renchérissement croissant a accentué encore la hausse des salaires nominaux, en forte progression depuis 1972 déjà. Toutefois, un tournant s'est dessiné dans la construction. Au quatrième trimestre, les salaires fixés dans les conventions collectives de l'industrie et du bâtiment dépassaient de 10,7% et de 7,8% respectivement ceux de l'année précédente, qui avaient augmenté de 9,2% et de 8,2%. Il faut d'ailleurs remarquer que les taux des salaires ne se rapportent qu'à la rémunération des ouvriers et que, de surcroît, ils sont en général notablement inférieurs aux revenus réels. Dans les cinq grandes villes, les taux des salaires du secteur privé dépassaient, au quatrième trimestre, le niveau de l'année précédente de 14% en chiffre rond, tandis que ceux du secteur public l'excédaient d'un peu plus de 10%.

Le ralentissement constaté dans le génie civil au premier semestre s'est étendu au bâtiment dans la seconde partie de l'année.

Niveau de l'emploi
toujours élevé

Forte hausse des salaires

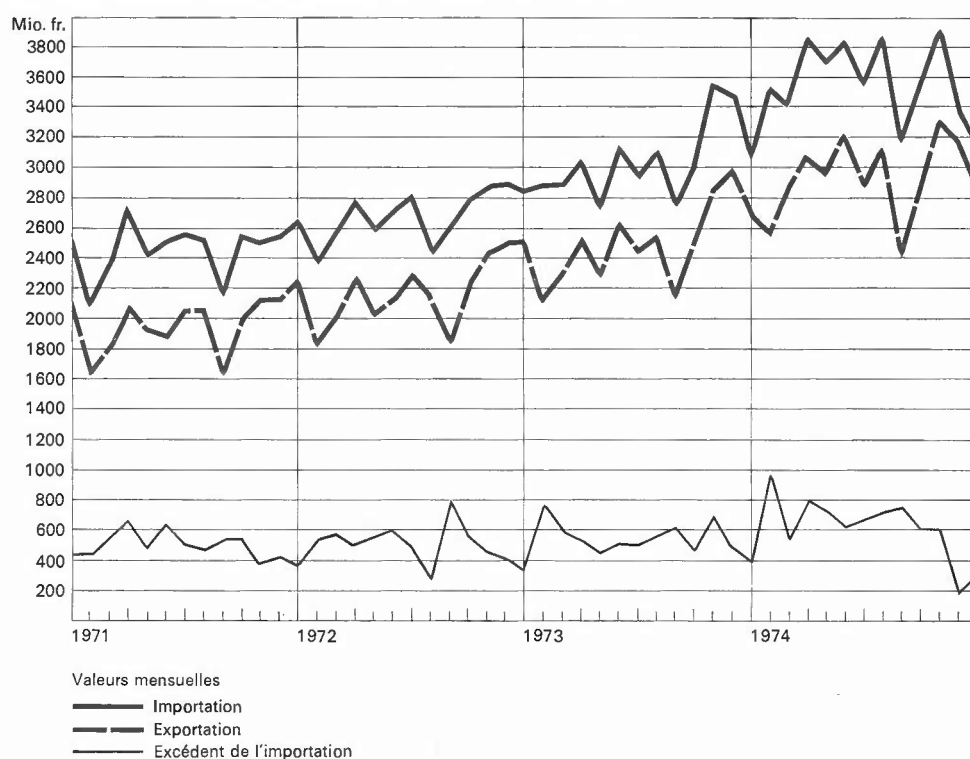
Ralentissement de la
construction

*Balance du
commerce extérieur*

En 1974, quelque 28 000 logements ont été construits dans les 92 villes, soit 8,5% de moins qu'un an auparavant. Au cours des trois premiers trimestres, la diminution par rapport à l'année précédente a varié entre 1% et 6%; elle a même été proche de 19% au dernier trimestre. A la fin du mois de juin, le nombre de logements en construction dans les communes de plus de 2 000 habitants était inférieur de 13,6% à celui de l'année précédente. Du premier semestre de 1973 au premier semestre de 1974, le nombre des constructions autorisées a diminué de 25% en chiffre rond.

A la fin de l'année, 31 000 logements environ étaient vacants. Ce chiffre, le plus élevé de l'après-guerre, prouve que les conditions prévalant sur le marché du logement se sont modifiées de manière fondamentale.

Durant les neuf premiers mois, tant le nombre des constructions nouvelles destinées à l'industrie et à l'artisanat que leur cubage ont diminué de 20% environ.



Importations stagnantes,
exportations toujours en hausse

Les importations ont augmenté de 17,3% par rapport à l'année précédente, pour s'inscrire à 42,9 milliards de francs. Les exportations ont progressé de 18% et se sont chiffrées à 35,3 milliards de francs. Le déficit de la balance commerciale a donc atteint 7,6 milliards de francs, augmentant ainsi de 14,1%. Les exportations ont couvert 82,4% des importations, contre 81,9% l'année précédente. Comme l'augmentation de l'excédent dû aux services et aux revenus de capitaux paraît avoir compensé l'accroissement sensible du déficit commercial, la balance des revenus devrait se solder par un léger surplus.

En termes nominaux, les achats à l'étranger se sont accrus de 6,3 milliards de francs, ou de 17,3%, alors que, en termes réels, ils ont diminué de 1,4%. Ce fléchissement s'est dessiné à partir du mois d'août. Le plus fort accroissement en valeur a concerné les produits énergétiques, qui ont progressé de 63,2%; leur tonnage, en revanche, a diminué. Les importations de matières premières et de produits semi-ouvrés ont participé pour un peu plus de la moitié à l'accroissement total. Dans cette catégorie, l'augmentation nominale s'est chiffrée à 25,2%, alors que la progression réelle n'était que de 1,3%. La valeur nominale des biens de consommation importés a augmenté de 4,4%; en termes réels, ils ont décré de 3,3%. L'augmentation nominale des biens d'équipement s'est établie à 5,6%. En termes réels, ils ont fléchi de 1,8%.

La part des Etats membres des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE) à l'accroissement global de 6,3 milliards de francs des importations suisses s'est élevée à près de deux tiers, celle des autres pays d'Europe, à 6%, et celle du reste du monde, à 31%. Les Communautés européennes ont effectué 66,6%, et l'AELE, 9,4% des livraisons globales; leur part respective a donc baissé de 2,2% par rapport à 1973. Les quatre cinquièmes des achats à l'étranger ont été faits en Europe. Les importations d'outre-mer ont augmenté de 2,1% pour atteindre un cinquième du total.

La deuxième des cinq réductions identiques du tarif douanier applicable aux produits industriels, que prévoit l'accord conclu entre la Suisse et les Communautés européennes, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1974.

En termes nominaux, les exportations ont progressé de 5,4 milliards de francs, ou de 18%, alors que, en termes réels, elles ont augmenté de 4,4%. Le plus fort accroissement en valeur a concerné les produits chimiques qui ont progressé de 24,5%; viennent ensuite les produits de l'industrie métallurgique, avec 15,7%, ceux de l'industrie des textiles et de l'habillement, avec 7,5%. En revanche, la vente de denrées alimentaires, de boissons et de tabac a régressé de 2,6%.

La répartition géographique des exportations ne s'est guère modifiée. Les parts des Communautés européennes et de l'AELE, qui se sont élevées à 44,1% et 13,3% respectivement, n'ont pour ainsi dire pas changé. 68,5% des exportations étaient destinées à l'Europe, alors que, comme l'année précédente, 31,5% des ventes allaient dans des pays d'outre-mer.

Pour la première fois depuis longtemps, la consommation privée réelle n'a pas atteint le niveau de l'année précédente.

Elle a reculé, à un rythme certes différent, dans les trois groupes principaux. En une année, elle n'a diminué que de 2,4% dans le groupe de l'alimentation, des boissons et du tabac, tandis qu'elle a baissé de 5,8% dans le groupe des autres biens, qui comprend notamment les automobiles et les biens de consommation durables, et de 6,2% dans

Léger recul de la
consommation réelle

Fléchissement du tourisme

celui de l'habillement et des textiles. A chaque trimestre les résultats ont été inférieurs à ceux de l'année précédente, même si cette tendance n'a pas été toujours très nette.

Les nuitées dans les hôtels et les établissements de cure se sont chiffrées à 34,6 millions. Les nuitées de Suisses ont atteint 14,9 millions, celles d'étrangers, 19,7 millions. Si la clientèle indigène n'a que peu augmenté, l'apport étranger a régressé de près de 8%. La part des hôtes suisses aux nuitées a passé ainsi de 40,9% en 1973 à 43,1% en 1974.

L'apport touristique de la France, de l'Italie, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des Etats-Unis a diminué de 15% ou davantage encore; celui de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et des pays asiatiques a été stable ou a fléchi légèrement. Seuls les hôtes venant de pays qui jouent un rôle peu important dans le tourisme suisse ont augmenté passablement.

L'évolution n'a pas été la même dans toutes les régions du pays. Tandis que, dans les Grisons, les nuitées se sont maintenues au niveau de 1973, le Plateau et la Suisse orientale, de même que le Tessin et les Alpes vaudoises ont connu des baisses allant jusqu'à 5%. Dans les autres parties du pays, la régression s'est située entre 5% et 12%; la région lémanique, la Suisse centrale et le Valais ont été les plus touchés.

Légère amélioration du rendement de l'agriculture

Selon les estimations, le rendement brut épuré de la production agricole a augmenté de 6,3%, pour s'inscrire à 6,3 milliards de francs. L'accroissement réel a été de 1,8%. Contrairement à ce qui s'était passé en 1973, la culture végétale et l'élevage n'ont pas suivi la même évolution. Le rendement des cultures végétales a diminué de 5,4%, du fait que les récoltes de fruits et les vendanges ont été moins favorables. En revanche, la production animale a augmenté de 10%, grâce surtout aux majorations de prix de plusieurs produits.

Renchérissement soutenu

En 1974, le renchérissement a pris une ampleur inconnue jusqu'ici. Alors que, en 1973, les prix s'étaient élevés de 8,7%, le renchérissement a atteint 9,8% en 1974. Parmi les différents groupes de dépenses, l'alimentation, les transports et communications, ainsi que l'aménagement et l'entretien du logement ont accusé les hausses les plus importantes. Seuls les coûts du chauffage et de l'éclairage ont diminué sensiblement. Sauf aux mois de novembre et de décembre, le taux de renchérissement a excédé chaque mois le taux correspondant enregistré en 1973.

En automne seulement, le renchérissement a commencé à faiblir. Ce ralentissement paraît imputable également au fait que les anticipations inflationnistes n'étaient plus aussi tenaces. A la fin du mois de décembre, l'indice des prix à la consommation dépassait de 7,6% le niveau de l'année précédente.

Au mois d'avril, l'indice des prix de gros a enregistré un record avec une hausse annuelle proche de 19%. Par la suite, ce taux a baissé sans discontinuer pour s'établir à 10,1% au mois de décembre. Néanmoins, la hausse annuelle moyenne des prix a atteint 16,2%, dépassant ainsi de beaucoup celle de l'année précédente, qui avait été de 10,7%. Cette évolution s'explique dans une large mesure par le renchérissement considérable des produits importés, qui s'est chiffré à 21,6%. Par ailleurs, les prix du papier et des ouvrages en papier, des produits chimiques et des denrées alimentaires ont progressé de 20% à 40% du mois de décembre 1973 au mois de décembre 1974.

La détente constatée dans le secteur de la construction a modéré l'évolution des coûts. A la fin du mois de décembre, l'indice du coût de la construction en ville de Zurich dépassait de 7% le niveau atteint un an auparavant, contre 9% en 1973. Toutefois, il semble que la hausse effective des coûts ait été inférieure à celle de l'indice.

Le budget de la Confédération pour 1974 prévoyait, au compte financier, un déficit de 206 millions de francs. Les besoins de trésorerie de la Confédération, des CFF et des PTT étaient estimés à 700 millions de francs.

Afin de parer aux difficultés de trésorerie, la Banque nationale a placé des bons du Trésor de la Confédération, d'une durée de trois mois, dans les grandes banques pour un montant de 385 millions au mois de janvier, de 300 millions au mois d'octobre et de 300 millions de francs au mois de novembre. En outre, elle a repris, en trois étapes, les bons du Trésor américain libellés en francs suisses, que détenait la Confédération. Le montant de ces transferts s'est chiffré à 180 millions de francs au mois de janvier, à 60 millions au mois de septembre et à 120 millions au mois d'octobre. Les fonds mis ainsi à la disposition de la Confédération lui ont permis d'effectuer des paiements en monnaie étrangère, de sorte qu'il n'en est résulté aucune création de moyens de paiement. Par ailleurs, afin d'alléger la trésorerie de la Confédération, l'institut d'émission s'est déclaré prêt, en automne, à lui avancer des dollars pour ses paiements à l'étranger.

Marché de l'argent et des capitaux

Le flottement des changes a donné plus de liberté à la Banque nationale pour mener sa politique monétaire. En effet, l'approvisionnement de l'économie en liquidité dépend, sous ce régime, de la mesure dans laquelle l'institut d'émission est disposé à accroître la base monétaire, c'est-à-dire l'ensemble des billets en circulation et les avoirs des banques en comptes de virements à la Banque nationale.

L'excédent de liquidité accumulé au cours des années antérieures a été résorbé au premier semestre. La masse monétaire au sens étroit (M_1), qui comprend le numéraire

Evolution de la masse monétaire
en millions de francs — Variation en % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente

Fin de trimestre	Base monétaire ¹		Numéraire en circulation ²		Dépôts à vue ³		Masse monétaire M ₁ ⁴		Quasi-monnaie ⁵		Masse monétaire M ₂ ⁶	
	en millions de francs	accroissement en %	en millions de francs	accroissement en %	en millions de francs	accroissement en %	en millions de francs	accroissement en %	en millions de francs	accroissement en %	en millions de francs	accroissement en %
1972												
mars	24 177	+ 30,6	12 726	+ 9,8	33 131	+ 60,4	45 857	+ 42,2	28 630	- 0,3	74 487	+ 22,2
juin	23 501	+ 17,6	12 967	+ 9,2	33 109	+ 44,2	46 076	+ 32,3	29 907	+ 9,0	75 983	+ 22,0
septembre	23 622	+ 0,6	13 386	+ 11,4	32 320	+ 4,5	45 706	+ 6,4	30 790	- 7,4	76 496	+ 0,4
décembre	25 837	+ 3,6	14 753	+ 14,2	33 347	+ 0,8	48 100	+ 4,6	31 467	- 0,7	79 567	+ 2,4
1973												
mars	24 009	- 0,7	14 169	+ 11,3	31 383	- 5,3	45 552	- 0,7	31 944	+ 11,6	77 496	+ 4,0
juin	24 072	+ 2,4	14 630	+ 12,8	32 526	- 1,8	47 156	+ 2,3	30 619	+ 2,4	77 775	+ 2,4
septembre	24 088	+ 2,0	14 881	+ 11,2	32 946	+ 1,9	47 827	+ 4,6	34 330	+ 11,5	82 157	+ 7,4
décembre	26 388	+ 2,1	16 240	+ 10,1	31 871	- 4,4	48 111	+ 0,0	35 421	+ 12,6	83 532	+ 5,0
1974												
mars	24 942	+ 3,9	15 645	+ 10,4	28 801	- 8,2	44 446	- 2,4	39 590	+ 23,9	84 036	+ 8,4
juin	26 341	+ 9,4	16 062	+ 9,8	28 197	- 13,3	44 259	- 6,1	41 441	+ 35,3	85 700	+ 10,2
septembre	25 935	+ 7,7	16 280	+ 9,4	27 534	- 16,4	43 814	- 8,4	44 634	+ 30,0	88 448	+ 7,7
décembre	28 749	+ 8,9	17 533	+ 8,0	28 810	- 9,6	46 343	- 3,7	42 728	+ 20,6	89 071	+ 6,6

¹ Montant total des billets en circulation + avoirs des banques en comptes de virements à la Banque nationale

² Numéraire en circulation (billets et monnaies divisionnaires) détenu par le public (banques, service des chèques postaux et Confédération exclus)

³ Dépôts à vue du public en banque et auprès du service des chèques postaux

⁴ M₁ = numéraire en circulation + dépôts à vue

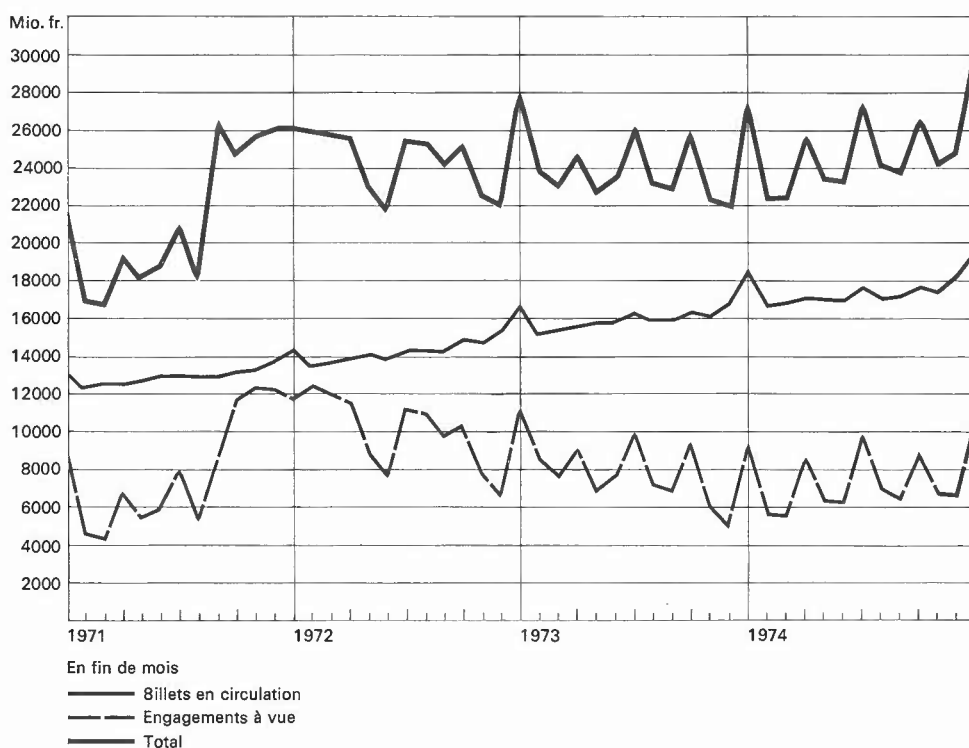
⁵ Quasi-monnaie = dépôts bancaires à terme du public

⁶ M₂ = M₁ + quasi-monnaie

Légère diminution
de la masse monétaire

*Billets en circulation et
engagements à vue de la
Banque nationale*

circulant en Suisse et détenu par le public, ainsi que les dépôts à vue du public en banque et en comptes de chèques postaux, a légèrement diminué, alors qu'elle n'avait pas évolué en 1973. La progression des taux d'intérêt à court terme a joué un rôle certain, car les conditions avantageuses liées aux fonds à terme ont provoqué d'importants transferts de dépôts à vue en dépôts à terme. Il en est résulté une diminution correspondante de la masse monétaire M_1 .



Tensions et détente sur le marché monétaire

Tensions au premier semestre

Au premier semestre, de fortes tensions se sont manifestées sur les marchés suisses de l'argent et des capitaux. Cette situation était due surtout aux taux élevés d'intérêt offerts sur les marchés étrangers. Les avoirs que les banques, le commerce et l'industrie détiennent en comptes de virements à la Banque nationale et qui reflètent bien l'état du marché ont varié entre 4 milliards et 5,5 milliards de francs, niveau bien inférieur à celui d'un an auparavant. La tension qui régnait sur le marché monétaire suisse s'est reflétée notamment dans les taux d'intérêt de l'euro-franc. Le taux à 3 mois a atteint au mois de janvier le niveau record de 13%, dépassant ainsi le taux correspondant de l'euro-dollar.

Afin de rapprocher les taux officiels des conditions du marché, la Banque nationale a relevé, à la fin du mois de janvier, le taux de l'escompte de 1%, pour le porter à 5½%, et le taux des avances sur nantissement de ¾%, pour l'établir à 6%. Les taux officiels, qui

n'avaient pas changé depuis un an, n'ont plus été modifiés. A la fin du mois de janvier également, les banques ont haussé le taux de l'escompte privé de ½ %, pour le fixer à 6 %; des majorations analogues ont eu lieu aux mois d'avril et de juillet.

Au mois de décembre 1973, la Banque nationale avait libéré provisoirement 20 % des avoirs minimaux, en vue de faciliter l'échéance annuelle. Compte tenu de l'état du marché, elle a renoncé, au mois de janvier, à rappeler ces fonds. En même temps, elle a décidé de libérer une nouvelle tranche de 20 %.

Pour faciliter les paiements aux principales échéances, l'institut d'émission a mis très largement à la disposition des banques ses moyens traditionnels de crédit. En outre, il s'est déclaré prêt à conclure des swaps, c'est-à-dire à reprendre des dollars contre des francs et à vendre simultanément ces dollars à terme. Il a donné ainsi un caractère temporaire à cette création de disponibilités.

Recours au crédit de l'institut d'émission (escompte d'effets et avances sur nantissement) / Aide financière de la Banque nationale accordée en vue des échéances – en milliards de francs

	Crédit de l'institut d'émission				Aide financière accordée en vue de l'échéance ¹	
	Etat en fin de mois		Augmentation durant la semaine précédant l'échéance		1973	1974
	1973	1974	1973	1974		
janvier	0,12	0,89	0,02	0,65	1,70	0,65
février	0,12	0,97	0,01	0,73	0,86	0,73
mars	0,86	1,75	0,65	1,46	2,21	3,96
avril	0,12	1,05	0,00	0,52	0,00	0,52
mai	0,09	1,83	0,00	1,11	0,00	1,11
juin	0,81	2,40	0,72	1,76	3,44	4,82
juillet	0,77	1,62	0,67	0,79	0,67	0,79
août	0,29	1,53	0,18	0,75	0,36	0,75
septembre	0,77	1,99	0,66	1,17	3,39	4,04
octobre	0,34	1,80	0,22	1,11	0,22	1,11
novembre	1,16	2,10	0,98	1,20	1,00	1,20
décembre	1,66	3,39	1,30	2,39	4,96	5,31

¹ Augmentation des crédits accordés par l'institut d'émission durant la semaine précédant l'échéance + swaps liés à l'échéance + réscriptions de stérilisation de la Confédération que la Banque nationale a repris temporairement

Désireuse d'apaiser davantage encore le marché, la Banque nationale a décidé, au début du mois d'avril, de libérer une nouvelle fois des avoirs minimaux, ramenant ainsi ces derniers, à la fin de ce mois, à 45 % de leur état de base. Entre-temps, elle a conclu des swaps à un mois avec les banques.

Avoirs minimaux – Taux et montants exigés

Avoirs minimaux		Fonds suisses Accroissement depuis le 31. 7. 71 ¹	Fonds étrangers		
			Etat ²	Accroissement	
				depuis le 31. 7. 71 ⁴	depuis le 31. 10. 74 ⁵
Taux de base en % des en- gage- ments	Engagements en banque créanciers à vue	28	1,25 ³ × 3 =3,75	56	24
	Créanciers à terme ¹	10	1,25 ³ × 2 =2,50	42	18
	Dépôts d'épargne	2,5 (jusqu'au 30. 7. 74)	—	7	—
		0 (dès le 31. 8. 74)	—	0 (dès le 30. 11. 74)	—
Obligations de caisse	2,5 (jusqu'au 30. 7. 74) 0 (dès le 31. 8. 74)	—	—	—	
Montant dont le versement est exigé en % de l'état de base ⁶	novembre 1973	100	100		—
	décembre	80	80		—
	janvier 1974	60	60		—
	avril	45	45		—
	juin	33	33		—
	octobre	20	20		—
	novembre	0	20		—
	décembre	0	20		100
Etat du compte avoirs minimaux en fin de mois (en millions de francs)	novembre 1973	2 112	1 588		
	décembre	1 600	1 272		
	janvier 1974	1 237	1 034		
	avril	962	893		
	juin	751	654		
	octobre	394	390		
	novembre	0	383		
	décembre	0	348		

¹ Pour les engagements en Suisse figurant dans les créanciers à terme, l'accroissement depuis le 31.3.1972 est déterminant

² Pour les engagements en monnaie étrangère, les taux des avoirs minimaux (taux de base) appliqués sur l'état sont réduits de 50%

³ Les avoirs minimaux sur l'état des fonds étrangers ont été relevés, à fin octobre 1973, par un supplément de 25%. Les taux de base se chiffrent ainsi à 125% des taux initiaux

⁴ L'accroissement des placements à l'étranger en monnaie étrangère peut être déduit de l'accroissement des fonds étrangers en monnaie étrangère

⁵ Prélèvement supplémentaire sur les engagements libellés en francs suisses seulement

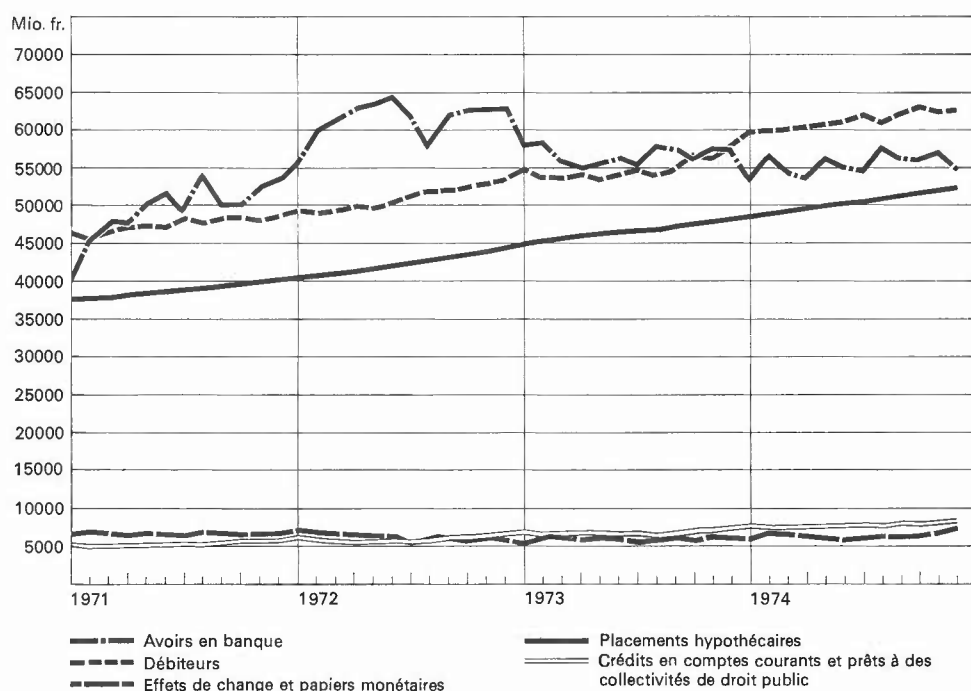
⁶ Etat de base ou état initial = taux de base × état des fonds à la fin du mois précédent

En raison de la situation du marché, il a paru excessif d'exiger, au mois de mai, le versement de 2,1 milliards de francs à titre de sanctions frappant les dépassements de crédit enregistrés à la fin du mois de février. Aussi la Banque nationale n'a-t-elle bloqué pendant trois mois que 30% de ce montant. Par ailleurs, elle s'est déclarée prête à conclure des swaps à trois mois. Les banques ont usé de cette offre au mois de juin surtout, quand les disponibilités se sont encore raréfiées, les avoirs en comptes de virements à la Banque nationale tombant, pour la première fois depuis le mois de janvier, à moins de 4 milliards de francs. A la fin du mois de juin, l'institut d'émission a libéré une part supplémentaire des avoirs minimaux. Ainsi, ces fonds bloqués sans rémunération à la Banque nationale ne se chiffraient plus qu'au tiers de leur état initial.

Détente au second semestre

A partir du milieu de l'année, la situation du marché monétaire s'est détendue progressivement. En général, la liquidité a été plus élevée au second semestre que pendant la période correspondante de l'année précédente.

Bilan de 72 banques
Actif

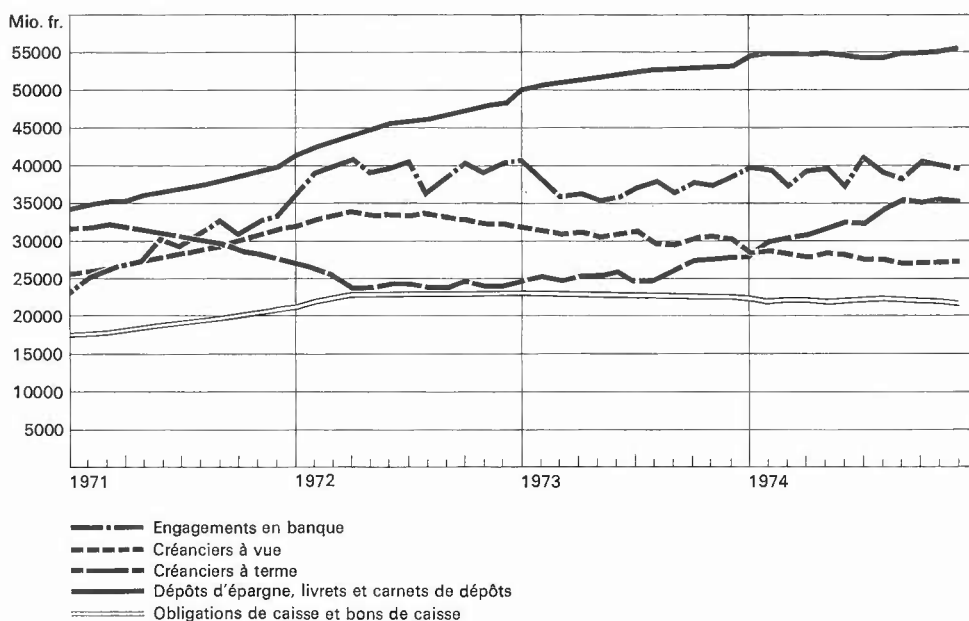


Au mois de juillet, des pertes de change importantes et la déconfiture de quelques banques ont troublé la quiétude des marchés. Afin de satisfaire le besoin accru de disponibilités bancaires, la Banque nationale a conclu de nouveaux swaps dollars contre francs à un mois.

Au mois d'août, l'institut d'émission a libéré les montants bloqués au mois de mai à titre de sanctions frappant les dépassements de crédit enregistrés à la fin du mois de

Passif

février. Cependant, au mois de septembre, il a exigé de nouveau le versement de 900 millions de francs sur les 2,7 milliards auxquels s'élevaient les dépassements de crédit enregistrés à la fin du mois de juillet.



Afin de compenser en partie la diminution consécutive des disponibilités, il a conclu avec les banques des swaps à trois mois pour la moitié de cette somme.

A la suite des taux d'intérêt du dollar, les taux du franc suisse à court terme ont baissé peu à peu à partir du mois de septembre.

A la fin du mois d'octobre, la Banque nationale a ramené les avoirs minimaux à 20% de leur état initial pour élargir quelque peu la base monétaire. Les avoirs minimaux prélevés sur les engagements en Suisse ont été entièrement libérés à la fin du mois de novembre. En même temps, l'évolution du marché des changes a nécessité un renforcement des mesures visant à contrer l'afflux de fonds étrangers.

A la fin du mois de décembre, l'institut d'émission a libéré une partie du montant qu'il avait bloqué pendant trois mois à titre de sanctions frappant les dépassements de crédit, soit 600 millions de francs. D'autre part, 660 millions de francs dus pour les dépassements de crédit constatés au mois d'octobre ont été exigés intégralement.

Dans la dernière semaine du mois de décembre, en prévision de l'échéance annuelle, les banques ont recouru au crédit de l'institut d'émission pour quelque 2,4 milliards de francs. En outre, elles se sont procuré 240 millions de francs en chiffre rond en mettant en pension à la Banque nationale des bons de stérilisation. Les engagements contractés envers l'institut d'émission par ses correspondants en Suisse ont augmenté de 80 mil-

lions de francs. Enfin, la Banque nationale a conclu avec les banques des swaps dollars contre francs de 7 à 30 jours pour un montant de 2,7 milliards de francs, ou de 1 025 millions de dollars en chiffre rond. En raison de l'évolution des changes, elle a conclu des swaps à un et à trois mois, qui se montaient à 317 millions et à 198 millions de dollars respectivement; ces opérations ont contribué aussi à accroître les disponibilités. Par contre, l'institut d'émission a dénoué des swaps portant sur 155 millions de dollars, qu'il avait conclus au mois de septembre pour compenser des prélèvements consécutifs aux dépassements de crédit. Ainsi, les avoirs en comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie ont atteint 9,5 milliards de francs en fin d'année, contre 8,2 milliards en 1973.

Swaps dollars contre francs conclus entre la Banque nationale et les banques en milliards de francs

	1974			1973		
	Swaps de 30-90 jours nouvellement conclus		Etat en fin de mois 30-90 jours	Swaps liés aux échéances 7-14 jours	Total des swaps Etat en fin de mois 7-90 jours	Swaps liés aux échéances ¹ 7-14 jours
	30 jours	90 jours				
janvier	—	—	—	—	—	1,68
février	—	—	—	—	—	0,85
mars	—	—	—	2,50	2,50	1,56
avril	0,54	—	0,54	—	0,54	—
mai	—	0,25	0,25	—	0,25	—
juin	0,12	0,10	0,47	2,99	3,46	2,72
juillet	0,76	—	1,11	—	1,11	—
août	—	—	0,10	—	0,10	0,18
septembre	—	0,46	0,46	2,72	3,18	2,69
octobre	—	—	0,46	—	0,46	—
novembre	—	—	0,46	—	0,46	—
décembre	0,83	0,51	1,34	2,68 ²	4,02	3,36 ²

¹ En 1973, seuls les swaps liés aux échéances ont été conclus entre la Banque nationale et les banques

² En décembre, la durée des swaps liés à l'échéance est de 7-30 jours

Politique souple du crédit

La limitation de l'expansion du crédit bancaire en Suisse à un niveau qui correspond aux nécessités économiques n'a pas perdu de son importance en 1974. Elle a permis en outre d'assouplir la politique monétaire et de modérer l'évolution des taux d'intérêt.

Larges dépassements
de crédit

Le renchérissement inhabituel des importations a accentué fortement la demande de crédit. Aussi la Banque nationale a-t-elle relevé, à la fin du mois d'avril, de 6 % à 7 % le taux d'accroissement autorisé du crédit pour la période se terminant à la fin du mois de juillet 1974. Il en est résulté une diminution des dépassements de crédit, qui se sont chiffrés à 2,1 milliards de francs. Compte tenu de la situation tendue du marché monétaire et des effets différés de cet assouplissement, la Banque nationale a bloqué le 30 % seulement de ce montant à titre de sanctions.

A la fin du mois de juillet, soit au terme de la deuxième année de la limitation du crédit, les dépassements atteignaient 2,7 milliards de francs. Les versements effectués à titre de sanctions à la fin du mois de juillet 1973 et à la fin du mois de février 1974 ont été déduits de cette somme. Le solde dû s'est élevé à près de 2 milliards de francs, dont une moitié a été exigée pour le 20 septembre, l'autre devant être versée en trois tranches égales à chacun des trois trimestres suivants.

D'entente avec la Banque nationale, le Conseil fédéral a décidé de proroger la limitation du crédit du 1^{er} août 1974 au 31 juillet 1975. Afin de prévenir les rigueurs que pourraient provoquer ces mesures, il a institué un nouveau contingent spécial de 800 millions de francs, qui sont soustraits à la limitation. La Banque nationale a maintenu le taux d'accroissement à 7 % de l'état autorisé au 31 juillet 1972. Le montant des dépassements relevés à la fin du mois de juillet a été déduit des nouvelles quotes-parts. L'institut d'émission a décidé de vérifier chaque trimestre l'application de la limitation et de bloquer le montant intégral des dépassements éventuels. Il a procédé à un premier contrôle à la fin du mois d'octobre. Le 20 décembre, la Banque nationale a libéré une partie des montants bloqués ensuite des dépassements enregistrés à la fin du mois de juillet, tout en exigeant le versement de l'équivalent des nouveaux dépassements, soit 660 millions de francs.

Evolution des taux d'intérêt à moyen et à long terme

Contrairement à ce qui s'est produit sur le plan international, les grandes banques suisses ont pu adapter sans heurt les taux de l'intérêt qu'elles versent sur les dépôts à terme de leur clientèle. Au début de l'année, elles ont élevé ces taux de ½ % pour les fixer uniformément à 6 %. La rémunération des dépôts à trois mois n'a plus varié jusqu'à la fin de l'année. En revanche, au mois de juin, le taux appliqué aux dépôts de 6 à 11 mois a été relevé de ¼ %, et celui des dépôts à un an, de ½ %.

Les taux des obligations de caisse ont été majorés en quatre étapes. Un premier ajustement de ¼ % à ½ % a eu lieu le 1^{er} février. A partir de cette date, les banques avaient de nouveau le choix entre trois durées: l'intérêt a été de 5 ½ %, 5 ¾ % et 6 % pour des

durées de 3 ans, 4 à 5 ans et 6 à 8 ans. A partir du 6 mai, l'éventail a été ramené à deux durées: le taux a été fixé à 6 ½% pour les obligations de 3 à 4 ans, et à 7% pour celles de 5 à 8 ans. Une nouvelle majoration de ¼% a pris effet le 14 octobre, une dernière, le 2 décembre. Les taux appliqués à la fin de l'année étaient de 7 ¼% pour les titres de 3 à 4 ans, de 7 ½% pour ceux de 5 à 6 ans et de 7 ¾% pour ceux de 7 à 8 ans. Ces conditions s'appliquaient aux obligations de caisse des grandes banques et des banques cantonales. Les autres établissements, selon l'usage, ont été autorisés à accorder des taux supérieurs de ¼%.

Le 1^{er} octobre, les taux des prêts hypothécaires existants ont été majorés de ½%, voire de ¾% dans des cas isolés. Le préposé à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices a jugé inopportun un ajustement plus large aux conditions du marché. L'intérêt payé pour les dépôts d'épargne, qui servent en grande partie à financer les opérations hypothécaires, a été majoré de 1% au milieu de l'année.

Marché des changes mouvementé

Les réserves monétaires de la Banque nationale ont diminué de 0,1 milliard pour s'établir à 28,9 milliards de francs. Abstraction faite des swaps conclus avec les banques, leur baisse s'est chiffrée à 0,8 milliard de francs. L'encaisse-or n'a pas changé; elle s'est inscrite à 11,9 milliards de francs. Les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses ont augmenté de 790 millions de francs; la Banque nationale a repris de tels titres, pour 360 millions, à la Confédération et, pour 430 millions, à la BRI. Le dénouement des swaps que les autorités monétaires américaines avaient conclus au mois d'août 1971, avant la dévaluation du dollar, a entraîné une réduction des réserves de devises de 790 millions de francs. Le rendement des capitaux placés à l'étranger a agi en sens inverse. Dans l'ensemble, les réserves de devises ont diminué de 1,6 milliard de francs, déduction faite des swaps.

Au mois de janvier, le cours du dollar a passé de 3,25 à 3,46. Cette hausse était due surtout aux bonnes nouvelles économiques provenant des Etats-Unis et à la première estimation des effets que devaient avoir les majorations du prix du pétrole.

La suppression des restrictions que les Etats-Unis appliquaient aux exportations de capitaux a modifié profondément le marché suisse des changes. Jusqu'à la fin du mois de mars, le cours du dollar est tombé à 3 francs environ. Il a faibli davantage par rapport au franc suisse que par rapport à d'autres monnaies importantes. A la fin du mois d'avril, la réévaluation du franc par rapport à la moyenne pondérée des monnaies des 15 pays dans lesquels la Suisse exporte le plus a atteint le taux de 24%. Par la suite, le cours du

Hausse du cours du franc

dollar a continué de fléchir jusqu'à ce que les autorités monétaires des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse manifestent leur intention, à la mi-mai, d'effectuer le cas échéant des interventions communes sur les marchés des changes. Jusqu'à la fin du mois d'août, le cours du dollar a fluctué entre 2,92 et 3,04. Vers la fin de l'année, il s'est affaibli de nouveau par rapport au franc suisse surtout. A la fin du mois de décembre, la réévaluation pondérée du franc dépassait 40%.

Evolution du cours des devises de quelques pays industrialisés importants en 1974

	\$ EU		£		FF	
	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum
janvier	3,2500	3,4540	7,3000	7,7380	63,80	69,83
février	3,0500	3,2860	7,0530	7,4940	62,86	65,72
mars	2,9700	3,1690	7,0590	7,3160	62,51	65,24
avril	2,9080	3,0870	7,0880	7,3530	59,73	63,71
mai	2,7680	3,0200	6,7270	7,2080	58,30	61,62
juin	2,9200	3,0570	7,0450	7,2160	59,73	62,61
juillet	2,8830	3,0280	6,9280	7,2060	61,15	63,67
août	2,9300	3,0200	6,9400	7,0700	61,77	63,22
septembre	2,9400	3,0320	6,8690	6,9990	62,01	62,83
octobre	2,8390	2,9590	6,6350	6,9040	60,37	62,34
novembre	2,5930	2,8700	6,0320	6,7080	55,44	61,15
décembre	2,5000	2,7580	5,8680	6,4070	56,30	59,38

	DM		lires		yen	
	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum
janvier	117,75	122,11	.4950	.5430	1,1000	1,1970
février	115,16	118,49	.4730	.5010	1,0750	1,1000
mars	116,06	119,75	.4760	.4900	1,0780	1,1030
avril	119,04	120,63	.4590	.4880	1,0400	1,1100
mai	116,49	120,80	.4490	.4700	1,0000	1,0650
juin	117,22	119,34	.4540	.4670	1,0380	1,0700
juillet	114,54	118,86	.4530	.4660	.9830	1,0530
août	112,69	115,19	.4530	.4590	.9750	.9930
septembre	111,02	113,33	.4460	.4580	.9850	1,0140
octobre	110,38	113,76	.4260	.4470	.9490	.9840
novembre	105,89	112,90	.3910	.4310	.8740	.9550
décembre	103,80	110,13	.3850	.4130	.8350	.9170

Taux de réévaluation du franc suisse mesurés en fonction des exportations¹
(en pour-cent; 5 mai 1971 = 0)

	1973		1974	
	%		%	
	minimum	maximum	minimum	maximum
janvier	6,3	9,5	14,4	18,0
février	9,7	19,1	19,6	21,5
mars	14,1	14,8	20,8	22,3
avril	15,0	15,2	20,5	24,0
mai	15,0	17,9	23,7	25,6
juin	16,1	16,6	22,8	23,8
juillet	20,8	22,2	23,2	25,9
août	16,1	20,7	24,8	25,6
septembre	15,5	16,8	25,3	26,3
octobre	13,3	16,0	27,2	29,7
novembre	14,1	15,3	31,2	40,7
décembre	15,8	16,3	36,7	42,5

¹ Par rapport aux 15 principaux partenaires commerciaux de la Suisse; le calcul est hebdomadaire

Mesures de sauvegarde de la monnaie

Après que le cours du dollar se fut raffermi, le Conseil fédéral, d'entente avec la Banque nationale, a abrogé, le 1^{er} février, l'ordonnance concernant le placement de fonds étrangers. Le 21 octobre, tenant compte du calme relatif qui régnait sur le marché des changes depuis quelques mois, il a abrogé également l'ordonnance concernant la rémunération des fonds étrangers. Ainsi, parmi les mesures destinées à sauvegarder la monnaie, seule restait en vigueur l'ordonnance portant obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger, qui complète la limitation du crédit et le contrôle des émissions.

Au mois de novembre, la hausse accélérée du cours du franc a nécessité de nouvelles mesures contre l'afflux de fonds étrangers. Avec effet au 21 novembre, le Conseil fédéral, d'entente avec la Banque nationale, a rétabli l'interdiction de rémunérer les avoirs étrangers en francs suisses constitués après le 31 octobre. Il a autorisé le prélèvement d'une commission sur ces fonds; d'emblée la Banque nationale a adopté le taux maximal de 3% par trimestre. De plus, l'institut d'émission a décidé de prélever des avoirs minimaux supplémentaires sur les fonds étrangers en francs suisses qui ont

afflué après le 31 octobre et leur a appliqué les taux maximaux prévus dans l'arrêté sur le crédit.

Depuis le mois de juillet, l'obligation a été faite aux banques qui effectuent des transactions sur devises de remettre à l'institut d'émission des données mensuelles sur les opérations de change à terme. A la fin du mois d'octobre, cette obligation a été étendue aux sociétés financières soumises à la loi sur les banques.

Forte demande sur le marché des capitaux

Le contrôle des émissions a été maintenu. Il vise à préserver une évolution harmonieuse du marché des capitaux. La Banque nationale a limité à 3,9 milliards de francs le recours net au marché par des emprunteurs suisses. Il incombe à la commission des émissions de répartir entre les différentes catégories de débiteurs et, à l'intérieur de celles-ci, entre les divers débiteurs, les quotas trimestriels. Comme en 1973, priorité a été donnée aux collectivités publiques et au secteur de l'énergie. L'écart entre le montant des emprunts annoncés et le plafond fixé a obligé la commission à ajourner, à réduire ou à rejeter de nombreuses demandes.

Ainsi, les emprunts annoncés au premier trimestre ont atteint 2,6 milliards de francs, alors que le quota autorisé était de 1,2 milliard seulement. Dans les premiers mois de l'année, les taux d'intérêt élevés offerts sur les marchés internationaux pour les fonds à court terme ont exercé un vif attrait sur les capitaux placés ordinairement à long terme. Plusieurs émissions suisses d'emprunts se sont dès lors soldées par des échecs. Certains émetteurs ont donc dû réduire le montant de leurs emprunts; en outre, l'intérêt offert a dû être majoré trois fois de $\frac{1}{4}\%$, dans des intervalles très brefs.

La Banque nationale a fixé à 1 milliard de francs le plafond des émissions pour le deuxième trimestre. Bien que les taux d'intérêt aient été relevés de $\frac{1}{2}\%$ au mois d'avril, les emprunts lancés le mois suivant n'ont pas eu le succès escompté. Il a donc fallu relever encore les taux de $\frac{1}{4}\%$. Le public n'ayant souscrit, à la mi-mai, qu'une petite partie de la tranche à moyen terme d'un emprunt fédéral, la Banque nationale a décidé de prendre des mesures supplémentaires pour stabiliser le marché des capitaux. Elle a pris en portefeuille une partie des titres non souscrits et compensé la création de disponibilités qui en a résulté en plaçant des bons de stérilisation dans des grandes banques. En même temps, elle a commencé de soutenir le cours des titres émis par la Confédération et interdit passagèrement l'exportation de capitaux sous la forme d'emprunts et de reconnaissances de dette à moyen terme. Enfin, pour le troisième trimestre, elle a fixé le plafond des émissions à 700 millions de francs seulement, bien que les émetteurs aient annoncé des emprunts atteignant 1,7 milliard.

Priorité maintenue

Mesures de stabilisation

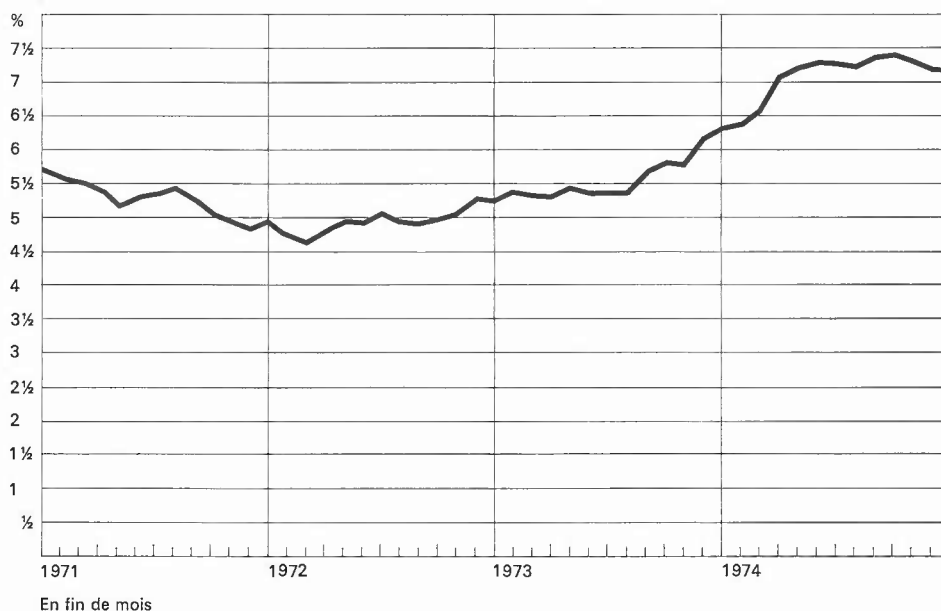
Tableau des émissions

Montants en millions de francs

Emetteurs	Nombre	Valeur d'émission	Conversions	Recours au marché	Rembour- sements	Recours net au marché	
	1974					1974	1973
<i>Emprunts suisses</i>							
Confédération	4	795,5	320,0	475,5	–	475,5	190,8
Cantons	30	727,3	183,0	544,3	–	544,3	741,8
Communes	51	540,5	61,0	479,5	–	479,5	651,9
Usines électriques	40	1 344,1	370,0	974,1	20,0	954,1	492,2
Industrie	10	154,2	6,5	147,7	–	147,7	260,4
Commerce	5	61,1	2,0	59,1	–	59,1	34,3
Banques	36	862,3	307,0	555,3	–	555,3	557,8
Centrales de lettres de gage	8	398,3	126,0	272,3	–	272,3	159,3
Holdings	8	203,8	–	203,8	–	203,8	236,8
Divers	13	240,8	8,5	232,3	2,0	230,3	266,6
Total	205	5 327,9	1 384,0	3 943,9	22,0	3 921,9	3 591,9
<i>Emprunts étrangers en Suisse</i>							
Total	29	1 011,3	–	1 011,3	559,2	452,1	2 220,3
<i>Emissions d'actions suisses</i>							
Usines électriques	3	64,5	–	64,5	–	64,5	27,0
Industrie	20	183,4	–	183,4	7,5	175,9	163,5
Commerce	3	18,0	–	18,0	–	18,0	–
Banques	11	227,5	–	227,5	–	227,5	334,0
Holdings	6	93,6	–	93,6	62,0	31,6	161,6
Sociétés d'assurances	2	5,7	–	5,7	–	5,7	8,0
Divers	10	23,1	–	23,1	14,6	8,5	–37,3
Total	55	615,8	–	615,8	84,1	531,7	656,8
Total général	289	6 955,0	1 384,0	5 571,0	665,3	4 905,7	6 469,0

Ces mesures ont eu l'effet souhaité. Le rendement des emprunts de la Confédération, qui, du début de l'année à la mi-mai, était monté de 1,13% et s'était inscrit alors à 7,44%, a fluctué entre 7,2% et 7,3% aux mois de juin et de juillet. Une série d'emprunts ont pu être placés à 8%, parfois pour des durées réduites. Cette situation a subsisté après la traditionnelle pause estivale.

Rendement moyen des obligations fédérales



Vers un nouvel équilibre

Certains emprunts ont essuyé de nouveau des échecs au mois de septembre; dans les derniers mois de l'année, le marché a pu trouver un nouvel équilibre après que l'on fut revenu à l'ancienne échelle des taux d'intérêt qui reposait sur la qualité des débiteurs. Les taux appliqués aux débiteurs de premier ordre sont demeurés à leur niveau antérieur. Au mois de novembre, les banques ont placé aisément un emprunt fédéral de 150 millions de francs. Le rendement des emprunts de la Confédération, qui, au troisième trimestre, était remonté à quelque 7,4%, est tombé à 7,17% à la fin de l'année. Dans ces conditions, la Banque nationale a pu réduire ses achats de soutien, qu'elle avait déjà limités au troisième trimestre. Elle a même pu vendre des titres qu'elle avait acquis précédemment. L'interdiction de rémunérer les fonds étrangers et le prélèvement d'une commission sur ces fonds, liés à la baisse des taux d'intérêt à court terme, ont accru le volume des capitaux en quête de placement en titres, ce qui a contribué à raffermir le marché.

Restrictions à l'exportation de capitaux

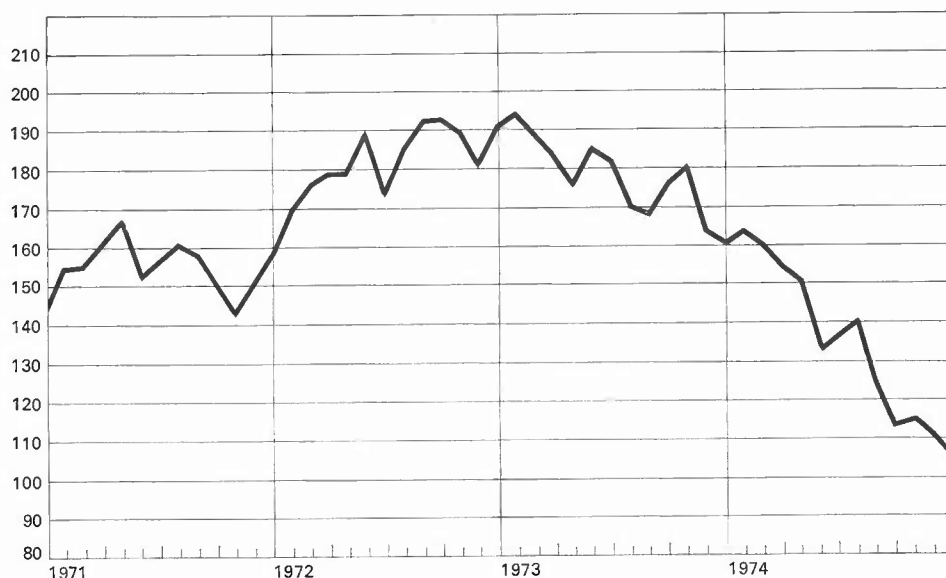
Le Conseil fédéral ayant abrogé l'ordonnance concernant le placement de fonds étrangers, la Banque nationale a suspendu, avec effet au 1^{er} février, l'obligation de convertir en monnaies étrangères les capitaux en francs suisses dont l'exportation était autorisée. Cette conversion devait se faire sur le marché suisse et, à raison de 10%, à la Banque nationale. En outre, la Banque nationale a renoncé à obliger les banques, lors

de l'émission d'emprunts étrangers libellés en francs suisses, à placer au moins 65% des titres chez des personnes domiciliées en Suisse. A la mi-août, elle a levé les dispositions analogues qui s'appliquaient au placement de reconnaissances de dette à moyen terme de débiteurs étrangers.

Pour les mois de février et de mars, l'émission d'emprunts étrangers libellés en francs suisses a été limitée à 240 millions de francs. Au premier trimestre, la Banque nationale a restreint les émissions de reconnaissances de dette à moyen terme à 75% de la moyenne trimestrielle des émissions autorisées en 1973. Elle a adopté des dispositions identiques pour les crédits bancaires à l'étranger, exception faite des crédits destinés au financement des exportations suisses. A la fin du mois de mai, l'exportation de capitaux sous la forme d'emprunts et de reconnaissances de dette à moyen terme a été suspendue. A partir de la mi-août, l'institut d'émission a autorisé de nouveau le placement de reconnaissances de dette avec les mêmes restrictions qu'au premier trimestre. L'émission d'emprunts étrangers libellés en francs suisses a repris au mois de septembre. La Banque nationale a fixé à 240 millions de francs le montant autorisé pour les mois de septembre et d'octobre. Au troisième trimestre, elle a assoupli légèrement les dispositions appliquées aux crédits à l'étranger. Alors que les mesures touchant l'émission de reconnaissances de dette à moyen terme n'ont pas été modifiées jusqu'à la fin de l'année, le montant autorisé des emprunts étrangers en francs suisses a été ramené à 200 millions de francs pour les mois de novembre et de décembre.

Suspension passagère des exportations de capitaux

Indice suisse des actions



En fin de mois
Moyenne 1966 = 100

Dans le cadre des nouvelles mesures destinées à sauvegarder la monnaie, la Banque nationale a réintroduit, avec effet au 28 novembre, l'obligation de convertir en monnaie étrangère les capitaux dont l'exportation était autorisée. Le 19 décembre, elle a renforcé cette disposition en décrétant que la conversion devait se faire par son intermédiaire.

La Banque nationale a autorisé des émissions d'emprunts étrangers libellés en francs suisses pour un montant de 1011 millions de francs, soit 1865 millions de moins qu'en 1973. Les émissions de reconnaissances de dette à moyen terme ont totalisé 2769 millions de francs, contre 3408 millions l'année précédente. Les crédits à l'étranger se sont élevés à 1876 millions de francs, contre 3160 millions en 1973.

Abstraction faite de brèves reprises techniques, les cours ont baissé tout au long de l'année sur les marchés suisses des actions. L'indice calculé par la Banque nationale, qui s'établissait à 160,1 points au 31 décembre 1973, a reculé à 104,7 points à la fin de l'année. Il a atteint son niveau le plus élevé au mois de février, avec 170,1 points.

Baisse sur les marchés
des actions

*Taux d'intérêt
les plus fréquents*

	octobre 1974	octobre 1973
	en %	
Comptes débiteurs ¹		
Crédits en blanc		
Grandes banques	7 ½	6 ¼
Banques locales et régionales	7 - 7 ¾	6 - 6 ¾
Crédits gagés		
Banques cantonales	6 ¼-7 ¼	5 ¼-6 ¼
Grandes banques	7 - 7 ¼	6 - 6 ¼
Banques locales et régionales	6 ½-7 ½	5 ½-6 ½
Crédits de construction ¹		
Banques cantonales	6 ½-7 ¼	5 ½-6 ¼
Grandes banques	7 - 7 ½	5 ¾-6 ¼
Banques locales et régionales	6 ¾-7 ½	5 ½-6 ½
Hypothèques en premier rang sur constructions d'habitations courantes		
Prêts anciens		
Banques cantonales	5 ¼-6 ¼	5 ¼-5 ¾
Grandes banques	6 - 6 ½	5 ½-6
Banques locales et régionales	6 - 6 ¾	5 ¼-6
Caisses d'épargne	6 - 6 ½	5 ¼-5 ¾
Prêts nouveaux		
Banques cantonales	6 - 7	5 ¼-5 ¾
Grandes banques	6 ¾-7 ¼	5 ¾-6 ¼
Banques locales et régionales	6 ½-7	5 ½-6 ¼
Caisses d'épargne	6 ¼-7	5 ½-6

¹ Aux taux d'intérêt s'est ajoutée une commission de 1/8 à 1/4% par trimestre ou par semestre

*Evolution des
taux d'intérêt*

	fin 1974	en%	fin 1973
Taux officiel d'escompte	5½		4½
Taux officiel des avances sur nantissement	6		5¼
Taux d'escompte privé	7		5½
Dépôts à terme			
3– 5 mois	6		5½
6–11 mois	6¼		5½
12 mois	6½		5½
Dépôts d'épargne dans les banques cantonales	4,98		4,15
Obligations de caisse			
3 ans	7¼		5¼
4 ans	7¼		5¼
5 ans	7½		5½
6 ans	7½		5½
7 ans	7¾		5½
8 ans	7¾		5½
Emprunts			
Confédération	7¾		5¾
cantons, communes	8–8¼		6
banques	8¼		6
usines électriques	8½–8¾		6¼
industrie	8½–8¾		6½
Rendement moyen des emprunts fédéraux ¹	7,17		6,31

¹ Maximum: 7,44 (mai)
Minimum: 6,26 (janvier)

Mesures monétaires appliquées en 1974

I. Arrêté fédéral du 8 octobre 1971 sur la sauvegarde de la monnaie

28 juin	Cet arrêté est prorogé jusqu'au 15 octobre 1977; il sera soumis au vote du peuple et des cantons par voie de référendum obligatoire en 1975
	<i>1. Arrêté du Conseil fédéral du 26 juin 1972 interdisant le placement de fonds étrangers dans des immeubles en Suisse</i>
1 ^{er} février	Cet arrêté est abrogé et remplacé par l'arrêté fédéral du 23 mars 1961/21 mars 1973 concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger
	<i>2. Ordonnance du 26 juin 1972 concernant le placement de fonds étrangers</i>
1 ^{er} février	Cette ordonnance est abrogée
	<i>3. Ordonnance du 4 juillet 1972 concernant la rémunération des fonds étrangers</i>
21 octobre	Cette ordonnance est abrogée (interdiction de rémunérer)
	<i>4. Ordonnance du 20 novembre 1974 instituant des mesures destinées à lutter contre l'afflux de fonds étrangers</i>
21 novembre	Les fonds étrangers (avoirs en banque libellés en francs suisses, y compris les fonds fiduciaires) qui ont afflué après le 31 octobre 1974 sont soumis – à l'interdiction de rémunérer – au prélèvement d'une commission maximale de 3% par trimestre La Banque nationale fixe le taux de la commission à 3% et, sur la base de l'ordonnance, limite le volume des ventes à terme de francs suisses à des étrangers à l'état au 31 octobre 1974
	<i>5. Ordonnance du 5 juillet 1972/16 avril 1973 portant obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger</i>
	Cette ordonnance est demeurée en vigueur durant toute l'année et n'a pas été modifiée
	<i>6. Ordonnance du 5 juillet/11 octobre 1972 concernant les positions en monnaies étrangères des banques</i>
	Cette ordonnance n'est plus en vigueur depuis le 1 ^{er} octobre 1973

7. Ordonnance du 4 juillet 1973 sur l'application des mesures prises pour la sauvegarde de la monnaie en ce qui concerne la Principauté de Liechtenstein

Cette ordonnance est demeurée en vigueur toute l'année et n'a pas été modifiée

Au sens de l'ordonnance du 20 novembre 1974 instituant des mesures destinées à lutter contre l'afflux de fonds étrangers, la Principauté de Liechtenstein n'est pas réputée territoire étranger

II. Arrêté fédéral du 20 décembre 1972 instituant des mesures dans le domaine du crédit

Ordonnance du 10 janvier 1973 instituant des mesures dans le domaine du crédit

1^{er} octobre

Dans le cadre du contrôle des émissions, le Conseil fédéral soumet également à autorisation les émissions inférieures à 5 millions de francs

1. Avoirs minimaux sur les engagements en Suisse

4 janvier

Le délai de versement des avoirs minimaux libérés provisoirement le 20 décembre 1973, dont le montant est égal à 20% du montant dû à fin octobre 1973, est prolongé jusqu'au 4 février 1974

25 janvier

Le 20% du montant global des avoirs minimaux, qui a été libéré le 20 décembre 1973, ne doit plus être remboursé

Un nouvel abaissement des avoirs minimaux correspondant à 20% de l'état de base à fin décembre 1973 intervient; il n'est plus exigé dès lors que le 60% de l'état de base, calculé sur les taux appliqués depuis le 31 octobre 1973

8 avril

Dès fin avril (déclarations de fin mars), il n'est plus exigé que le 45% de l'état de base

4 juin

Désormais, le montant dû est arrondi aux 10 000 francs inférieurs (déclarations de fin mai)

28 juin

Dès fin juin (déclarations de fin mai), il n'est plus exigé que le 33% de l'état de base

27 août

Les dépôts d'épargne, les livrets et les carnets de dépôts, ainsi que les obligations de caisse sont libérés du prélèvement d'avoirs minimaux; (cette mesure est appliquée, pour la première fois, à l'état déclaré à fin juillet)

8 octobre

Dès fin octobre (déclarations de fin septembre), il n'est plus exigé que le 20% de l'état de base

25 novembre Les avoirs minimaux sont entièrement libérés; les engagements des banques en Suisse ne sont plus soumis au prélèvement d'avoirs minimaux; les soldes du compte «avoirs minimaux sur les engagements en Suisse» sont transférés sur les comptes de virements, valeur 26 novembre; l'obligation de déclarer subsiste

2. Avoirs minimaux sur les engagements envers l'étranger

4 janvier Le délai de versement des avoirs minimaux libérés provisoirement le 20 décembre 1973, dont le montant est égal à 20% du montant dû à fin octobre 1973, est prolongé jusqu'au 4 février 1974

25 janvier Le 20% du montant global des avoirs minimaux, qui a été libéré le 20 décembre 1973, ne doit plus être remboursé
Un nouvel abaissement des avoirs minimaux correspondant à 20% de l'état de base à fin décembre 1973 intervient; il n'est plus exigé dès lors que le 60% de l'état de base calculé sur les taux appliqués depuis le 31 octobre 1973

8 avril Dès fin avril (déclarations de fin mars), il n'est plus exigé que le 45% de l'état de base

4 juin Désormais, le montant dû est arrondi aux 10 000 francs inférieurs (déclarations de fin mai)

24 juin Dès fin juin (déclarations de fin mai), il n'est plus exigé que le 33% de l'état de base

8 octobre Dès fin octobre (déclarations de fin septembre), il n'est plus exigé que le 20% de l'état de base

1^{er} novembre Les dépôts d'épargne, les livrets et les carnets de dépôts sont libérés du prélèvement d'avoirs minimaux; (cette mesure est appliquée, pour la première fois, à l'état déclaré à fin octobre)

29 novembre De nouveaux avoirs minimaux sont prélevés sur l'accroissement des engagements étrangers en francs suisses; ce prélèvement supplémentaire est calculé à partir de fin octobre 1974 jusqu'à la fin du mois où le relevé est effectué, la première fois à fin novembre

Les taux sont les suivants:

engagements en banque à vue et à terme	24%
créanciers à vue	24%
créanciers à terme	18%
fonds fiduciaires étrangers placés en Suisse	18%

Les montants calculés sur ces taux ne bénéficient d'aucune déduction

3. Limitation de l'expansion du crédit

- 13 février Le Conseil fédéral et la Banque nationale décident de constituer un contingent spécial de 150 millions de francs, non limité dans le temps, en faveur des travaux urgents de génie civil; (un contingent spécial de 500 millions de francs destiné à la construction de logements à loyer modéré et aux travaux urgents d'équipement avait été constitué le 23 juillet 1973 pour la période allant du 1^{er} août 1973 au 31 juillet 1974)
- 23 avril L'accroissement autorisé des crédits pour la période du 1^{er} août 1973 au 31 juillet 1974 est relevé de 1% et s'établit à 7% de l'état autorisé au 31 juillet 1972 (le quota spécial d'accroissement de 1% est accordé pour tenir compte du renchérissement des matières premières importées)
Le 30% des dépassements, au 28 février 1974, de l'état autorisé des crédits au 31 juillet 1974 doit être versé sur un compte bloqué à la Banque nationale; délai de versement: 10 mai
- 18 juillet Les dispositions d'exécution III sont arrêtées: l'accroissement autorisé des crédits pour la période du 1^{er} août 1974 au 31 juillet 1975 est fixé à 7% de l'état autorisé au 31 juillet 1972¹; il est recommandé aux banques d'utiliser leur quota d'accroissement pro rata temporis
Un contingent spécial de 800 millions de francs est constitué en faveur de l'élaboration de projets de construction jusqu'à la fin de la phase de préparation ainsi qu'en faveur des travaux urgents d'équipement et de la construction de logements à loyer modéré
- 10 août Les montants versés le 10 mai sur le compte bloqué sont libérés à l'échéance du délai de trois mois
- 6 septembre Pour établir le montant des dépassements de crédit passibles de sanctions au 31 juillet 1974, il faut déduire du montant dépassant l'état autorisé des crédits au 31 juillet 1974 les versements effectués sur compte bloqué à la Banque nationale ensuite des dépassements enregistrés au 31 juillet 1973 et au 28 février 1974
Le montant total des dépassements soumis aux sanctions est exigé par tranches seulement; la première de 50% doit être versée le 20 septembre, pour une durée de trois mois; les 50% restants, divisés en trois tranches égales de $16\frac{2}{3}\%$, sont versés avec un intervalle de trois mois entre chaque tranche
Les banques sont avisées qu'elles devront verser désormais chaque trimestre le montant global de leurs dépassements

¹ L'état autorisé des crédits en Suisse au 31 juillet 1972 est majoré de l'état au 31 juillet 1973 des crédits accordés à des débiteurs ayant leur domicile dans la Principauté de Liechtenstein

9 décembre Le 100 % des dépassements au 31 octobre 1974 de l'état autorisé des crédits au 31 juillet 1975 doit être versé; délai de versement: 20 décembre; les $\frac{2}{3}$ du montant versé à la suite des dépassements au 31 juillet 1974 sont libérés simultanément

4. Contrôle des émissions

Le volume des émissions d'emprunts suisses est limité à 3,9 milliards de francs; le montant des conversions et celui des petits emprunts n'atteignant pas 5 millions de francs ne sont pas pris en considération

III. Exportations de capitaux soumises à autorisation

1^{er} février L'obligation de convertir en monnaie étrangère, en Suisse, les capitaux exportés libellés en francs suisses, dont 10 % en dollars à la Banque nationale, est suspendue

La disposition relative aux emprunts étrangers en francs suisses, selon laquelle la participation de souscripteurs domiciliés en Suisse doit être de 65 % au moins, est suspendue

Le programme d'émission des emprunts obligataires étrangers libellés en francs suisses est limité à 240 millions de francs au total pour les mois de février et de mars; durant cette période aucune émission ne peut dépasser 60 millions de francs

Pour le premier trimestre, les émissions de «notes» sont limitées à 75 % du montant moyen autorisé par trimestre en 1973; aucune opération ne peut être supérieure à 100 millions de francs

Les crédits et les prêts accordés à des débiteurs étrangers durant le premier trimestre ne doivent pas dépasser le 75 % du montant moyen autorisé par trimestre en 1973, ni 100 millions de francs par opération; la limitation ne s'applique pas aux crédits destinés à financer des exportations suisses

27 mai Dans le cadre des mesures destinées à stabiliser le marché suisse des capitaux, les exportations de capitaux sous forme d'emprunts et de «notes» sont suspendues; l'émission d'emprunts non soumis à autorisation, d'un montant inférieur à 10 millions de francs, est indésirable

26 juillet Les placements de «notes» peuvent reprendre à partir du 16 août; le programme des émissions du troisième trimestre est limité à 75 % du montant moyen autorisé par trimestre en 1973; les quotas non utilisés pendant le deuxième trimestre peuvent être reportés sur le troisième trimestre; la disposition selon laquelle il faut placer au minimum 65 % de chaque émission chez des souscripteurs domiciliés en Suisse est supprimée

Les émissions d'emprunts étrangers peuvent reprendre à partir du 1^{er} septembre; le volume des émissions est fixé à 240 millions au total pour les mois de septembre et d'octobre; les émissions d'emprunts d'un montant inférieur à 10 millions de francs restent indésirables; elles devront être imputées sur le plafond global fixé pour les émissions d'emprunts étrangers

Pour le troisième trimestre, les crédits et les prêts à l'étranger sont limités au quart du montant total autorisé en 1973; par contre, les conversions, les prolongations et les opérations en monnaies étrangères ne sont pas comprises dans cette limite; la cession de sous-participations à des crédits ou à des prêts accordés à l'étranger est de nouveau autorisée

- 20 août Le montant minimal des «notes» placées chez des souscripteurs suisses et étrangers est désormais fixé uniformément à fr. 50 000.–
- 17 octobre Le programme d'émission des emprunts obligataires étrangers libellés en francs suisses est limité à 200 millions de francs au total pour les mois de novembre et de décembre; de ce montant, 40 millions de francs sont attribués aux petits syndicats d'émission
Pour le quatrième trimestre, les émissions de «notes» sont limitées à 75% du montant moyen autorisé par trimestre en 1973; les quotas non utilisés pendant le troisième trimestre ne peuvent être reportés
Les crédits et les prêts accordés à l'étranger durant le quatrième trimestre ne doivent pas dépasser un quart du montant autorisé en 1973
- 28 novembre La conversion obligatoire est réintroduite pour toutes les exportations de capitaux soumises à autorisation; le montant global en francs suisses doit être converti obligatoirement en monnaie étrangère sur le marché suisse
- 19 décembre Les montants en francs suisses des exportations de capitaux doivent être convertis entièrement à la Banque nationale

D. Autorités, Direction générale et direction de la Banque

Changements dans les *autorités* de la Banque:

Conseil de banque

Les membres du Conseil de banque qui ont atteint la limite d'âge ont renoncé à leur mandat. Il s'agit de Messieurs

L. Burrus, membre depuis 1967,

R. Devrient, membre depuis 1963,

A. Gisling, membre depuis 1965,

W. F. Siegenthaler, membre depuis 1959,

Th. Waldesbühl, membre depuis 1967.

Pour les remplacer, le Conseil fédéral a nommé Messieurs

A. Furer, Dr en droit et Dr ès sc. pol., directeur général de la Nestlé Alimentana S.A., Chardonne,

P. Gaibrois, administrateur-délégué de Tornos S.A., fabrique de machines Moutier, Moutier,

R. Givel, Dr ès sc. écon., directeur de la Banque Vaudoise de Crédit, Lausanne,

et l'Assemblée générale des actionnaires, Messieurs

M. E. Eisenring, Dr en droit, président du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Rüschlikon,

F. Moser, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Berne, Stettlen.

Comité de banque

Monsieur R. Devrient, membre depuis 1965, a atteint la limite d'âge. Il a été remplacé par Monsieur L. Hentsch, Dr ès sciences techniques, de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive.

Commission de contrôle

Monsieur A. Travelletti, suppléant depuis 1969, a quitté la Commission de contrôle.

L'Assemblée générale des actionnaires a nommé suppléant de la Commission de contrôle Monsieur G. Grenier, directeur de la Caisse d'Épargne de la République et Canton de Genève, Genève.

Comités locaux

Les membres des Comités locaux qui ont atteint la limite d'âge ont renoncé à leur mandat. Il s'agit de Messieurs

F. Antognini, membre du Comité local de Lugano depuis 1951, président depuis 1955,
J. Duckert, membre du Comité local de Genève depuis 1953, président depuis 1972.

Au printemps 1974, nous avons dû déplorer le décès de Monsieur W. Wüthrich, membre du Comité local de Neuchâtel depuis 1964, président depuis 1973.

Les autorités compétentes ont nommé respectivement président, vice-président et membre

à Genève

Messieurs

E. Bordier, membre depuis 1955, vice-président depuis 1972

Ch. Aubert, membre depuis 1972

J. Pfau, directeur général des Ateliers des Charmilles S.A., Collonge-Bellerive

à Lugano

Messieurs

L. Antonini, membre depuis 1969, vice-président depuis 1972

P. Poggioli, membre depuis 1972

P. Melera, directeur de la maison Saceba S.A., Castel S. Pietro

à Neuchâtel

Messieurs

A. Grisel, membre depuis 1970, vice-président depuis 1973

P. Kiefer, membre depuis 1973

E. Haas, directeur général de la «Neuchâteloise» compagnie suisse d'assurances générales, Saint-Blaise.

Nous exprimons aux membres des autorités qui nous ont quittés nos remerciements pour les précieux services qu'ils ont rendus à l'institut d'émission.

Changements au sein de la Direction générale

Monsieur E. Stopper, président de la Direction générale et chef du 1^{er} département, a quitté ses fonctions à la fin du mois d'avril 1974.

Monsieur E. Stopper occupait cette charge depuis le 1^{er} septembre 1966, date à laquelle il était entré au service de l'institut d'émission après une riche carrière au sein de l'admi-

nistration fédérale. Par son énergie et sa détermination, il a influencé de manière décisive la politique monétaire de la Banque nationale au cours des huit années qu'il a passées à la tête de l'institut d'émission. Ses mérites et sa grande compétence lui ont valu une estime et une considération qui ont largement débordé les frontières de la Suisse. Nous tenons aussi à remercier Monsieur Stopper des précieux services qu'il a rendus à l'institut d'émission.

Le Conseil fédéral a nommé, avec effet au 1^{er} mai 1974,
président de la Direction générale et chef du 1^{er} département, Monsieur F. Leutwiler,
jusque-là membre de la Direction générale,
membre de la Direction générale et chef du 3^e département,
Monsieur L. Schürmann, D^r en droit, professeur à l'Université de Fribourg.

Changements au sein de la *direction*

Les collaborateurs suivants, qui ont atteint la limite d'âge, ont quitté la Banque nationale:

Messieurs

W. Kull, directeur, suppléant du chef du 1^{er} département,

E. Colombo, directeur, suppléant du chef du 3^e département,

O. Heyer, sous-directeur.

Nous leur exprimons nos remerciements pour les précieux services qu'ils ont rendus à l'institut d'émission pendant de longues années.

Le Comité de banque a procédé, avec effet au 1^{er} juillet 1974, aux nominations suivantes:

Directeur adjoint

Monsieur H. Stahel, sous-directeur et chef du service des devises,

Sous-directeurs

Monsieur D. Kaeser, fondé de pouvoirs du service d'études et de statistique,

Monsieur W. Obi, fondé de pouvoirs, transféré du service de la révision au 3^e département.

Par ailleurs, le Comité de banque a nommé, avec effet au 1^{er} janvier 1975,

Juriste-conseil

Monsieur P. C. Gutzwiller, fondé de pouvoirs du service du contentieux,
Sous-directeurs du siège de Berne

Monsieur H. Hulliger, chef de division et 1^{er} caissier,

Monsieur M. Isenschmid, chef de division et chef du service des titres,

Suppléant du directeur de la succursale de Neuchâtel

Monsieur Ch. Girod, chef des titres.

Comptes annuels

1. Commentaire

2. Compte de profits et pertes pour 1974

3. Bilan arrêté au 31 décembre 1974

Commentaire

En 1974, le bilan s'est accru de 1 milliard de francs en chiffre rond, pour atteindre 33,3 milliards à la fin de l'année.

A l'actif, les principaux postes sont l'encaisse-or, qui demeure inchangée à 11,9 milliards de francs, et les réserves de devises, qui atteignent 11,6 milliards. Les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses s'élèvent à 5,4 milliards de francs. Par rapport à l'année précédente, les devises ont diminué de 0,9 milliard de francs, alors que les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses ont augmenté de 0,8 milliard. Le portefeuille d'effets sur la Suisse a passé de 1,6 milliard à 2,7 milliards de francs. Les avances sur nantissement ont augmenté de 0,1 milliard pour atteindre 0,7 milliard de francs. La Banque a prélevé 622 millions de francs sur la provision pour risques monétaires et risques de change afin d'amortir la reconnaissance de dette de la Confédération, en vertu de l'arrêté fédéral du 15 décembre 1971. Cette reconnaissance de dette est ramenée ainsi à 621 514 066,53 francs.

Au passif, la circulation des billets a augmenté de 1,1 milliard et s'inscrit à 19,4 milliards de francs. Les engagements à vue ont augmenté de 1,4 milliard pour s'établir à 10,4 milliards de francs. Cette progression s'explique par le fait que les avoirs en comptes de virements se sont accrus de 1,1 milliard de francs; de même, les avoirs de la Confédération ont progressé de 0,3 milliard. Les avoirs minimaux des banques ont diminué de quelque 2,5 milliards pour se chiffrer à 0,3 milliard de francs. Ce recul résulte de la libération totale des avoirs minimaux prélevés sur les engagements en Suisse, qui s'élevaient à 1,6 milliard de francs à la fin de 1973, et de la libération de 0,9 milliard des avoirs minimaux prélevés sur les engagements envers l'étranger. Les engagements à terme ont augmenté de plus de 1 milliard pour se chiffrer à 1,2 milliard de francs. Ils comprennent les bons de stérilisation, qui ont progressé de 0,1 milliard pour s'inscrire à 0,2 milliard de francs, et les comptes spéciaux, qui se sont accrus de 0,9 milliard pour s'établir à 1 milliard. Les comptes spéciaux sont alimentés par les montants que les banques versent lorsqu'elles dépassent le taux autorisé d'accroissement du crédit.

Le 31 décembre 1974, l'accord de swap conclu avec la Banque de Réserve Fédérale de New York garantissait contre les risques de change 978,6 millions de dollars, dont 7,4 millions provenaient d'une transaction effectuée peu avant la fin de l'année. 971,2 millions de dollars, reportés de l'année précédente, sont toujours comptabilisés au cours de 3,7535. 1 539,5 millions de dollars, que les banques ont cédés sur la base de swaps, sont comptabilisés au cours du jour. Les dollars non munis de garantie de change, reportés au 1^{er} janvier 1974 au cours de 3,37, ont été amortis de 0,37 et figurent au bilan à 3,00. Enfin, la Banque a inscrit au bilan, au cours de 2,60, les dollars provenant essentiellement de revenus de placements et qui n'ont pas été utilisés pour des paiements à l'étranger.

La Banque a prélevé, avant la clôture annuelle, sur les recettes provenant des place-

ments en devises et des bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses, 232 millions de francs pour alimenter la provision pour risques monétaires et risques de change. Elle a procédé à une opération analogue en faveur d'une provision interne affectée au même but.

Dans le compte de profits et pertes, le principal poste des recettes est le produit des opérations sur or et sur devises. Il a atteint 128,4 millions de francs, soit 11,1 millions de moins qu'en 1973. Ces recettes proviennent des intérêts perçus sur les avoirs en devises affectés aux besoins courants, ainsi que du produit des swaps conclus avec les banques à certaines échéances. Le produit des opérations sur la Suisse s'est accru sensiblement. L'escompte et les commissions sur les effets présentés à l'encaissement ont progressé de 23,1 millions pour se chiffrer à 28,6 millions de francs. Le produit des avances sur nantissement s'est amélioré de 3,3 millions, passant à 6,1 millions de francs. Le produit des titres appartenant à la Banque a augmenté de 1,1 million pour s'établir à 2 millions de francs.

Les frais d'administration, les intérêts bonifiés par la Banque, les frais de confection des billets, les dépenses pour les bâtiments de la Banque, les amortissements sur le mobilier et les impôts se sont inscrits, au total, à 88,3 millions de francs, contre 56 millions en 1973. Après le versement de 70 millions de francs, contre 85,4 millions l'année précédente, aux provisions pour confection des nouveaux billets, pour risques non assurés, pour transformation et construction de bâtiments de la Banque et pour opérations de stérilisation, après l'attribution de 3 millions aux institutions de prévoyance de la Banque, il reste un bénéfice net de 7 515 826,40 francs.

Compte de profits et pertes

Arrêté au 31 décembre 1974

Dépenses

Frais généraux et d'administration	
Autorités de la Banque	fr. 487 115,40
Personnel	fr. 24 806 329.—
Frais généraux et frais de bureau	fr. 6 055 746,21
Divers	fr. 2 327 820,09
	fr. 33 677 010,70
Intérêts sur bons du Trésor de la Confédération	fr. 20 949 425,45
Intérêts aux comptes de dépôt	fr. 1 236 716,45
Dépenses pour les bâtiments de la Banque	fr. 14 543 151,67
Amortissements sur le mobilier	fr. 1 247 002,90
Frais de confection de billets de banque	fr. 13 743 519,30
Impôts	fr. 2 914 597,50
Provision pour confection de billets de banque	fr. 20 000 000.—
Provision pour risques non assurés	fr. 20 000 000.—
Provision pour bâtiments de la Banque	fr. 20 000 000.—
Provision pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération	fr. 10 000 000.—
Attribution aux institutions de prévoyance de la Banque	fr. 3 000 000.—
Bénéfice net	fr. 7 515 826,40
	fr. 168 827 250,37

Recettes

Produit des opérations sur or et sur devises	fr. 128 389 015,69
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement	fr. 28 599 549,59
Produit des avances sur nantissement	fr. 6 121 232,20
Produit des titres appartenant à la Banque	fr. 2 019 886,70
Intérêts sur comptes correspondants en Suisse	fr. 888 905,75
Commissions	fr. 2 387 423,84
Divers	fr. 421 236,60

fr. 168 827 250,37

Bilan arrêté au 31 décembre 1974

Actif

Caisse			
Or, en Suisse et à l'étranger	fr.	11 892 743 956,80	
Autres valeurs en caisse	fr.	27 842 750,51	fr. 11 920 586 707,31
Devises			fr. 11 570 617 548,58
Bons du Trésor étrangers en francs suisses			fr. 5 402 980 000.—
Portefeuille suisse			
Effets sur la Suisse	fr.	2 166 775 302,97	
Obligations escomptées	fr.	43 489 621,55	
Bons du Trésor de la Confédération	fr.	484 000 000.—	fr. 2 694 264 924,52
Avances sur nantissement			fr. 699 937 771,35
Titres			
pouvant servir de couverture	fr.	—.—	
autres	fr.	92 488 025.—	fr. 92 488 025.—
Correspondants en Suisse			fr. 166 925 467,14
Reconnaissance de dette de la Confédération ¹			fr. 621 514 066,53
Effets à l'encaissement			fr. 18 501 222,78
Chèques postaux			fr. 7 081 274,87
Coupons			fr. 14 359,15
Bâtiments de la Banque			fr. 1 500 000.—
Mobilier			fr. 1.—
Autres postes de l'actif			fr. 39 144 728,89
Capital social non versé			fr. 25 000 000.—
			<u>fr. 33 260 556 097,12</u>

¹ Selon l'arrêté fédéral du 15 décembre 1971.

Passif

Billets en circulation		fr. 19 435 802 265.—
Comptes de virements		
Comptes de virements des banques,		
du commerce et de l'industrie	fr. 9 504 985 124,13	
Comptes de virements de banques		
étrangères	fr. 114 812 727,68	fr. 9 619 797 851,81
Confédération		fr. 714 456 636,99
Déposants		fr. 30 272 256,45
Chèques en circulation		fr. 2 565 540,90
Avoirs minimaux des banques sur		
les engagements en Suisse	fr. —.—	
les engagements envers l'étranger . .	fr. 347 780 000.—	fr. 347 780 000.—
Engagements à terme		
Rescriptions de stérilisation	fr. 246 900 000.—	
Comptes spéciaux ²	fr. 986 331 000.—	fr. 1 233 231 000.—
Autres postes du passif		fr. 1 260 480 666,79
Capital social		fr. 50 000 000.—
Fonds de réserve		fr. 41 000 000.—
Provision pour risques monétaires et risques de change		fr. 157 654 052,78
Provision pour confection de billets de banque		fr. 100 000 000.—
Provision pour risques non assurés		fr. 60 000 000.—
Provision pour bâtiments de la Banque		fr. 70 000 000.—
Provision pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération .		fr. 60 000 000.—
Provision pour opérations d'open-market		fr. 70 000 000.—
Bénéfice net		fr. 7 515 826,40
		<u>fr. 33 260 556 097,12</u>

² Dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits.

Détail des comptes annuels

Actif du bilan

Encaisse

Solde en caisse au 31 décembre 1973, y compris l'or	fr. 21 424 842 920,61
Entrées en 1974	fr. 51 454 425 375,78
	<hr/>
	fr. 72 879 268 296,39
Sorties en 1974	fr. 50 096 783 534,08
Solde en caisse au 31 décembre 1974, y compris l'or	fr. 22 782 484 762,31
	<hr/>
Détail de l'encaisse au 31 décembre 1974:	
Or	fr. 11 892 743 956,80
Monnaies divisionnaires	fr. 27 813 967,01
Divers	fr. 28 783,50
Total selon bilan	fr. 11 920 586 707,31
plus nos propres billets en caisse	fr. 10 861 898 055.—
Total	fr. 22 782 484 762,31
	<hr/>

L'or est porté en compte à fr. 4 595,74 le kilogramme de fin.

Devises

Montant au 31 décembre 1973	fr. 12 519 885 329,16
Entrées en 1974	fr. 174 575 672 604,91
	<hr/>
	fr. 187 095 557 934,07
Sorties en 1974	fr. 175 524 940 385,49
Montant au 31 décembre 1974	fr. 11 570 617 548,58
	<hr/>

**Bons du Trésor
étrangers
en francs suisses**

En portefeuille au 31 décembre 1973	fr.	4 612 980 000.—
Entrées en 1974	fr.	790 000 000.—
Sorties en 1974	fr.	—.—
En portefeuille au 31 décembre 1974	fr.	<u>5 402 980 000.—</u>

Escompte

Effets sur la Suisse

En portefeuille au 31 décembre 1973	741 effets représentant	fr.	862 650 171,68
Escomptés au cours de l'année 1974	11 272 effets représentant	fr.	11 669 528 599,79
	12 013 effets représentant	fr.	12 532 178 771,47
Encaissés au cours de l'année 1974	10 005 effets représentant	fr.	10 365 403 468,50
En portefeuille au 31 décembre 1974	2 008 effets représentant	fr.	<u>2 166 775 302,97</u>

Bons du Trésor de la Confédération

En portefeuille au 31 décembre 1973	fr.	200 000 000.—
Escomptés au cours de l'année 1974:		
remis par la Confédération	fr.	—.—
remis par le marché	fr.	<u>1 824 500 000.—</u>
	fr.	2 024 500 000.—
Encaissés au cours de l'année 1974	fr.	1 540 500 000.—
En portefeuille au 31 décembre 1974	fr.	<u>484 000 000.—</u>

Obligations

En portefeuille au 31 décembre 1973	fr.	35 023 269,40
Escomptées au cours de l'année 1974	fr.	102 543 315,50
	fr.	137 566 584,90
Encaissées au cours de l'année 1974	fr.	94 076 963,35
En portefeuille au 31 décembre 1974	fr.	<u>43 489 621,55</u>

Avances sur nantissement	Montant des avances au 31 décembre 1973	fr. 557 719 413,43
	Avances accordées durant l'année 1974	fr. 5 496 235 705,06
		<u>fr. 6 053 955 118,49</u>
	Avances remboursées durant l'année 1974	fr. 5 354 017 347,14
	Montant des avances au 31 décembre 1974	<u>fr. 699 937 771,35</u>

Le nombre des comptes d'avances sur nantissement s'élevait à 116 le 31 décembre 1974. Le montant des obligations de la Confédération, des créances inscrites dans le livre de la dette de la Confédération, des obligations des cantons et des communes, ainsi que des banques cantonales au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, remises en nantissement, représentait, le 31 décembre 1974, 46% de la somme totale des gages.

Titres appartenant à la Banque	En portefeuille au 31 décembre 1973	fr. 1.—
	Entrées en 1974	fr. 149 051 481,45
		<u>fr. 149 051 482,45</u>
	Sorties en 1974	fr. 56 563 457,45
	En portefeuille au 31 décembre 1974	<u>fr. 92 488 025.—</u>

Comptes des correspondants en Suisse	Avoir de la Banque au 31 décembre 1973	fr. 281 837 747,90
	En 1974, de la part des correspondants, la Banque a été créditée de	fr. 19 945 041 865,90
		<u>fr. 20 226 879 613,80</u>
	En 1974, de la part des correspondants, la Banque a été débitée de	fr. 20 059 954 146,66
	Avoir de la Banque au 31 décembre 1974	<u>fr. 166 925 467,14</u>

Au 31 décembre 1974, le réseau des correspondants en Suisse de la Banque s'étendait à 395 places bancables et 164 places auxiliaires. Le nombre des mandats de correspondants s'élevait à 519.

Encaissement	La Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1974:	
	829 chèques et effets pour fr. 3 073 394,18	sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation,
	<u>61 676 chèques et effets pour fr. 3 171 167 991,80</u>	sur d'autres tirés,
	<u>62 505 chèques et effets pour fr. 3 174 241 385,98</u>	au total.

**Comptes de chèques
postaux**

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1973	fr.	5 928 575,12
En 1974, les comptes de chèques postaux ont été crédités de	fr.	84 388 938 731,95
		<u>fr. 84 394 867 307,07</u>
En 1974, les comptes de chèques postaux ont été débités de	fr.	84 387 786 032,20
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1974	fr.	<u>7 081 274,87</u>

Le mouvement entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux s'est développé comme il suit durant l'exercice:

32 056 virements de la Banque nationale à l'Administration des postes	fr.	5 600 405 639,47
34 463 virements de l'Administration des postes à la Banque nationale	fr.	44 795 479 069,02
Total	fr.	<u>50 395 884 708,49</u>

**Immeubles
et mobilier
de la Banque**

Immeubles

Au 31 décembre 1974, la valeur en compte des bâtiments atteignait fr. 1 500 000.—
comme en 1973.

L'assurance contre l'incendie s'élevait à fr. 114 988 500.—.

Les dépenses pour rénovation et entretien des immeubles, installations nouvelles, éclairage, chauffage, garde et nettoyage des locaux se sont élevées à fr. 15 382 024,47

Après déduction du produit des locations dans les bâtiments de la Banque, soit fr. 838 872,80

il reste un excédent de dépenses de fr. 14 543 151,67

Mobilier

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1973 pour une valeur de fr. 1.—

Les achats faits en 1974, pour un montant de fr. 1 247 002,90, ont été entièrement amortis.

Le solde au 31 décembre 1974 est ainsi ramené à fr. 1.—

Passif du bilan

Emission et couverture des billets

(voir annexes n° 1 et 2)

La circulation des billets de la Banque nationale se montait:

au 31 décembre 1973 à	fr. 18 296 224 170
au 31 décembre 1974 à	fr. 19 435 802 265
Augmentation	fr. 1 139 578 095

La circulation des billets s'est élevée en moyenne à fr. 17 022 680 800; elle a atteint au maximum, le 23 décembre, fr. 20 349 318 965 et au minimum, le 18 février, fr. 15 833 806 510.

Durant l'exercice, la Banque a retiré pour les détruire 55 156 688 billets rappelés ou détériorés d'une valeur nominale de fr. 4 202 799 680, qui ont été remplacés par des coupures neuves.

Parmi les billets rappelés, n'étaient pas encore rentrés, le 31 décembre 1974:

billets de 1 000 francs, au verso «Fonderie»	fr. 16 514 000
billets de 500 francs, au verso «Brodeuses»	fr. 4 112 000
billets de 100 francs, au verso «Faucheur»	fr. 16 890 100
billets de 50 francs, au verso «Bûcheron»	fr. 6 259 350
billets de 20 francs, au recto «Tête de Pestalozzi»	fr. 6 990 480
Total	fr. 50 765 930

La Banque nationale est tenue d'échanger à leur valeur nominale les billets de 1000, 500, 100 et 50 francs mentionnés ci-dessus jusqu'au 30 septembre 1978, les billets de 20 francs du type Pestalozzi jusqu'au 31 mars 1976.

Couverture des billets au 31 décembre 1974:

Or	fr. 11 892 743 957
Autres actifs pouvant servir de couverture:	
Devises	fr. 11 570 617 549
Bons du Trésor étrangers en francs suisses	fr. 5 402 980 000
Portefeuille suisse	fr. 2 694 264 924
Avances sur nantissement	fr. 699 937 771
Couverture totale des billets	fr. 32 260 544 201

La couverture-or de la circulation des billets s'est élevée au maximum à 75,11%, le 18 février, au minimum à 58,44%, le 23 décembre.

Service des virements

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1973	fr.	8 531 625 430,44
En 1974, les écritures se sont élevées au crédit à	fr.	4 216 325 710 993,39
		<u>fr. 4 224 857 336 423,83</u>
En 1974, les écritures se sont élevées au débit à	fr.	4 215 237 538 572,02
Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1974	fr.	<u>9 619 797 851,81</u>

Le montant des virements

s'élève à 830 795 postes représentant fr. 550 958 353 565,41

Le volume des opérations de clearing bancaire a été de:

a) opérations effectuées par les six centrales des grandes banques et des banques cantonales entre elles et avec la Banque nationale

93 254 postes représentant fr. 5 200 746 438 000.—

b) opérations passées sur les comptes de clearing bancaire tenus à la Banque nationale par les banques n'appartenant ni au groupe des grandes banques ni à

celui des banques cantonales 9515584 postes représentant fr. 2 679 858 458 000.—

Montant total des virements fr. 8 431 563 249 565,41

Le 31 décembre 1974, le nombre des comptes de virements s'élevait à 1431.

Comptes de la Confédération*Service des versements et paiements*

Montant des avoirs de la Confédération au 31 décembre 1973	fr.	458 187 926,71
En 1974, les écritures se sont élevées au crédit à	fr.	77 192 963 221,92
		<u>fr. 77 651 151 148,63</u>
En 1974, les écritures se sont élevées au débit à	fr.	76 936 694 511,64
Montant des avoirs de la Confédération au 31 décembre 1974	fr.	<u>714 456 636,99</u>

Le mouvement total se répartit

comme il suit:

	Crédit	Débit
Caisse d'Etat fédérale	fr. 21 453 011 899,51	fr. 21 055 463 847,32
Entreprise des PTT	fr. 51 198 523 406,19	fr. 51 198 515 588,08
Chemins de fer fédéraux	fr. 4 203 653 401,96	fr. 4 204 072 149,46
Autres administrations	fr. 337 774 514,26	fr. 478 642 926,78
Total	<u>fr. 77 192 963 221,92</u>	<u>fr. 76 936 694 511,64</u>

Comptes de dépôt	Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1973	fr.	37 370 125,97
	En 1974, les écritures se sont élevées au crédit à	fr.	<u>1 695 176 690,38</u>
			fr. 1 732 546 816,35
	En 1974, les écritures se sont élevées au débit à	fr.	<u>1 702 274 559,90</u>
	Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1974	fr.	<u>30 272 256,45</u>

Chèques en circulation	Tirages sur la Banque, en circulation		
	au 31 décembre 1973	171 chèques représentant fr.	1 065 457,65
	En 1974, le compte a été crédité de .	<u>6 844 chèques représentant fr.</u>	<u>2 149 878 731,16</u>
		7 015 chèques représentant fr.	2 150 944 188,81
	En 1974, le compte a été débité de .	<u>6 878 chèques représentant fr.</u>	<u>2 148 378 647,91</u>
	Restaient en circulation au 31 décembre 1974	<u>137 chèques représentant fr.</u>	<u>2 565 540,90</u>

Avoirs minimaux des banques	Solde au 31 décembre 1973	fr. 2 871 952 000.—
	En 1974, les comptes ont été crédités de	fr. 1 410 074 000.—
		<u>fr. 4 282 026 000.—</u>
	Ils ont été débités du montant des avoirs restitués	fr. 3 934 246 000.—
	Solde des comptes au 31 décembre 1974	fr. 347 780 000.—
	Ce montant provient des:	
engagements en Suisse	fr. —.—	
engagements envers l'étranger	fr. 347 780 000.—	
		<u>fr. 347 780 000.—</u>
Engagements à terme <i>Rescriptions de stérilisation</i>	Solde au 31 décembre 1973	fr. 121 350 000.—
	En 1974, les comptes ont été crédités, par le débit des comptes de virements de banques, de	fr. 719 200 000.—
		<u>fr. 840 550 000.—</u>
	Ils ont été débités, par le crédit des comptes de virements de ban- ques, de	fr. 593 650 000.—
	Solde des comptes au 31 décembre 1974	fr. 246 900 000.—
		<u>fr. 246 900 000.—</u>
<i>Comptes spéciaux</i> ¹	Solde au 31 décembre 1973	fr. 82 520 000.—
	En 1974, les comptes ont été crédités de	fr. 1 990 252 000.—
		<u>fr. 2 072 772 000.—</u>
	Les comptes ont été débités du montant des avoirs restitués . . .	fr. 1 086 441 000.—
	Solde au 31 décembre 1974	fr. 986 331 000.—
		<u>fr. 986 331 000.—</u>

¹ Dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits.

**Fonds propres
de la Banque**

Capital social

Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— chacune, dont le 50% versé, soit fr. 250.— par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, pendant l'année, le transfert de 2 295 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1974 entre:

1798 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1095 actionnaires particuliers possédant chacun	2 actions
996 actionnaires particuliers possédant chacun de	3 à 5 actions
528 actionnaires particuliers possédant chacun de	6 à 10 actions
323 actionnaires particuliers possédant chacun de	11 à 25 actions
133 actionnaires particuliers possédant chacun de	26 à 50 actions
53 actionnaires particuliers possédant chacun de	51 à 100 actions
28 actionnaires particuliers possédant chacun de	101 à 200 actions
16 actionnaires particuliers possédant chacun plus de	200 actions
<hr/>	<hr/>
4970 actionnaires particuliers possédant ensemble	41 677 actions
25 cantons et demi-cantons possédant ensemble	38 746 actions
28 banques cantonales possédant ensemble	16 886 actions
52 autres collectivités et établissements de droit public possédant ensemble	2 691 actions
<hr/>	<hr/>
5075 actionnaires possédant ensemble	100 000 actions

Le 58,32% du capital social appartient aux cantons, aux banques cantonales, ainsi qu'à d'autres collectivités et établissements de droit public, et le 41,68%, à des actionnaires particuliers.

Fonds de réserve

Selon décision de l'Assemblée générale du 25 avril 1974, le fonds de réserve s'élève à	fr. 41 000 000.—
Après attribution de	fr. 1 000 000.—
prélevés sur le bénéfice net de 1974, le fonds de réserve s'élèvera à	<hr/> fr. 42 000 000.— <hr/>

Provisions	Montant de la provision au 31 décembre 1973	fr. 80 000 000.—
<i>Confection de billets de banque</i>	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 20 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 100 000 000.—</u>
<i>Risques non assurés</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1973	fr. 40 000 000.—
	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 20 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 60 000 000.—</u>
<i>Bâtiments de la Banque</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1973	fr. 50 000 000.—
	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 20 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 70 000 000.—</u>
<i>Intérêts sur bons du Trésor de la Confédération</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1973	fr. 50 000 000.—
	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 10 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 60 000 000.—</u>
<i>Risques monétaires et risques de change</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1973	fr. 547 654 052,78
	La provision a été augmentée, grâce aux intérêts produits par les devises, de	fr. 232 000 000.—
		fr. 779 654 052,78
	Prélèvement pour amortissement partiel de la reconnaissance de dette de la Confédération	<u>fr. 622 000 000.—</u>
	Montant de la provision au 31 décembre 1974	<u>fr. 157 654 052,78</u>

Services rendus à la Confédération

Livre de la dette de la Confédération

Conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette fonction au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1973:

461 créances, d'un montant total de fr. 711 366 000.—

Augmentation au cours de l'année 1974:

Souscriptions de créances inscrites lors

d'émissions d'emprunts fr. 25 604 000.—

Transformation d'obligations en créances

inscrites fr. 389 426 000.— fr. 415 030 000.—

fr. 1 126 396 000.—

Diminution au cours de l'année 1974:

Remboursements fr. 106 513 000.—

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1974:

1040 créances, d'un montant total de fr. 1 019 883 000.—

En 1974, 22 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour un montant total de fr. 18 665 000.—

En 1974, les intérêts bonifiés aux créances inscrites (536 bordereaux) se sont élevés à fr. 19 447 274,85

En 1974, le livre de la dette de la Confédération a été ouvert, pour une durée indéterminée, à la transformation d'obligations en créances inscrites.

Gestion de titres

Aux termes de l'article 15, 1^{er} alinéa, de la loi qui la régit, la Banque est tenue de recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération et à ses entreprises, ainsi que les valeurs placées sous l'administration de la Confédération.

**Paiement de titres
et coupons**

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1974, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et les coupons échus suivants:

Titres remboursables	8 077 unités représentant	fr. 21 845 000.—
Coupons	275 230 unités représentant	fr. 54 564 828.—
Total	<u>283 307 unités représentant</u>	<u>fr. 76 409 828.—</u>

Répartition du bénéfice net

Conformément à l'article 27 de la loi sur la Banque nationale du 23 décembre 1953, un premier prélèvement est fait sur le bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes en faveur du fonds de réserve; ce prélèvement ne doit pas dépasser 2% du capital social, soit 1 million de francs.

Peut être payé ensuite un dividende qui ne dépassera pas 6% du capital social versé, soit fr. 1 500 000.— au maximum.

L'excédent doit être bonifié à la Caisse d'Etat fédérale en vue du versement aux cantons d'une indemnité de 80 centimes au maximum par tête de population. Calculé sur cette base, le montant nécessaire s'élèverait au 31 décembre 1974 à fr. 5 015 826,40.

Résolutions

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1974.
2. L'Assemblée donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice net de fr. 7 515 826,40 accusé par le compte de profits et pertes sera réparti comme il suit:

attribution au fonds de réserve	fr. 1 000 000.—
paiement d'un dividende de 6%	fr. 1 500 000.—
versement à la Caisse d'Etat fédérale	fr. 5 015 826,40
	<hr/>
	fr. 7 515 826,40

Arrivés au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au chef du Département fédéral des finances et des douanes, Monsieur G.-A. Chevallaz, conseiller fédéral, pour l'appui précieux qu'il n'a cessé de nous apporter. Nous remercions nos correspondants et tous les milieux bancaires, commerciaux, industriels et agricoles du généreux concours qu'ils nous ont accordé. Le dévouement dont a fait preuve notre personnel dans l'accomplissement de son devoir mérite aussi toute notre reconnaissance.

Zurich, le 6 février 1975

Au nom de la Direction générale
de la Banque nationale suisse:

Le président, *Leutwiler*

Le secrétaire général, *Meyer*

Le Comité de banque de la Banque nationale suisse

a pris connaissance, dans sa séance du 28 février 1975, du présent rapport sur l'exercice 1974 et l'a approuvé. Conformément aux articles 43, 1^{er} alinéa, chiffre 4, et 49, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes:

Le Comité

propose

au Conseil de banque d'arrêter:

1. Le rapport sur l'exercice 1974 ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1974 sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.
2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées à la page 76 du rapport.

Berne, le 28 février 1975

Au nom du Comité de banque
de la Banque nationale suisse:

Le président du Conseil de banque, *Galli*
Le secrétaire, *Delémont*

Rapport présenté à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse par la Commission de contrôle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au cours de l'année dernière, la Commission de contrôle a procédé à des révisions dans toutes les succursales de la Banque, ainsi que dans les agences de Bienne, de La Chaux-de-Fonds et de Winterthur, et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission ayant tout trouvé exact, elle déclare que le compte de profits et pertes pour 1974 et le bilan au 31 décembre 1974, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des sièges, des succursales et des propres agences sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Nous vous proposons d'approuver le bilan au 31 décembre 1974, qui se monte à fr. 33 260 556 097,12, le compte de profits et pertes pour 1974, qui se solde par un bénéfice net de fr. 7 515 826,40, et la répartition de ce bénéfice suivant les propositions du Conseil de banque.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 21 février 1975

La Commission de contrôle,
Iten
Cornaz
Staub

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'article 25, alinéa 3, et de l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi fédérale du 23 décembre 1953 sur la Banque nationale suisse;

vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'article 51, alinéa 2, de ladite loi, daté du 21 février 1975;

sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

décide:

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1974 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 26 mars 1975

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, *Graber*

Le chancelier de la Confédération, *Huber*

A l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 14 mars 1975, sur la proposition du Comité de banque, le rapport présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1974, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 51, alinéa 2, de la loi sur la Banque nationale, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 21 février 1975. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'article 25, alinéa 3, de ladite loi, a eu lieu le 26 mars 1975.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 76.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 27 mars 1975

Au nom du Conseil de banque
de la Banque nationale suisse:

Le président du Conseil de banque, *Galli*

Un membre de la Direction générale, *Schürmann*

Annexes

Situations périodiques

Annexe n° 1

Actif

1974	Encaisse-or	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Portefeuille effets sur la Suisse		Avances sur nantissement	Titres		Correspondants en Suisse	Reconnaissance de dette de la Confédération selon l'arrêté fédéral du 15.12.1971	Autres postes de l'actif
				Effets de change	Bons du Trésor de la Confédération		pouvant servir de couverture	autres			
<i>En 1000 francs</i>											
Jan.	7	11 892 732	11 238 972	4 612 980	208 365	114 000	126 151		105 228	1 243 514	63 156
	15	11 892 732	9 322 358	4 612 980	196 014	—	27 340		40 982	1 243 514	68 754
	23	11 892 732	7 751 732	5 142 980	199 080	—	34 392		50 209	1 243 514	80 093
	31	11 892 735	7 496 868	5 222 980	447 211	160 000	279 038		131 269	1 243 514	86 375
Févr.	7	11 892 735	7 491 453	5 222 980	185 892	40 000	137 645		30 478	1 243 514	86 046
	15	11 892 735	7 444 265	5 222 980	179 457	40 000	28 813		37 807	1 243 514	86 794
	22	11 892 735	7 450 395	5 222 980	170 763	40 000	28 830		27 208	1 243 514	97 892
	28	11 892 735	7 469 928	5 222 980	630 935	160 000	175 868		108 788	1 243 514	85 061
Mars	7	11 892 735	7 502 400	5 222 980	226 732	40 000	74 094		46 890	1 243 514	84 361
	15	11 892 735	7 524 452	5 222 980	222 339	40 000	38 514		39 290	1 243 514	86 350
	22	11 892 735	7 804 609	5 222 980	206 770	40 000	45 261		30 880	1 243 514	92 907
	29	11 892 735	10 073 374	5 222 980	818 020	295 000	636 130		151 907	1 243 514	82 450
Avril	5	11 892 735	7 929 785	5 222 980	463 132	40 000	78 597		57 450	1 243 514	79 849
	11	11 892 735	8 119 389	5 222 980	462 690	40 000	37 507		49 882	1 243 514	96 256
	23	11 892 735	8 140 546	5 222 980	514 269	—	19 818		56 661	1 243 514	81 151
	30	11 892 735	8 166 937	5 222 980	831 858	140 000	78 085		131 414	1 243 514	95 193
Mai	7	11 892 735	8 084 586	5 222 980	567 312	—	46 741		52 071	1 243 514	78 046
	15	11 892 735	7 905 151	5 222 980	715 082	—	83 840		58 336	1 243 514	78 540
	22	11 892 735	7 889 401	5 222 980	664 789	—	53 708		56 542	1 243 514	72 103
	31	11 892 735	7 943 852	5 222 980	1 188 521	110 500	525 975		169 200	1 243 514	74 491
Juin	7	11 892 735	8 026 943	5 222 980	636 650	—	88 568	—	105 726	1 243 514	82 835
	14	11 892 735	8 358 145	5 222 980	679 553	—	49 316	—	106 408	1 243 514	95 283
	21	11 892 735	8 758 732	5 222 980	584 914	—	51 655	—	107 311	1 243 514	84 490
	28	11 892 735	11 197 798	5 222 980	1 643 546	55 000	697 812	—	108 129	1 243 514	88 048
Juillet	5	11 892 735	9 709 726	5 222 980	567 384	—	82 524	—	108 654	1 243 514	89 426
	15	11 892 735	8 093 523	5 222 980	632 546	—	82 767	—	109 287	1 243 514	93 868
	23	11 892 735	8 549 732	5 222 980	701 625	—	123 312	—	109 132	1 243 514	91 840
	31	11 892 735	8 884 911	5 222 980	1 229 079	10 000	378 709	—	108 924	1 243 514	92 949
Août	7	11 892 735	8 842 056	5 222 980	709 729	—	73 135	—	108 951	1 243 514	95 482
	15	11 892 735	8 634 528	5 222 980	714 057	—	19 784	—	108 537	1 243 514	93 536
	23	11 892 735	8 370 376	5 222 980	750 312	—	29 408	—	107 991	1 243 514	88 853
	30	11 892 735	7 910 927	5 222 980	1 364 249	10 000	155 245	—	108 309	1 243 514	92 324
Sept.	6	11 892 735	7 909 676	5 222 980	696 827	—	45 030	—	108 766	1 243 514	89 965
	13	11 892 735	7 823 507	5 222 980	769 865	—	20 845	—	110 660	1 243 514	90 042
	23	11 892 735	8 587 200	5 222 980	754 965	—	62 629	—	112 376	1 243 514	95 229
	30	11 892 735	10 946 198	5 282 980	1 672 296	65 000	251 442	—	114 497	1 243 514	94 000
Oct.	7	11 892 735	9 796 538	5 282 980	755 672	—	79 881	—	115 239	1 243 514	99 240
	15	11 892 735	8 385 284	5 282 980	754 611	—	31 661	—	120 494	1 243 514	106 244
	23	11 892 735	8 427 652	5 402 980	668 949	—	26 342	—	121 197	1 243 514	111 511
	31	11 892 735	8 403 058	5 402 980	1 498 844	165 000	137 693	—	122 309	1 243 514	104 874
Nov.	7	11 892 735	8 373 018	5 402 980	831 390	—	31 605	—	122 185	1 243 514	99 118
	15	11 892 735	8 369 675	5 402 980	937 479	—	6 067	—	122 140	1 243 514	97 160
	22	11 892 735	8 400 731	5 402 980	897 469	—	6 868	—	122 938	1 243 514	98 372
	29	11 892 735	8 472 328	5 402 980	1 568 694	250 000	281 099	—	127 573	1 243 514	100 166
Déc.	6	11 892 735	9 312 745	5 402 980	821 487	—	55 889	—	120 006	1 243 514	111 072
	13	11 892 735	9 645 587	5 402 980	868 965	—	54 170	—	111 354	1 243 514	103 430
	23	11 892 735	11 447 641	5 402 980	841 198	—	164 152	—	105 490	1 243 514	100 860
	31	11 892 744	11 570 618	5 402 980	2 210 265	484 000	699 938	—	92 488	1 243 514	94 084

Passif

Fonds propres	Billets en circulation	Engagements à vue		Avoirs minimaux des banques sur ¹		Engagements à terme			Autres postes du passif	Total du bilan
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Autres engagements à vue	les engagements en Suisse	les engagements envers l'étranger	Rescriptions de stérilisation	Comptes spéciaux ²	Compte de stérilisation de l'administration fédérale		
<i>En 1000 francs</i>										
65 000	17 293 231	5 680 158	1 441 855	1 607 484	1 264 263	348 050	83 607	25 635	1 795 815	29 605 098
65 000	16 495 420	5 292 472	390 464	1 610 761	1 264 582	348 050	83 355	25 635	1 828 935	27 404 674
65 000	16 433 935	4 219 779	489 647	1 594 102	1 271 804	348 050	39 018	25 635	1 907 762	26 394 732
65 000	16 674 582	4 736 134	866 331	1 237 185	1 034 200	348 050	22 732	25 635	1 950 141	26 959 990
65 000	16 305 150	4 380 694	1 013 041	1 211 224	1 000 253	348 050	21 633	25 635	1 960 063	26 330 743
65 000	15 866 197	5 044 697	678 576	1 181 261	985 220	348 050	16 512	25 635	1 965 217	26 176 365
65 000	16 270 523	4 407 284	881 527	1 189 088	997 190	348 050	16 512	25 635	1 973 508	26 174 317
65 000	16 821 678	4 638 936	916 076	1 189 074	977 297	348 050	16 512	25 635	1 991 551	26 989 809
65 000	16 499 487	4 425 760	766 951	1 186 951	977 077	348 050	16 158	25 635	2 022 637	26 333 706
65 000	16 046 199	5 182 988	400 640	1 186 186	977 060	348 050	16 058	25 635	2 062 358	26 310 174
65 000	16 472 278	5 088 611	323 305	1 179 800	987 815	348 050	12 089	25 635	2 077 073	26 579 656
65 000	17 088 422	7 998 313	547 739	1 206 195	1 042 361	348 050	8 780	25 635	2 085 615	30 416 110
65 000	16 692 052	4 752 905	773 641	1 208 052	1 042 609	348 050	—	25 635	2 100 098	27 008 042
65 000	16 453 696	5 501 026	410 241	1 207 333	1 042 734	348 050	—	25 635	2 111 238	27 164 953
65 000	16 283 725	5 506 551	630 487	1 133 556	1 053 865	348 050	—	25 635	2 124 805	27 171 674
66 000	17 007 976	5 402 483	958 043	961 842	892 730	348 050	—	25 635	2 139 957	27 802 716
66 000	16 656 313	4 963 087	1 241 792	910 453	827 217	348 050	—	25 635	2 149 438	27 187 985
66 000	16 222 469	5 223 654	835 552	906 573	828 020	348 050	579 895	25 635	2 164 330	27 200 178
66 000	16 682 719	4 816 504	667 909	898 963	833 191	348 050	580 254	25 635	2 176 547	27 095 772
66 000	16 973 723	5 195 626	1 061 302	1 014 103	860 829	348 050	581 281	25 635	2 245 219	28 371 768
66 000	16 684 342	3 991 304	1 307 855	1 014 308	860 984	497 550	586 281	25 635	2 304 926	27 339 185
66 000	16 392 941	5 010 496	922 401	1 010 411	860 984	497 550	586 434	25 635	2 327 962	27 700 814
66 000	16 677 877	5 206 839	720 291	995 225	865 679	497 550	586 434	25 635	2 345 497	27 987 027
66 000	17 662 335	8 799 152	972 196	750 991	653 835	427 550	597 252	25 635	2 352 633	32 307 579
66 000	17 185 897	5 744 775	1 118 840	741 577	647 899	498 050	597 252	25 635	2 364 779	28 990 704
66 000	16 800 090	4 802 362	887 311	738 595	645 920	498 050	598 107	25 635	2 382 929	27 444 999
66 000	16 925 103	5 262 725	823 196	736 665	649 880	498 050	609 544	25 635	2 422 452	28 019 250
66 000	17 108 135	5 973 813	1 001 452	769 276	719 650	498 050	614 544	—	2 442 434	29 193 354
66 000	16 831 446	5 107 183	1 169 644	769 696	719 440	498 050	614 544	—	2 454 879	28 230 882
66 000	16 377 085	6 110 942	946 826	763 521	719 000	498 050	37 053	—	2 455 572	27 974 049
66 000	16 940 129	5 330 446	900 835	755 241	726 826	498 050	37 561	—	2 489 509	27 744 597
66 000	17 230 182	5 540 687	929 022	585 748	701 676	498 050	34 013	—	2 524 007	28 109 385
66 000	17 191 970	4 895 464	706 335	580 852	702 090	498 050	29 013	—	2 544 474	27 214 248
66 000	16 914 096	5 478 473	295 601	579 122	702 850	498 050	101 489	—	2 570 149	27 205 830
66 000	16 964 724	5 436 375	229 589	577 682	705 520	498 050	942 402	—	2 592 687	28 013 029
66 000	17 696 354	8 355 442	454 330	602 543	642 495	354 650	949 273	—	2 601 577	31 722 664
66 000	17 249 779	5 954 819	755 852	603 083	643 460	490 300	951 380	—	2 621 256	29 335 929
66 000	16 708 888	5 356 280	431 743	592 359	643 280	490 300	943 699	—	2 633 036	27 865 585
66 000	16 891 347	5 388 255	341 528	542 266	643 990	490 300	917 414	—	2 669 489	27 950 589
66 000	17 402 847	6 195 274	556 798	394 016	389 940	490 300	913 551	—	2 676 566	29 085 292
66 000	17 137 023	5 281 718	675 591	391 730	383 630	490 300	913 909	—	2 703 640	28 043 541
66 000	16 760 292	6 094 207	293 232	390 940	384 250	490 300	913 497	—	2 713 748	28 106 466
66 000	17 455 108	5 223 294	422 922	397 180	397 680	490 300	912 747	—	2 718 466	28 083 697
66 000	18 123 937	6 037 442	617 274	—	383 270	490 300	913 788	—	2 800 577	29 432 588
66 000	18 183 963	5 339 880	811 837	—	384 500	490 300	913 788	—	2 815 427	29 005 695
66 000	18 567 888	5 712 241	441 799	—	385 290	490 300	865 369	—	2 862 104	29 390 991
66 000	20 349 319	5 568 236	572 150	—	361 350	490 300	994 131	—	2 884 979	31 286 465
66 000	19 435 802	9 504 985	862 107	—	347 780	246 900	986 331	—	1 785 651	33 235 556

¹ Selon arrêté fédéral du 20 décembre 1972.

² Dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits.

Répartition des billets en circulation

Annexe n° 2

1974		Billets de francs							Total	Billets de francs						
		1000	500	100	50	20	10	5		1000	500	100	50	20	10	5
		<i>En millions de francs</i>								<i>Répartition en pour-cent</i>						
Janvier	7	5 562,5	3 697,5	6 111,8	879,1	678,9	354,3	9,1	17 293,2	32,17	21,38	35,34	5,08	3,93	2,05	0,05
	15	5 320,9	3 462,6	5 840,2	852,2	662,4	348,0	9,1	16 495,4	32,26	20,99	35,40	5,17	4,02	2,11	0,05
	23	5 307,9	3 533,3	5 745,2	841,6	653,2	343,6	9,1	16 433,9	32,30	21,50	34,96	5,12	3,97	2,09	0,06
	31	5 338,6	3 593,6	5 889,5	846,0	653,4	344,4	9,1	16 674,6	32,02	21,55	35,32	5,07	3,92	2,07	0,05
Février	7	5 175,5	3 436,1	5 845,5	843,4	652,4	343,2	9,1	16 305,2	31,74	21,07	35,85	5,17	4,00	2,11	0,06
	15	5 065,9	3 302,8	5 674,6	831,6	643,0	339,2	9,1	15 866,2	31,93	20,82	35,76	5,24	4,05	2,14	0,06
	22	5 174,1	3 519,5	5 750,9	835,6	643,0	338,8	9,1	16 271,0	31,80	21,63	35,34	5,14	3,95	2,08	0,06
	28	5 309,5	3 685,5	5 978,1	847,8	649,4	342,3	9,1	16 821,7	31,56	21,91	35,54	5,04	3,86	2,04	0,05
Mars	7	5 159,0	3 505,0	5 974,0	854,9	654,1	343,4	9,1	16 499,5	31,27	21,24	36,21	5,18	3,96	2,08	0,06
	15	5 077,7	3 354,9	5 774,1	843,4	646,8	340,2	9,1	16 046,2	31,64	20,91	35,98	5,26	4,03	2,12	0,06
	22	5 207,5	3 583,0	5 836,6	845,0	649,9	341,2	9,1	16 472,3	31,61	21,75	35,43	5,13	3,95	2,07	0,06
	29	5 398,7	3 752,8	6 067,3	855,7	659,0	345,8	9,1	17 088,4	31,59	21,96	35,51	5,01	3,86	2,02	0,05
Avril	5	5 228,6	3 555,5	6 017,3	868,6	663,5	349,5	9,1	16 692,1	31,32	21,30	36,05	5,20	3,98	2,09	0,06
	11	5 177,2	3 468,1	5 922,6	864,8	662,8	349,1	9,1	16 453,7	31,46	21,08	36,00	5,26	4,03	2,12	0,05
	23	5 156,2	3 522,9	5 753,5	844,9	652,4	344,7	9,1	16 283,7	31,66	21,63	35,33	5,19	4,01	2,12	0,06
	30	5 360,2	3 764,2	6 014,2	855,3	657,2	347,8	9,1	17 008,0	31,52	22,13	35,36	5,03	3,86	2,05	0,05
Mai	7	5 228,1	3 587,9	5 972,3	854,2	657,0	347,7	9,1	16 656,3	31,39	21,54	35,86	5,13	3,94	2,09	0,05
	15	5 137,1	3 459,6	5 777,8	843,4	650,4	345,1	9,1	16 222,5	31,67	21,32	35,62	5,20	4,01	2,13	0,05
	22	5 257,0	3 701,5	5 865,5	850,3	652,9	346,4	9,1	16 682,7	31,51	22,19	35,16	5,10	3,91	2,08	0,05
	31	5 348,3	3 729,1	6 007,9	866,0	662,0	351,3	9,1	16 973,7	31,51	21,97	35,40	5,10	3,90	2,07	0,05
Juin	7	5 232,4	3 600,0	5 958,1	868,6	663,2	352,9	9,1	16 684,3	31,36	21,58	35,71	5,21	3,97	2,12	0,05
	14	5 202,1	3 490,4	5 815,5	864,7	659,5	351,6	9,1	16 392,9	31,73	21,29	35,48	5,28	4,02	2,14	0,06
	21	5 322,5	3 654,5	5 816,0	865,3	659,0	351,5	9,1	16 677,9	31,91	21,51	34,87	5,19	3,95	2,11	0,06
	28	5 642,0	3 967,1	6 132,0	886,0	669,4	356,7	9,1	17 662,3	31,94	22,46	34,72	5,02	3,79	2,02	0,05
Juillet	5	5 415,8	3 729,1	6 101,7	895,3	675,3	359,6	9,1	17 185,9	31,51	21,70	35,51	5,21	3,93	2,09	0,05
	15	5 312,7	3 608,3	5 954,2	886,6	670,3	358,9	9,1	16 800,1	31,62	21,48	35,44	5,28	3,99	2,14	0,05
	23	5 349,6	3 726,2	5 936,8	881,4	666,0	356,0	9,1	16 925,1	31,61	22,02	35,08	5,21	3,93	2,10	0,05
	31	5 371,2	3 781,0	6 037,4	884,2	667,7	357,5	9,1	17 108,1	31,40	22,10	35,29	5,17	3,90	2,09	0,05
Août	7	5 250,4	3 657,0	6 003,2	885,3	668,1	358,3	9,1	16 831,4	31,19	21,73	35,67	5,26	3,97	2,13	0,05
	15	5 148,1	3 505,5	5 829,0	871,4	659,9	354,1	9,1	16 377,1	31,44	21,41	35,59	5,32	4,03	2,16	0,05
	23	5 326,9	3 775,1	5 940,7	873,2	661,3	353,8	9,1	16 940,1	31,45	22,29	35,07	5,15	3,90	2,09	0,05
	30	5 411,1	3 831,5	6 073,3	882,3	667,7	355,2	9,1	17 230,2	31,40	22,24	35,25	5,12	3,88	2,06	0,05
Septembre . .	6	5 416,0	3 778,4	6 077,2	884,9	669,9	356,5	9,1	17 192,0	31,50	21,98	35,35	5,15	3,90	2,07	0,05
	13	5 401,7	3 680,1	5 933,8	870,8	663,7	354,9	9,1	16 914,1	31,94	21,76	35,08	5,15	3,92	2,10	0,05
	23	5 437,8	3 769,3	5 869,6	866,8	659,5	352,6	9,1	16 964,7	32,05	22,22	34,60	5,11	3,89	2,08	0,05
	30	5 634,1	4 016,4	6 133,8	879,7	667,8	355,5	9,1	17 696,4	31,84	22,70	34,66	4,97	3,77	2,01	0,05
Octobre	7	5 472,9	3 794,3	6 069,4	878,3	669,6	356,2	9,1	17 249,8	31,73	22,00	35,19	5,09	3,88	2,06	0,05
	15	5 370,9	3 617,6	5 840,8	858,9	660,2	351,4	9,1	16 708,9	32,14	21,65	34,96	5,14	3,95	2,10	0,06
	23	5 477,9	3 750,0	5 799,7	849,0	655,4	350,2	9,1	16 891,3	32,43	22,20	34,34	5,03	3,88	2,07	0,05
	31	5 604,8	3 899,5	6 015,7	860,3	661,4	352,0	9,1	17 402,8	32,21	22,41	34,57	4,94	3,80	2,02	0,05
Novembre . . .	7	5 532,2	3 754,9	5 968,3	858,4	661,9	352,2	9,1	17 137,0	32,28	21,91	34,83	5,01	3,86	2,06	0,05
	15	5 489,7	3 639,4	5 771,6	845,3	655,7	349,5	9,1	16 760,3	32,75	21,72	34,44	5,04	3,91	2,09	0,05
	22	5 748,0	3 989,1	5 855,5	846,9	656,6	349,9	9,1	17 455,1	32,93	22,85	33,55	4,85	3,76	2,01	0,05
	29	5 941,2	4 173,6	6 116,4	864,6	665,5	353,5	9,1	18 123,9	32,78	23,03	33,75	4,77	3,67	1,95	0,05
Décembre . . .	6	5 956,0	4 102,3	6 201,0	881,9	675,8	357,9	9,1	18 184,0	32,75	22,56	34,10	4,85	3,72	1,97	0,05
	13	6 190,7	4 235,1	6 207,9	885,7	680,0	359,4	9,1	18 567,9	33,34	22,81	33,43	4,77	3,66	1,94	0,05
	23	6 979,1	4 774,7	6 596,4	921,3	699,3	369,4	9,1	20 349,3	34,30	23,46	32,42	4,53	3,44	1,81	0,04
	31	6 714,2	4 391,9	6 342,9	913,0	696,1	368,7	9,0	19 435,8	34,54	22,60	32,63	4,70	3,58	1,90	0,05
Moyenne annuelle	1972	4 150,4	2 638,5	5 555,2	795,4	615,1	316,7	9,1	14 080,4	29,48	18,74	39,45	5,65	4,37	2,25	0,06
	1973	4 939,4	3 206,6	5 819,4	833,6	640,9	335,2	9,1	15 784,2	31,29	20,32	36,87	5,28	4,06	2,12	0,06
	1974	5 444,6	3 727,2	5 962,9	865,3	662,3	351,3	9,1	17 022,7	31,96	21,87	35,06	5,09	3,90	2,07	0,05

Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque¹

Annexe n° 3

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Total
<i>En 1000 francs</i>											
Caisse											
1970	2 329 734	5 696 554	20 037 800 ²	5 632 230	6 200 522	2 338 957	3 102 353	1 676 701	3 942 468	17 323 727	68 281 046 ²
1971	2 579 024	6 488 772	22 548 499 ²	6 399 486	6 686 799	2 653 757	3 378 986	1 867 204	4 451 772	19 309 459	76 363 758 ²
1972	2 918 576	6 877 193	22 972 413 ²	6 945 294	7 885 916	3 068 283	4 184 202	1 999 902	5 219 699	21 352 638	83 424 116 ²
1973	3 286 041	7 298 650	27 571 503 ²	6 903 930	8 074 268	3 347 761	4 806 443	2 056 876	5 740 909	22 552 134	91 638 515 ²
1974	4 125 084	8 085 997	29 896 101 ²	8 056 048	9 126 135	3 674 365	5 546 064	2 222 319	6 480 311	24 338 785	101 551 209 ²
Opérations en devises											
1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	156 633 335	156 633 335
1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	299 589 612	299 589 612
1972	—	—	—	—	—	—	—	—	—	301 147 085	301 147 085
1973	—	—	—	—	—	—	—	—	—	281 381 804	281 381 804
1974	—	—	—	—	—	—	—	—	—	350 100 613	350 100 613
Escompte d'effets sur la Suisse, de bons du Trésor de la Confédération et d'obligations											
1970	49 560	59 222	72 764	5 903	31 231	74 325	37 773	32 546	49 081	2 082 303	2 494 708
1971	18 563	27 395	64 011	8 013	20 385	73 331	48 092	30 713	42 670	1 278 001	1 611 174
1972	8 421	57 369	60 364	5 031	9 410	74 114	54 276	30 118	38 264	1 896 200	2 233 567
1973	17 204	188 856	129 052	6 908	22 071	94 374	40 713	34 306	54 911	3 735 510	4 323 905
1974	103 447	353 374	515 895	29 757	51 831	134 913	56 520	144 003	124 941	12 081 891	13 596 572
Nouvelles avances sur nantissement											
1970	39 623	44 474	469 687	17 230	71 403	131 135	16 959	11 522	137 006	1 420 534	2 359 573
1971	20 474	30 018	177 203	10 448	47 010	63 580	5 197	15 136	55 840	487 952	912 858
1972	18 866	14 888	377 732	14 968	22 207	83 242	182	4 235	49 720	487 308	1 073 348
1973	37 902	94 446	770 533	13 512	243 024	189 521	2 240	39 139	110 947	1 217 949	2 719 213
1974	77 427	689 624	1 439 384	191 216	160 797	285 639	13 240	62 004	289 974	2 286 931	5 496 236
Comptes des correspondants en Suisse											
1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26 279 655	26 279 655
1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28 793 108	28 793 108
1972	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32 147 660	32 147 660
1973	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35 796 893	35 796 893
1974	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40 004 996	40 004 996

¹ Le mouvement des agences est compris dans celui des comptoirs dont elles dépendent.

² Y compris l'or.

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Total
<i>En 1000 francs</i>											
Encaissement (remises)											
1970	1 401	22 839	1 756 758	43 245	8 105	4 582	7 228	6 229	5 443	79 041	1 934 871
1971	2 321	10 589	2 042 284	51 317	9 660	7 219	20 939	4 722	3 740	97 677	2 250 468
1972	1 063	15 418	2 800 632	43 001	10 490	14 404	9 757	5 844	21 375	95 113	3 017 097
1973	4 821	7 391	3 021 941	34 776	13 945	7 823	1 741	4 642	37 445	121 450	3 255 975
1974	5 760	9 412	2 954 909	39 925	11 674	10 420	4 024	3 668	4 286	130 163	3 174 241
Virements											
1970	4 141 789	62 529 318	33 130 724	43 888 487	14 206 260	5 827 939	4 465 008	3 277 748	9 117 550	3 718 286 779	3 898 871 602
1971	5 460 894	66 649 455	30 925 906	49 617 095	16 107 198	6 455 386	5 653 172	3 656 533	10 156 225	4 131 634 944	4 326 316 808
1972	7 134 791	83 418 803	43 510 314	52 893 521	18 051 812	8 399 370	6 899 638	4 142 127	20 307 615	5 987 330 924	6 232 088 915
1973	11 721 015	92 502 025	40 230 802	51 936 752	18 868 307	9 561 415	6 985 158	4 862 753	24 108 715	7 412 604 286	7 673 381 228
1974	10 692 373	103 736 827	41 951 744	45 723 146	20 498 230	11 441 100	7 407 103	4 679 210	15 704 958	8 169 728 559	8 431 563 250
Comptes de la Confédération											
1970	—	—	108 126 907	—	—	—	—	—	—	—	108 126 907
1971	—	—	112 743 097	—	—	—	—	—	—	—	112 743 097
1972	—	—	125 953 366	—	—	—	—	—	—	—	125 953 366
1973	—	—	141 619 778	—	—	—	—	—	—	—	141 619 778
1974	—	—	154 129 658	—	—	—	—	—	—	—	154 129 658
Comptes de dépôt											
1970	7 601	32 756	186 251	25 116	6 044	14 641	18 178	11 083	4 207	2 584 728	2 890 605
1971	9 673	23 287	164 439	28 109	8 142	14 748	20 475	10 593	5 688	4 308 478	4 593 632
1972	7 243	36 958	186 333	38 500	7 553	30 421	2 481	11 449	4 994	2 968 345	3 294 277
1973	7 331	19 941	180 840	36 240	29 908	14 022	4 037	8 886	4 650	5 974 290	6 280 145
1974	9 528	26 481	202 196	49 047	7 190	8 839	4 677	14 094	5 036	3 070 363	3 397 451
Mouvement total, additionné des deux côtés											
1970	16 650 104	123 442 996	350 550 299	74 400 980	41 676 389	19 929 434	14 649 351	9 964 350	32 757 375	4 117 046 291	4 801 067 569
1971	20 588 745	134 354 547	376 746 389	84 655 353	46 103 567	21 785 793	16 896 244	10 339 736	35 020 928	5 081 336 007	5 827 827 309
1972	24 890 182	166 294 340	439 678 836	91 696 656	52 743 395	26 421 163	21 654 037	13 612 148	54 879 834	7 636 198 148	8 528 068 739
1973	35 230 437	186 970 112	472 258 388	93 833 542	55 882 364	30 607 055	22 811 359	14 960 688	63 576 476	9 262 452 522	10 238 582 943
1974	35 600 752	211 760 479	524 461 983	89 530 303	61 690 745	35 929 454	24 535 073	15 182 092	52 376 816	10 300 149 971	11 351 217 668

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau I

Situation au 31 décembre

Année	Encaisse métallique			Devises ²	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or ¹	Argent	Total		Effets suisses	Bons du Trésor ³	Obligations es-comptées	Total		
<i>En millions de francs</i>										
1907	75,5	5,8	81,3	27,7	77,9	—	—	77,9	—	2,7
1908	117,5	7,2	124,7	44,7	63,7	—	—	63,7	—	10,4
1909	124,0	14,4	138,4	48,2	111,0	—	—	111,0	—	14,7
1910	155,6	10,2	165,8	59,1	99,8	—	—	99,8	—	18,0
1911	160,7	9,2	169,9	24,6	130,4	—	7,0	137,4	—	16,8
1912	173,1	12,8	185,9	26,7	146,2	—	5,1	151,3	—	25,5
1913	170,0	20,8	190,8	42,3	100,0	—	9,4	109,4	—	28,4
1914	237,9	24,9	262,8	34,4	114,7	58,0	8,3	181,0	—	19,6
1915	250,1	51,3	301,4	49,6	63,9	75,0	3,5	142,4	—	21,0
1916	345,0	52,5	397,5	63,3	56,3	123,0	4,5	183,8	—	22,1
1917	357,7	51,8	409,5	47,8	88,4	233,0	6,0	327,4	—	45,2
1918	414,7	58,4	473,1	70,6	249,8	312,0	6,5	568,3	—	40,9
1919	517,0	73,6	590,6	94,8	184,1	301,0	2,0	487,1	—	32,7
1920	542,9	121,6	664,5	25,4	167,1	280,0	5,8	452,9	—	36,6
1921	549,5	108,3	657,8	58,8	44,8	287,0	2,9	334,7	—	76,2
1922	535,1	103,9	639,0	74,1	33,9	325,0	2,0	360,9	—	62,2
1923	537,2	90,7	627,9	94,4	102,5	155,0	4,5	262,0	—	85,3
1924	505,9	87,2	593,1	193,3	81,2	78,0	5,7	164,9	—	70,8
1925	467,1	89,3	556,4	222,5	70,2	68,5	3,2	141,9	—	72,4
1926	471,8	72,8	544,6	222,0	91,7	83,1	5,5	180,3	—	60,6
1927	517,0	62,9	579,9	197,9	128,8	71,7	6,2	206,7	—	78,5
1928	533,0	45,8	578,8	258,6	157,1	53,9	6,8	217,8	—	82,9
1929	595,0	23,5	618,5	362,3	95,2	39,1	15,1	149,4	—	75,2
1930	712,9	—	712,9	353,4	86,7	—	8,0	94,7	—	53,4
1931	2 346,9	—	2 346,9	107,0	27,7	0,4	6,5	34,6	—	64,7
1932	2 471,2	—	2 471,2	88,6	12,8	0,2	6,7	19,7	4,6	48,7
1933	1 998,1	—	1 998,1	17,7	19,0	15,2	16,7	50,9	58,3	94,7
1934	1 909,8	—	1 909,8	7,5	13,4	4,0	8,9	26,3	5,9	118,0
1935	1 388,8	—	1 388,8	8,3	25,3	114,6	12,6	152,5	85,5	142,2
1936	2 709,0	—	2 709,0	57,6	7,7	9,5	2,3	19,5	28,5	46,8
1937	2 679,2	—	2 679,2	513,1	5,3	1,7	1,9	8,9	10,3	34,8
1938	2 889,6	—	2 889,6	279,7	52,5	101,5	1,1	155,1	3,8	21,9
1939	2 261,6	—	2 261,6	361,7	46,3	46,4	5,7	98,4	6,8	89,6
1940	2 173,2	—	2 173,2	996,8	63,2	149,3	2,1	214,6	2,8	45,4

¹ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435,555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639,13; du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg = fr. 4869,80.

² En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger seulement.

³ Jusqu'en 1930, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Titres	Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁴	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Total	Total du bilan	Année
				<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Comptes de la Confédération</i>	<i>Comptes de dépôt</i>	<i>Comptes des accords de paiements et de clearing</i>				
<i>En millions de francs</i>			<i>%</i>	<i>En millions de francs</i>							
3,8	10,5	159,2	51,09	19,5	5,7	0,6	—	25,8	243,8	1907	
6,2	8,2	204,1	61,11	21,1	13,1	0,8	—	35,0	292,9	1908	
10,8	28,4	261,5	52,91	29,4	39,6	1,4	—	70,4	386,0	1909	
10,0	35,0	297,2	55,77	22,4	45,7	0,7	—	68,8	421,0	1910	
16,5	18,9	314,8	53,96	24,6	23,8	0,9	—	49,3	419,3	1911	
7,1	19,2	339,2	54,80	28,9	25,4	1,2	—	55,5	451,0	1912	
6,4	16,1	313,8	60,79	27,4	30,6	1,0	—	59,0	429,9	1913	
9,3	14,7	455,9	57,65	54,6	8,6	7,6	—	70,8	589,2	1914	
8,1	29,0	465,6	64,72	61,0	14,3	7,4	—	82,7	608,7	1915	
6,8	18,2	536,5	74,07	89,8	12,7	27,3	—	129,8	735,1	1916	
7,3	18,0	702,3	58,30	89,0	42,6	7,1	—	138,7	908,7	1917	
8,6	28,1	975,7	48,49	79,1	20,1	88,4	—	187,6	1 239,0	1918	
6,6	36,1	1 036,1	57,00	121,0	18,7	41,5	—	181,2	1 298,2	1919	
5,9	35,0	1 023,7	64,90	146,4	11,4	5,4	—	163,2	1 273,1	1920	
6,5	27,2	1 009,3	65,17	116,5	7,7	4,4	—	128,6	1 224,7	1921	
9,8	18,9	976,4	65,44	147,4	11,0	5,7	—	164,1	1 224,3	1922	
8,6	30,0	982,0	63,94	80,0	13,0	10,4	—	103,4	1 166,4	1923	
6,8	38,6	913,9	64,89	102,8	8,3	6,0	—	117,1	1 107,5	1924	
6,6	34,4	875,8	63,53	113,2	4,7	6,3	—	124,2	1 075,1	1925	
6,4	33,6	873,9	62,31	127,0	4,3	5,5	—	136,8	1 087,6	1926	
9,2	34,6	917,4	63,20	123,8	18,4	9,2	—	151,4	1 147,5	1927	
19,0	40,6	952,6	60,75	141,5	54,0	6,6	—	202,1	1 236,4	1928	
5,4	40,2	999,2	61,90	171,7	28,5	7,1	—	207,3	1 288,9	1929	
104,0	32,7	1 062,1	67,12	213,2	28,0	7,9	—	249,1	1 391,9	1930	
37,9	25,6	1 609,4	145,82	883,2	40,1	44,9	—	968,2	2 659,5	1931	
50,8	15,7	1 612,6	153,24	922,3	51,0	67,9	—	1 041,2	2 743,5	1932	
27,7	19,9	1 509,5	132,36	629,6	9,4	51,4	—	690,4	2 309,7	1933	
52,5	19,2	1 440,3	132,60	539,4	39,6	45,9	—	624,9	2 179,2	1934	
44,9	26,7	1 366,3	101,65	357,9	7,6	24,8	16,4	406,7	1 887,4	1935	
15,9	14,2	1 482,2	182,76	1 093,9	183,4	29,9	62,9	1 370,1	3 505,9	1936	
30,7	11,4	1 530,5	175,05	1 602,6	12,5	35,4	71,9	1 722,4	3 902,3	1937	
90,9	9,6	1 751,0	165,02	1 592,6	8,2	31,2	39,9	1 671,9	4 081,0	1938	
80,9	16,6	2 049,9	110,33	686,7	10,9	32,0	67,8	797,4	3 501,8	1939	
87,8	20,0	2 273,4	95,59	1 018,6	6,8	41,6	119,9	1 186,9	3 727,7	1940	

⁴ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, les avoirs à l'étranger y sont compris, les avoirs à vue sur l'étranger en sont éliminés.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau I (suite)

Situation au 31 décembre

Année	Or ¹	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
					Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger ³
<i>En millions de francs</i>													
1941	2 878,5	679,0	—	—	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0	69,6	15,8	—
1942	3 565,2	61,8	—	—	123,8	85,3	0,8	209,9	12,0	25,2	63,9	16,3	—
1943	4 172,7	83,0	—	—	92,0	0,4	0,7	93,1	0,3	18,4	64,5	14,2	—
1944	4 554,1	102,4	—	—	69,5	—	1,6	71,1	—	27,6	64,2	13,9	—
1945	4 777,0	162,5	—	—	78,1	39,9	5,9	123,9	6,7	67,6	62,1	27,5	—
1946	4 949,9	158,0	—	—	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2	52,7	51,7	—
1947	5 256,2	102,5	—	—	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6	48,4	68,6	—
1948	5 821,0	236,6	—	—	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0	47,4	50,4	—
1949	6 240,2	260,0	—	—	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0	39,7	26,7	—
1950	5 975,8	256,4	—	—	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0	40,9	60,3	—
1951	6 003,8	227,6	—	—	233,8	4,6	12,7	251,1	1,4	58,9	39,9	53,0	—
1952	5 876,1	490,9	—	—	243,9	—	1,8	245,7	—	64,0	40,1	37,5	—
1953	6 086,1	522,2	—	—	190,8	14,7	1,1	206,6	—	65,2	35,5	34,9	—
1954	6 323,4	649,8	—	—	91,6	2,0	9,6	103,2	—	116,6	46,5	41,3	—
1955	6 686,3	624,1	—	—	129,2	2,0	23,0	154,2	—	131,8	45,9	47,8	—
1956	7 102,9	627,0	—	—	170,9	21,5	80,0	272,4	—	186,9	45,7	56,1	—
1957	7 383,5	781,4	—	—	193,9	—	31,9	225,8	—	52,0	45,3	41,4	—
1958	8 329,3	560,9	—	—	56,0	—	2,3	58,3	—	21,8	44,6	33,0	—
1959	8 369,3	534,6	—	—	50,6	—	7,3	57,9	—	39,7	44,2	45,2	6,4
1960	9 454,7	583,0	—	—	49,2	—	4,3	53,5	—	37,8	43,3	45,1	6,8
1961	11 078,0	842,4	—	—	62,2	—	7,3	69,5	—	66,3	42,9	58,3	6,8
1962	11 543,3	867,4	207,0	—	67,4	45,0	11,2	123,6	—	71,7	42,8	77,8	10,2
1963	12 203,8	1 083,3	207,0	—	87,5	35,0	19,7	142,2	—	97,5	51,7	61,5	9,4
1964	11 793,6	1 679,1	432,0	431,3	109,8	24,8	28,0	162,6	—	77,7	65,3	75,3	17,0
1965	13 164,2	852,6	432,0	428,5	98,1	9,5	31,5	139,1	—	38,9	92,9	66,1	14,5
1966	12 297,4	2 060,3	432,0	518,9	97,8	16,7	43,3	157,8	—	109,3	181,7	81,5	15,4
1967	13 369,7	1 986,7	432,0	173,9	99,4	—	43,1	142,5	—	86,6	181,9	72,4	14,6
1968	11 355,8	5 601,2	1 442,0	108,3	256,2	6,8	25,5	288,5	—	160,1	180,6	99,7	21,7
1969	11 434,5	5 792,9	1 851,0	—	584,7	118,5	28,2	731,4	—	277,1	170,2	89,5	20,1
1970	11 821,3	8 441,1	1 851,0	—	306,6	71,0	21,4	399,0	—	223,5	156,0	82,8	25,5
1971	11 879,4	10 323,3	4 278,0	—	78,1	—	2,4	80,5	—	28,5	10,8	72,4	22,8
1972	11 879,7	12 323,1	4 278,0	—	770,3	152,0	13,8	936,1	—	418,8	—	142,3	27,5
1973	11 892,7	12 519,9	4 613,0	—	862,7	200,0	35,0	1 097,7	—	557,7	—	281,8	—
1974	11 892,7	11 570,6	5 403,0	—	2 166,8	484,0	43,5	2 694,3	—	699,9	92,5	166,9	—

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

Billets en circulation	Couver- ture métallique des billets	Engagements à vue							Comptes de virements de banques temporaire- ment liés	Avoirs mini- maux des ban- ques	Engagements à terme	Dépôts obliga- toires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Total du bilan	Année
		Comptes de virements des ban- ques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédé- ration	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paie- ments et de clearing	Avoirs de banques étran- gères ⁴	Total							
En millions de francs	%	En millions de francs												
2 336,7	123,18	896,9	194,7	44,6	108,9	—	1 245,1	—	—	—	—	3 880,6	1941	
2 637,3	135,18	1 147,8	13,6	42,0	95,7	—	1 299,1	—	—	—	—	4 226,4	1942	
3 048,5	136,87	1 065,3	9,2	47,1	126,7	—	1 248,3	—	—	—	—	4 597,2	1943	
3 548,0	128,35	835,5	27,7	50,9	109,7	—	1 023,8	—	—	—	—	4 868,6	1944	
3 835,2	124,55	843,2	6,6	106,8	162,0	—	1 118,6	—	—	—	—	5 266,5	1945	
4 090,7	121,00	662,3	194,6	84,2	223,5	—	1 164,6	—	—	—	—	5 499,8	1946	
4 383,4	119,91	722,3	127,2	59,4	263,4	—	1 172,3	—	—	—	—	5 932,1	1947	
4 594,3	126,70	960,0	11,2	49,9	221,7	—	1 242,8	—	—	337,1	—	6 400,6	1948	
4 566,3	136,66	1 334,8	105,8	40,9	249,6	—	1 731,1	—	—	200,0	—	6 721,9	1949	
4 663,8	128,13	1 042,1	485,6	75,2	170,2	—	1 773,1	—	—	—	—	6 658,6	1950	
4 927,3	121,85	1 101,9	225,4	41,6	159,9	—	1 528,8	—	—	—	—	6 675,9	1951	
5 121,9	114,73	1 209,2	78,9	39,0	126,8	—	1 453,9	—	—	—	—	6 796,8	1952	
5 228,5	116,40	1 147,3	157,3	64,8	171,5	—	1 540,9	—	—	—	—	6 996,8	1953	
5 411,6	116,85	1 255,2	216,1	49,4	171,5	—	1 692,2	—	—	—	—	7 327,2	1954	
5 515,5	121,23	1 623,8	268,9	15,6	82,1	—	1 990,4	—	—	—	—	7 738,2	1955	
5 809,7	122,26	1 570,6	609,2	17,4	89,2	—	2 286,4	—	—	—	—	8 340,1	1956	
5 931,2	124,49	1 831,1	471,0	16,2	74,7	—	2 393,0	—	—	—	—	8 574,6	1957	
6 109,3	136,34	2 541,2	105,7	18,2	61,3	—	2 726,4	—	—	—	—	9 098,9	1958	
6 343,9	131,93	2 330,7	165,6	16,9	22,1	—	2 535,3	—	—	—	—	9 141,5	1959	
6 854,1	137,94	2 288,4	416,6	18,1	33,3	—	2 756,4	—	—	390,3	—	10 266,2	1960	
7 656,0	144,70	1 996,1	662,5	19,7	37,2	231,5	2 947,0	1 035,0	—	293,5	—	12 206,6	1961	
8 506,1	135,71	2 294,2	355,9	21,6	30,0	98,0	2 799,7	1 035,0	—	373,0	—	12 994,7	1962	
9 035,4	135,07	2 700,0	389,4	27,3	39,3	31,8	3 187,8	1 035,0	—	357,3	—	13 910,2	1963	
9 721,8	121,31	2 907,9	291,5	21,2	24,4	25,6	3 270,6	1 035,0	—	433,2	—	14 787,6	1964	
10 042,5	131,08	3 005,0	126,2	19,0	20,9	44,3	3 215,4	1 035,0	—	602,0	—	15 287,6	1965	
10 651,1	115,46	2 982,2	375,2	15,4	23,3	34,4	3 430,5	1 035,0	—	389,0	—	15 922,3	1966	
11 326,8	118,04	3 810,8	230,7	20,5	29,0	53,9	4 144,9	—	—	550,0	—	16 519,0	1967	
12 047,3	94,26	5 776,2	505,0	23,9	33,4	75,1	6 413,6	—	—	233,1	—	19 339,7	1968	
12 518,4	91,34	6 353,4	493,0	18,8	40,0	49,6	6 954,8	—	—	141,9	—	20 482,5	1969	
13 106,0	90,20	7 749,6	405,3	28,5	18,3	208,4	8 410,1	—	—	201,7	200,0 ⁷	23 095,3	1970	
14 309,9	83,01	10 701,6	713,7	30,7	15,3	393,1	11 854,4	—	516,4 ⁵	313,1	—	28 014,6	1971	
16 635,0	71,41	9 312,6	1 380,3	31,4	17,0	279,5	11 020,8	—	2 029,3 ⁶	72,7	2,5 ⁸	31 362,9	1972	
18 296,2	65,00	8 234,9	458,2	37,4	7,8	296,7	9 036,1 ⁹	—	2 872,0 ⁶	121,4	108,2 ¹⁰	32 297,8	1973	
19 435,8	61,19	9 505,0	714,5	30,3	—	114,8	10 367,1 ⁹	—	347,8 ⁶	246,9	986,3 ¹¹	33 260,6	1974	

⁴ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁵ Selon la convention du 16 août 1971 concernant les avoirs minimaux extraordinaires.

⁶ Avoirs minimaux des banques sur les engagements en Suisse et envers l'étranger, selon l'arrêté fédéral du 20 décembre 1972.

⁷ Compte spécial PTT.

⁸ Dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits.

⁹ Y compris les chèques en circulation.

¹⁰ Dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits et compte de stérilisation de l'administration fédérale.

¹¹ Dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau II

Moyennes annuelles

Année	Encaisse métallique			Devises ²	Portefeuille suisse			Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	
	Or ¹	Argent	Total		Effets suisses ³	Bons du Trésor ⁴	Obligations escomptées			Total
<i>En millions de francs</i>										
1907	52,1	6,3	58,4	19,0	36,7	—	—	36,7	—	0,6
1908	98,3	8,1	106,4	39,0	24,0	—	—	24,0	—	2,5
1909	121,5	15,2	136,7	49,6	41,7	—	—	41,7	—	4,4
1910	143,3	16,1	159,4	44,7	70,9	—	—	70,9	—	5,9
1911	158,5	14,8	173,3	56,1	60,5	—	5,6	66,1	—	7,0
1912	168,1	13,0	181,1	34,7	78,1	—	4,5	82,6	—	12,2
1913	170,5	23,1	193,6	48,7	57,9	—	2,3	60,2	—	15,7
1914	195,1	17,2	212,3	45,9	103,5	—	7,2	110,7	—	20,1
1915	241,5	47,8	289,3	35,1	108,6	—	3,5	112,1	—	16,9
1916	271,5	54,0	325,5	72,1	126,1	—	1,2	127,3	—	17,7
1917	344,6	52,7	397,3	52,7	170,6	—	0,9	171,5	—	28,3
1918	377,1	55,3	432,4	53,7	321,7	—	2,1	323,8	—	36,4
1919	451,5	64,8	516,3	62,1	418,2	—	1,5	419,7	—	38,7
1920	534,2	93,0	627,2	84,6	303,1	—	4,0	307,1	—	32,3
1921	544,2	122,7	666,9	26,5	308,5	—	1,9	310,4	—	41,9
1922	532,4	111,1	643,5	72,8	251,3	—	1,6	252,9	—	49,1
1923	531,5	100,0	631,5	79,3	254,2	—	4,4	258,6	—	49,1
1924	518,6	94,5	613,1	122,9	153,0	—	4,3	157,3	—	66,6
1925	485,7	89,4	575,1	211,8	87,3	—	2,0	89,3	—	48,6
1926	429,1	85,9	515,0	218,0	105,0	—	2,0	107,0	—	45,6
1927	450,5	69,3	519,8	205,1	131,9	—	5,1	137,0	—	48,6
1928	450,3	56,2	506,5	219,8	144,5	—	7,9	152,4	—	62,8
1929	506,6	37,0	543,6	248,6	125,7	—	8,5	134,2	—	61,3
1930	607,2	5,6	612,8	361,6	40,0	—	8,4	48,4	—	42,2
1931	1 165,0	—	1 165,0	353,7	35,3	—	5,7	41,0	—	45,2
1932	2 546,0	—	2 546,0	81,4	13,9	4,6	4,5	23,0	3,0	45,8
1933	2 119,5	—	2 119,5	21,7	10,2	4,2	5,9	20,3	19,5	53,1
1934	1 788,1	—	1 788,1	14,1	12,3	20,2	6,1	38,6	21,5	75,0
1935	1 457,1	—	1 457,1	18,7	34,0	42,8	8,5	85,3	41,3	87,6
1936	1 690,5	—	1 690,5	23,7	9,4	79,9	4,5	93,8	50,7	63,8
1937	2 640,0	—	2 640,0	191,6	6,2	2,0	3,8	12,0	14,3	32,3
1938	2 849,0	—	2 849,0	384,3	17,1	16,3	1,5	34,9	5,7	22,7
1939	2 530,2	—	2 530,2	280,3	24,3	64,8	3,0	92,1	7,8	36,4
1940	2 144,9	—	2 144,9	517,0	67,5	143,1	3,4	214,0	6,5	66,8

¹ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3.440; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3.435,555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4.639,13; du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg = fr. 4.869,80.

² En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger seulement.

³ Jusqu'en 1931, les bons du Trésor y sont compris.

⁴ Ce poste n'était pas comptabilisé avant 1932.

Titres	Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁵	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue				Total	Année
				Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing		
En millions de francs			%	En millions de francs					
3,2	9,6	88,9	65,74	15,3	9,4	1,0	—	25,7	1907
9,0	8,5	145,9	72,95	13,6	10,6	1,2	—	25,4	1908
8,0	6,3	191,4	71,41	17,5	18,2	1,3	—	37,0	1909
12,2	28,8	241,4	66,03	15,1	43,0	1,8	—	59,9	1910
12,5	22,4	253,6	68,35	16,3	40,8	1,6	—	58,7	1911
11,1	10,9	269,3	67,25	16,4	25,4	1,4	—	43,2	1912
9,3	11,2	272,4	71,09	15,8	28,5	0,7	—	45,0	1913
11,7	10,4	335,1	63,33	34,5	19,0	4,0	—	57,5	1914
8,9	23,6	409,9	70,57	44,0	20,4	6,3	—	70,7	1915
7,8	13,6	430,3	75,63	94,9	15,8	8,1	—	118,8	1916
7,6	13,4	535,8	74,15	80,9	19,9	10,3	—	111,1	1917
9,7	17,6	733,1	58,98	71,1	14,8	33,0	—	118,9	1918
7,7	21,4	905,8	57,00	73,9	16,7	29,0	—	119,6	1919
6,6	27,6	933,8	67,16	96,0	14,5	10,4	—	120,9	1920
5,8	20,2	925,1	72,09	95,3	12,5	4,8	—	112,6	1921
8,6	21,9	817,6	78,71	181,5	15,6	6,2	—	203,3	1922
8,9	18,4	875,0	72,17	130,0	14,0	8,6	—	152,6	1923
7,1	25,5	850,5	72,08	66,9	28,3	10,0	—	105,2	1924
7,1	21,7	797,6	72,10	98,3	11,8	6,3	—	116,4	1925
6,5	19,1	769,0	66,96	81,7	13,5	7,1	—	102,3	1926
6,5	24,6	798,8	65,06	85,4	19,2	6,3	—	110,9	1927
6,3	22,3	818,3	61,89	82,4	21,3	6,9	—	110,6	1928
3,9	24,9	855,7	63,52	89,4	15,5	7,4	—	112,3	1929
59,9	20,4	894,0	68,54	167,8	31,6	6,8	—	206,2	1930
85,8	15,1	1 141,0	102,09	483,0	25,8	19,1	—	527,9	1931
40,6	9,7	1 508,4	168,79	1 075,1	59,1	61,8	—	1 196,0	1932
61,7	12,0	1 440,1	147,17	702,7	24,8	62,6	—	790,1	1933
46,9	10,3	1 349,2	132,52	515,0	12,5	46,1	—	573,6	1934
55,7	11,2	1 283,0	113,57	349,9	14,0	29,4	5,0	398,3	1935
42,4	8,7	1 293,9	130,64	541,3	29,0	27,7	27,2	625,2	1936
17,9	6,6	1 378,4	191,51	1 305,3	86,1	28,4	69,5	1 489,3	1937
74,4	6,0	1 555,4	183,17	1 703,7	18,1	44,1	45,0	1 810,9	1938
93,2	7,5	1 802,3	140,38	1 093,2	12,0	33,1	44,4	1 182,7	1939
86,2	8,5	2 081,9	103,02	744,3	4,4	38,6	80,5	867,8	1940

⁵ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, les avoirs à l'étranger y sont compris, les avoirs à vue sur l'étranger en sont éliminés.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau II (suite)

Moyennes annuelles

Année	Or ¹	Devises	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
			Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger ³
<i>En millions de francs</i>											
1941	2 347,3	1 153,5	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	25,4	73,5	7,5	—
1942	3 390,6	175,1	76,2	25,4	1,2	102,8	6,8	19,4	66,3	7,1	—
1943	3 774,4	65,6	87,1	61,2	0,7	149,0	0,4	16,7	64,8	7,4	—
1944	4 384,3	90,1	76,2	20,0	1,0	97,2	1,4	17,0	64,3	7,6	—
1945	4 691,1	117,3	68,1	112,8	1,1	182,0	0,3	19,6	63,8	9,3	—
1946	4 818,0	171,7	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	36,3	58,8	13,3	—
1947	5 129,9	113,6	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	59,7	50,8	16,8	—
1948	5 662,7	135,7	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	59,5	47,7	16,8	—
1949	6 046,1	305,2	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	27,6	41,7	9,7	—
1950	6 179,4	297,9	86,8	0,7	1,2	88,7	—	23,3	41,2	11,3	—
1951	6 000,9	225,5	150,0	2,6	2,3	154,9	0,1	30,9	40,1	13,8	—
1952	5 847,5	337,1	201,2	0,8	3,4	205,4	0,3	30,0	40,1	13,0	—
1953	5 998,7	511,4	191,6	0,7	0,9	193,2	—	24,7	35,8	13,0	—
1954	6 176,7	517,5	111,9	0,5	1,5	113,9	—	26,1	43,7	14,5	—
1955	6 304,5	597,9	88,9	1,2	8,6	98,7	—	44,7	46,1	17,1	—
1956	6 794,6	585,8	100,5	1,6	15,8	117,9	—	47,7	45,4	19,8	—
1957	7 096,4	538,3	128,5	0,5	15,8	144,8	—	31,6	45,4	16,3	—
1958	7 957,8	539,2	108,6	0,1	2,6	111,3	—	11,4	44,9	11,2	—
1959	8 285,9	444,1	46,6	—	0,7	47,3	—	8,5	44,3	10,5	4,9
1960	8 151,0	522,4	48,2	—	1,7	49,9	—	15,6	43,6	13,4	7,1
1961	10 049,6	1 121,6	48,0	—	1,5	49,5	—	13,8	43,0	13,0	8,1
1962	10 613,6	827,3	53,6	1,1	5,3	60,0	—	16,1	42,8	16,1	10,4
1963	10 753,3	844,1	59,6	2,7	4,5	66,8	—	17,5	91,9	16,3	11,5
1964	11 080,6	1 232,4	77,0	5,2	9,8	92,0	—	29,4	58,3	20,0	22,5
1965	11 672,4	971,7	77,5	5,6	10,0	93,1	—	20,9	78,0	22,1	21,5
1966	11 621,5	983,4	86,5	4,7	18,6	109,8	—	32,6	144,1	26,4	18,3
1967	11 982,3	1 351,8	92,5	4,7	15,0	112,2	—	30,5	185,1	26,9	20,9
1968	11 586,5	1 602,6	104,4	3,3	6,5	114,2	—	27,3	181,0	26,8	21,5
1969	11 431,6	2 020,8	193,4	9,3	19,6	222,3	—	71,1	176,0	32,2	23,2
1970	11 615,5	3 418,7	134,6	9,5	11,3	155,4	—	47,0	167,6	39,3	25,9
1971	11 854,9	6 834,3	114,3	3,6	4,3	122,2	—	15,9	128,4	35,6	27,1
1972	11 879,6	9 721,4	109,5	5,8	1,8	117,1	—	22,2	122,2	38,5	28,5
1973	11 892,5	10 515,1	166,0	24,7	4,6	195,3	—	67,0	—	55,1	17,4
1974	11 892,7	8 624,2	730,8	48,7	16,3	795,8	—	132,2	65,6	71,0	—

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Comptes de virements de banques temporairement liés	Engagements à terme	Année	
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Avoirs de banques étrangères ⁴				Tota
<i>En millions de francs</i>	%	<i>En millions de francs</i>								
2 107,8	111,36	1 309,1	60,8	50,5	102,0	—	1 522,4	—	—	1941
2 251,4	150,60	1 197,1	86,7	52,5	99,4	—	1 435,7	—	—	1942
2 646,5	142,62	1 195,9	54,3	45,4	127,1	—	1 422,7	—	—	1943
3 025,1	144,93	1 097,2	146,1	60,2	129,8	—	1 433,3	—	—	1944
3 517,6	133,36	1 017,8	42,7	83,0	137,1	—	1 280,6	—	—	1945
3 633,2	132,61	813,8	131,9	90,8	189,9	—	1 226,4	—	—	1946
3 940,6	130,18	734,0	147,2	74,4	242,9	—	1 198,5	—	—	1947
4 167,9	135,86	935,0	64,5	51,6	256,6	—	1 307,7	—	401,9	1948
4 259,9	141,93	1 373,0	149,1	54,2	240,9	—	1 817,2	—	269,3	1949
4 239,6	145,75	1 512,1	305,5	58,6	242,4	—	2 118,6	—	176,0 ⁵	1950
4 419,5	135,78	1 269,2	384,0	51,3	153,0	—	1 857,5	—	—	1951
4 596,2	127,22	1 176,7	319,5	41,7	154,2	—	1 692,1	—	—	1952
4 783,6	125,40	1 373,9	203,8	99,8	127,7	—	1 805,2	—	—	1953
4 904,0	125,95	1 354,5	229,1	54,4	164,2	—	1 802,2	—	—	1954
5 056,8	124,67	1 397,2	303,2	30,3	142,9	—	1 873,6	—	—	1955
5 189,7	130,92	1 672,0	458,7	17,7	74,3	—	2 222,7	—	—	1956
5 467,2	129,80	1 788,4	283,8	17,6	106,4	—	2 196,2	—	—	1957
5 501,2	144,66	2 600,3	270,6	17,9	66,5	—	2 955,3	—	—	1958
5 705,3	145,23	2 610,3	264,9	17,8	36,4	—	2 929,4	—	—	1959
6 042,4	134,90	2 112,3	289,0	17,6	23,8	—	2 442,7	—	399,2 ⁶	1960
6 672,9	150,60	2 346,5	684,9	21,2	29,8	222,6 ⁷	3 198,4	1 035,0 ⁸	397,8	1961
7 358,9	144,23	2 034,2	326,4	21,7	23,6	187,6	2 593,5	1 035,0	399,4	1962
8 002,8	134,37	2 046,3	195,1	26,0	21,6	59,7	2 348,7	1 035,0	399,1	1963
8 638,6	128,27	2 059,2	283,1	24,5	27,0	32,2	2 426,0	1 035,0	483,3	1964
9 179,1	127,16	2 173,9	232,2	26,9	18,8	44,5	2 496,3	1 035,0	597,5	1965
9 566,5	121,48	1 997,2	287,5	19,8	15,8	37,8	2 358,1	1 035,0	587,0	1966
10 013,4	119,66	2 366,4	234,0	18,1	19,7	57,3	2 695,5	805,0	588,3	1967
10 577,5	109,54	3 006,2	250,0	18,6	28,8	46,9	3 350,5	—	476,6	1968
11 259,9	101,53	3 061,8	306,8	20,1	23,8	46,1	3 458,6	—	324,0	1969
11 784,7	98,56	3 562,5	517,8	20,9	25,3	62,3	4 188,8	—	428,3	1970
12 663,8	93,61	7 452,3 ⁹	801,7	21,5	12,1	132,3	8 419,9	—	483,1	1971
14 080,4	84,37	8 221,9	1 288,9	26,0	16,3	345,0	9 898,1	—	395,1 ¹⁰	1972
15 784,2	75,34	5 651,9	982,0	27,5	11,7	371,5	7 045,9 ¹¹	—	600,1 ¹²	1973
17 022,7	69,86	5 524,2	504,6	31,1	0,5	199,0	6 263,0 ¹¹	—	870,9 ¹²	1974

⁴ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁵ Moyenne de janvier à juillet.

⁶ Moyenne d'octobre à décembre.

⁷ Moyenne de fin juin à décembre.

⁸ Moyenne de fin mars à décembre.

⁹ Y compris les montants versés sur le compte de stérilisation.

¹⁰ Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits).

¹¹ Y compris les chèques en circulation.

¹² Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement du taux d'accroissement autorisé des crédits), ainsi que sur le compte de stérilisation de l'administration fédérale.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau III

Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises ²	Escompte					Total	Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Transactions en titres appartenant à la Banque
			Portefeuille suisse		Bons du Trésor ³	Obligations	Moyenne des jours à courir				
Effets suisses		Montant	Jours	En millions de francs							
En millions de francs											
1907	1 819,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	6,4	
1908	2 567,9	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	37,5	
1909	2 890,5	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	44,0	
1910	3 265,4	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	40,4	
1911	3 548,0	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	46,5	
1912	3 920,1	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	16,0	
1913	3 798,2	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	12,4	
1914	4 434,9	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	15,6	
1915	3 649,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	5,6	
1916	4 250,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	8,3	
1917	4 479,0	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	6,8	
1918	6 219,3	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	4,4	
1919	5 690,1	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	2,9	
1920	6 181,3	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	6,7	
1921	5 964,1	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	6,5	
1922	5 997,1	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	7,4	
1923	5 818,9	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	4,5	
1924	5 684,6	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	4,0	
1925	6 314,6	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	27,3	
1926	6 520,5	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	7,3	
1927	7 056,5	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	12,8	
1928	6 801,1	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	72,5	
1929	6 689,1	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	37,5	
1930	6 948,2	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	309,0	
1931	9 386,6	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	449,9	
1932	6 566,4	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	58,8	
1933	6 171,0	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	88,0	
1934	5 248,5	3 025,3	79,9	53	573,5	33,1	686,5	88,5	437,9	52,5	
1935	5 706,7	4 566,6	245,7	52	431,6	57,5	734,8	272,8	664,9	119,9	
1936	6 899,0	2 313,5	53,3	54	650,0	22,0	725,3	234,0	343,7	215,4	
1937	6 030,0	7 893,4	39,0	55	10,6	21,0	70,6	63,0	165,9	31,5	
1938	8 435,8	4 736,6	122,6	74	295,2	9,3	427,1	28,6	107,5	102,4	
1939	9 870,8	5 348,1	106,3	75	449,8	19,7	575,8	41,4	277,2	118,5	
1940	9 291,5	6 105,8	324,2	79	1 281,4	20,4	1 626,0	46,4	404,0	22,0	

¹ Depuis 1938, y compris l'or.

² De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes des correspondants étrangers est compris dans celui des comptes des correspondants en Suisse.

³ Jusqu'en 1930, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Comptes des correspondants en Suisse ⁴	Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque ⁵	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
<i>En millions de francs</i>										
1 143,2	64,5	5 019,5	—	367,0	5,5	—	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	131,0	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	—	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	286,5	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	—	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	360,9	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	—	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	399,4	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	—	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	454,8	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	—	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	483,3	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	—	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	323,5	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	—	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	276,5	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	—	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	254,0	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	—	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	266,3	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	—	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	381,2	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	—	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	420,6	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	—	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	477,2	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	—	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	371,8	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	—	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	293,9	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	—	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	358,4	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	—	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	459,2	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	—	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	433,0	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	—	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	430,4	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	—	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	488,9	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	—	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	593,3	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	—	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	589,0	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	—	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	549,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	—	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	628,6	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	—	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	584,1	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	—	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2 321,2	511,2	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	—	160,0	113 801,0	4 824,6	1933
2 292,0	467,0	39 524,8	2 151,1	11 038,7	790,2	—	136,0	104 803,8	4 013,8	1934
2 222,7	320,5	39 566,4	2 113,7	9 803,0	542,0	2 157,9	110,5	109 537,7	3 267,8	1935
2 150,5	296,6	41 231,0	1 990,9	11 230,1	609,4	2 627,7	104,0	118 067,9	3 066,7	1936
2 311,6	287,5	44 139,2	2 357,1	9 161,2	574,6	3 680,8	134,8	128 825,4	3 712,9	1937
2 298,6	272,5	41 076,5	2 492,3	9 636,8	496,5	3 589,6	138,4	113 198,6	3 563,9	1938
2 446,0	307,5	41 412,6	2 677,2	11 175,3	589,3	3 905,3	181,9	125 049,3	3 331,8	1939
2 496,4	283,9	34 238,1	3 764,3	16 059,7	674,5	5 179,8	161,4	141 568,3	2 130,3	1940

⁴ De 1907 à 1927, le mouvement des comptes des correspondants étrangers y est compris; dès 1928, celui des comptes des correspondants en Suisse seulement.

⁵ Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau III (suite)

Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises	Escompte						Avances sur nan-tissement	Trans-actions en titres appartenant à la Banque
			Portefeuille suisse							
			Effets suisses		Bons du Trésor ²	Obliga-tions	Total	Effets de la Caisse de prêts		
			Montant	Moyenne des jours à courir						
En millions de francs		Jours	En millions de francs							
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	24,0
1942	9 194,0	5 280,4	462,3	86	474,6	6,9	943,8	49,9	152,6	15,3
1943	9 683,4	1 936,9	459,2	85	663,2	3,9	1 126,3	16,4	134,0	4,4
1944	10 522,5	3 119,5	566,8	77	404,1	8,3	979,2	19,8	141,5	4,9
1945	12 005,6	6 734,2	408,3	74	977,8	10,7	1 396,8	65,7	276,1	7,0
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	17,4
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	11,5
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	5,0
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	16,1
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	5,9
1951	15 933,8	6 960,0	842,5	79	27,5	23,1	893,1	2,9	437,7	4,4
1952	16 645,0	9 518,0	1 264,9	85	8,1	12,5	1 285,5	1,6	448,6	4,7
1953	17 130,8	13 518,0	1 100,3	88	23,7	4,7	1 128,7	—	358,8	63,9
1954	18 230,1	17 961,2	817,7	86	2,0	14,7	834,4	—	474,9	22,3
1955	18 609,2	21 665,5	836,9	83	23,7	63,7	924,3	—	774,8	4,6
1956	23 143,6	22 895,8	922,1	81	36,5	124,7	1 083,3	—	847,6	27,7
1957	35 038,4	19 667,6	1 053,6	43 ³	0,3	63,2	1 117,1	—	559,9	0,6
1958	33 429,7	24 195,4	827,5	45 ⁴	0,3	6,7	834,5	—	217,0	23,4
1959	29 399,6	19 956,0	523,3	50 ⁴	—	9,8	533,1	—	202,9	19,3
1960	29 297,6	33 172,5	533,8	51 ⁴	0,5	9,5	543,8	—	331,0	7,7
1961	35 856,9	30 831,8	532,4	49 ⁴	—	13,9	546,3	—	366,8	10,3
1962	38 492,0	51 924,5	476,8	61 ⁴	49,5	36,2	562,5	—	412,6	45,2
1963	43 696,3	52 243,4	307,3	47 ⁴	68,6	39,1	415,0	—	534,6	585,0
1964	48 384,3	47 794,0	475,3	25 ⁴	158,3	73,8	707,4	—	644,0	20,9
1965	47 929,8	53 340,5	405,9	32 ⁴	264,5	80,2	750,6	—	582,5	29,8
1966	51 962,9	47 396,1	457,8	35 ⁴	220,2	130,7	808,7	—	918,8	91,3
1967	56 213,7	67 305,0	469,7	32 ⁴	100,0	111,4	681,1	—	759,6	16,7
1968	61 708,6	99 530,6	1 047,4	10 ⁴	187,7	49,2	1 284,3	—	926,4	1,9
1969	62 267,9	101 135,3	5 175,8	6 ⁴	334,5	109,9	5 620,2	—	2 697,2	10,4
1970	68 281,0	156 633,3	2 108,0	8 ⁴	314,0	72,7	2 494,7	—	2 359,6	37,8
1971	76 363,8	299 589,6	1 454,2	9 ⁴	140,0	16,9	1 611,1	—	912,9	145,2
1972	83 424,1	301 147,1	1 935,4	7 ⁴	280,0	18,2	2 233,6	—	1 073,3	10,8
1973	91 638,5	281 381,8	3 497,5	8 ⁴	784,0	42,4	4 323,9	—	2 719,2	—
1974	101 551,2	350 100,6	11 669,5	11 ⁴	1 824,5	102,5	13 596,5	—	5 496,2	205,6

¹ Depuis 1938, l'or est compris dans ce chiffre.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés dans le second semestre de 1957, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

⁴ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

Comptes des correspondants		Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
<i>en Suisse</i>	<i>à l'étranger⁵</i>										
2 748,6	—	322,3	32 947,5	3 986,0	17 767,6	653,2	9 933,9	205,5	138 483,8	1 791,6	1941
3 006,0	—	406,7	35 633,6	4 039,9	18 487,5	562,3	9 913,8	164,8	143 977,4	2 010,8	1942
3 233,4	—	386,4	34 775,5	4 075,5	23 190,7	425,1	9 855,9	167,6	150 645,4	1 877,5	1943
3 369,4	—	341,5	33 575,0	4 196,7	23 427,9	776,4	6 788,2	152,5	150 264,2	1 661,1	1944
3 884,4	—	372,3	37 791,6	4 334,4	26 930,4	1 182,0	3 590,8	188,1	169 458,1	1 827,8	1945
5 086,4	—	489,7	48 765,6	5 160,5	26 501,4	613,7	18 759,7	227,5	209 443,8	2 467,6	1946
6 034,0	—	586,0	56 150,8	6 128,5	28 357,7	512,5	32 066,0	292,0	250 367,6	3 232,0	1947
6 347,5	—	647,0	60 726,3	6 475,6	27 141,3	401,4	38 499,3	325,8	264 778,4	3 762,7	1948
5 878,7	—	555,6	55 864,0	5 990,3	28 040,8	379,9	38 824,8	310,0	257 165,5	3 320,3	1949
6 104,3	—	579,9	61 896,7	6 449,1	25 148,7	547,7	24 140,2	259,2	246 919,6	3 162,1	1950
6 585,2	—	670,0	75 414,9	7 023,5	28 867,5	357,6	36 881,3	245,0	296 821,6	3 685,1	1951
6 817,3	—	680,4	81 565,3	7 408,2	29 370,4	289,9	22 289,3	255,9	291 769,5	3 496,5	1952
6 980,9	—	518,0	86 311,5	7 431,8	29 820,7	962,0	19 639,7	238,6	300 436,6	3 394,6	1953
7 466,1	—	535,7	101 534,2	7 812,4	30 470,3	825,9	18 819,1	252,9	324 828,1	3 589,4	1954
7 992,6	—	488,8	120 290,7	8 446,0	32 726,7	778,6	15 930,9	289,2	359 430,7	3 873,8	1955
8 810,3	—	494,1	138 809,8	9 241,4	33 896,8	457,8	15 351,0	351,9	386 756,6	4 135,0	1956
9 381,3	—	523,3	157 939,4	9 907,1	37 889,1	402,4	26 041,6	434,8	483 891,1	4 794,2	1957
9 423,3	—	475,4	175 439,9	10 287,8	37 910,9	688,9	18 024,1	399,1	477 050,6	4 200,2	1958
9 962,6	1 447,0	462,0	244 499,6	10 945,2	37 738,9	1 018,8	6 718,9	366,3	524 253,8	5 191,1	1959
11 176,5	2 527,8	477,7	325 786,5	12 191,1	42 908,7	1 100,4	2 934,5	485,8	646 506,7	6 553,6	1960
12 575,5	25 986,0	622,2	384 805,1	13 453,2	47 980,5	1 607,2	2 936,4	463,3	769 982,6	8 051,5	1961
14 348,7	22 492,4	656,8	508 180,6	15 271,4	58 630,9	1 442,2	2 793,7	476,5	957 725,1	10 110,3	1962
15 746,1	3 920,0	819,2	600 883,0	16 889,5	62 531,7	2 632,4	2 038,6	455,7	1 065 988,4	9 652,0	1963
17 333,5	8 593,6	897,2	628 870,9	19 239,5	67 257,3	762,6	2 183,3	502,9	1 131 729,9	10 201,0	1964
18 429,8	5 440,6	985,5	782 609,1	20 364,0	71 030,0	860,0	2 780,1	485,3	1 331 109,9	10 366,6	1965
19 678,2	5 272,0	1 080,1	1 013 397,8	22 022,7	78 449,8	3 593,8	3 330,7	538,9	1 608 206,7	12 233,5	1966
20 524,4	9 149,9	1 280,8	1 318 449,1	23 829,9	82 948,8	3 414,3	3 903,3	561,6	1 963 035,5	13 575,0	1967
22 274,5	5 046,0	1 380,1	1 858 598,6	26 122,1	89 875,7	6 495,2	4 521,9	693,1	2 603 104,8	18 673,4	1968
23 794,1	5 664,9	1 494,9	2 810 359,2	29 823,1	98 197,8	6 604,2	3 862,2	805,4	3 617 523,9	21 677,0	1969
26 279,7	5 412,6	1 934,9	3 898 871,6	33 260,8	108 126,9	2 890,6	4 579,6	819,4	4 801 067,6	19 622,6	1970
28 793,1	5 418,5	2 250,5	4 326 316,8	36 937,5	112 743,1	4 593,6	4 137,4	1 152,2	5 827 827,3	15 565,2	1971
32 147,7	5 570,9	3 017,1	6 232 088,9	40 273,5	125 953,4	3 294,3	3 224,6	1 570,3	8 528 068,7	14 717,4	1972
35 797,0	3 038,6	3 256,0	7 673 381,2	44 479,4	141 619,8	6 280,1	3 438,8	1 627,8	10 238 582,9	—	1973
40 005,0	—	3 174,2	8 431 563,2	50 395,9	154 129,7	3 397,5	—	2 149,9	11 351 217,7	—	1974

⁵ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau IV

Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des titres appartenant à la Banque ²	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ³	Commissions ⁴	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt ⁵	Bénéfice brut
		Total	dont escompte		d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ¹									
<i>En 1000 francs</i>													
1907/08	1 563	1 979	1 977	—	—	—	117	496	738	69	20	473	4 509
1909	1 098	1 304	1 303	—	—	—	158	360	337	116	29	444	2 958
1910	1 270	2 502	2 490	—	—	—	247	481	1 084	69	5	1 415	4 243
1911	1 628	2 315	2 267	—	35	—	302	527	866	87	19	1 313	4 431
1912	1 117	3 430	3 233	—	183	—	568	479	396	125	22	705	5 432
1913	1 849	2 994	2 868	—	110	—	830	407	454	149	18	841	5 860
1914	1 208	5 292	4 472	427	371	—	1 046	527	487	192	19	426	8 345
1915	421	5 458	2 264	3 014	168	—	840	418	1 096	259	9	323	7 336
1916	2 470	5 874	939	4 872	51	—	920	382	1 520	321	12	288	11 211
1917	900	8 155	1 076	7 027	42	—	1 471	366	1 474	458	8	475	12 357
1918	1 120	10 660	4 813	5 734	103	—	2 106	520	1 553	695	140	25	16 769
1919	999	15 887	6 628	9 162	87	—	2 402	552	1 734	656	192	163	22 259
1920	3 996	11 696	7 149	4 343	191	—	1 956	446	4 164	619	189	187	22 879
1921	1 715	11 612	2 915	8 593	91	—	2 162	1 387	833	677	117	333	18 170
1922	4 640	4 492	848	3 575	55	—	2 070	747	1 288	752	130	497	13 622
1923	2 839	5 918	1 344	4 408	156	—	2 201	770	1 126	627	87	473	13 095
1924	909	3 606	3 246	175	175	—	3 323	609	1 617	525	137	867	9 859
1925	4 273	1 841	1 199	551	85	—	2 403	704	1 527	653	188	252	11 337
1926	4 927	2 419	1 177	1 169	68	—	2 064	543	1 098	539	249	267	11 572
1927	4 775	3 352	2 145	1 029	174	—	2 184	485	1 784	621	315	390	13 126
1928	5 222	4 240	2 970	995	271	—	2 821	475	496	578	393	468	13 757
1929	6 402	4 149	2 862	994	287	—	2 738	339	550	539	289	373	14 633
1930	7 646	1 658	972	422	258	—	1 675	1 359	468	727	287	778	13 042
1931	6 941	997	611	250	116	—	1 384	831	316	789	310	328	11 240
1932	4 660	517	300	91	89	16	1 375	2 240	197	662	340	310	9 681
1933	3 626	713	214	100	108	268	1 400	2 391	144	930	251	204	9 251
1934	3 529	1 338	256	606	117	338	1 926	1 203	119	698	234	217	8 830
1935	1 630	2 930	799	1 028	186	898	2 806	1 374	169	677	100	186	9 500
1936	1 562	3 304	237	1 830	111	1 106	2 165	1 270	145	736	170	219	9 133
1937	5 904	365	108	22	56	165	818	1 272	55	737	193	171	9 173
1938	10 429	523	259	159	23	67	571	2 445	46	673	95	181	14 601
1939	4 857	1 153	323	692	41	82	895	2 511	59	475	198	147	10 001
1940	3 454	2 676	872	1 580	54	81	1 668	3 087	75	546	146	132	11 520

¹ Jusqu'en 1930, escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.

² Non compris les amortissements.

³ Y compris intérêts des comptes de chèques postaux.

⁴ Y compris droits de garde et location de coffres-forts.

⁵ Intérêts à la Confédération compris jusqu'en 1936.

Frais d'administration	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision	Provision et pertes sur l'or ⁶	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				<i>sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles</i>	<i>sur titres et affaires courantes, moins rentrées</i>						
2 068	—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
1 399	—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
1 307	—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
1 355	—	225	68	91	87	30	2 575	258	1 000	1 317	1911
1 381	—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
1 426	—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
1 572	—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
1 498	—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
1 571	—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
1 844	—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
2 550	—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
3 577	—	454	1 878	5 046	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
3 749	—	2 253	367	3 426	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
3 715	2 500	1 000	146	1 233	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
3 885	—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
3 825 ⁶	1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
3 630	—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
3 708	—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
3 525	300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
3 597	800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
4 204 ⁷	262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
4 153	—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
3 873	—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
3 913	—	688	—	66	869	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
3 909	—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
3 532	—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933
3 390	170	123	—	27	÷ 133 ⁸	—	5 253	500	1 500	3 253	1934
3 455	200	173	—	13	406	—	5 253	500	1 500	3 253	1935
3 459	112	258	—	46	5	—	5 253	500	1 500	3 253	1936
3 443	—	450	—	27	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1937
3 689	117	1 802	—	37	3 703	—	5 253	500	1 500	2 533	1938
3 764	—	946	—	38	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1939
4 308	735	1 058	—	166	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1940

En 1000 francs

⁶ Y compris fr. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

⁷ Y compris fr. 635 000, provision pour risques non assurés.

⁸ Y compris les frais d'importation de numéraire de 1907/08 à 1915.

⁹ Réserves non utilisées pour pertes éventuelles sur affaires courantes

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau IV (suite)

Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises ¹	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des titres appartenant à la Banque	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ⁴	Commissions ⁵	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt	Bénéfice brut
		Total	dont escompte										
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ²	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
En 1000 francs													
1941	6 503	1 513	783	520	23	114	642	2 555	56	634	122	134	11 891
1942	9 294	1 210	853	138	19	108	484	2 183	48	669	146	133	13 901
1943	7 098	1 365	963	335	10	18	419	2 269	49	568	82	137	11 713
1944	8 424	1 241	959	198	14	17	426	2 198	50	674	136	131	13 018
1945	8 550	2 232	725	1 455	14	7	480	2 072	52	624	223	130	14 103
1946	16 725	859	628	89	37	14	868	1 377	93	1 154	138	142	21 072
1947	10 756	811	517	127	108	55	1 427	1 515	147	1 899	—	175	16 380
1948	7 168	2 134	1 827	44	163	95	1 498	1 736	176	2 345	95	150	15 002
1949	7 689	1 902	1 814	14	34	37	700	1 386	80	1 409	116	164	13 118
1950	10 470	1 623	1 567	11	16	25	552	1 350	81	1 223	151	171	15 279
1951	7 888	2 811	2 641	127	31	1	770	1 459	130	1 266	179	176	14 327
1952	8 232	3 934	3 537	328	53	5	736	1 303	117	934	139	191	15 204
1953	9 699	3 751	3 295	435	14	—	605	1 258	114	1 214	171	206	16 606
1954	10 689	2 705	2 192	489	19	—	622	1 356	126	971	102	223	16 348
1955	16 735	2 298	1 832	347	115	—	1 090	1 366	168	967	607	231	23 000
1956	19 215	2 648	1 975	464	206	—	1 149	1 550	182	864	571	234	25 945
1957	16 894	3 329	2 860	176	289	—	981	1 702	187	712	591	246	24 150
1958	15 293	3 005	2 920	9	71	—	417	1 408	147	679	518	251	21 216
1959	16 167	1 385	1 368	—	13	—	254	1 793	99	502	564	251	20 513
1960	19 970	1 354	1 318	—	33	—	463	2 192	111	465	840	262	25 133
1961	25 750	1 337	1 297	—	27	—	390	1 776	112	537	912	284	30 530
1962	25 863	1 483	1 374	5	101	—	465	2 497 ³	135	648	1 141	292	31 940
1963	25 889	1 541	1 396	58	83	—	505	8 416 ³	147	601	1 088	302	37 885
1964	24 898	2 033	1 753	85	191	—	936	12 367 ³	200	635	1 533	347	42 255
1965	29 785	2 270	1 959	74	233	—	731	20 208 ³	189	671	1 468	402	54 920
1966	35 216	3 127	2 533	70	518	—	1 160	26 964 ³	237	893	1 350	430	68 517
1967	31 650	4 235	3 596	77	557	—	1 141	28 789 ³	258	938	1 068	476	67 603
1968	58 458	3 727	3 476	56	191	—	897	7 573	230	806	880	505	72 066
1969	63 276	7 487	6 576	285	622	—	2 471	7 453	311	1 109	696	546	82 257
1970	90 186	6 443	5 817	243	378	—	1 897	7 274	464	1 194	281	622	107 117
1971	77 499	4 154	3 992	68	89	—	780	8 882	338	1 351	340	783	92 561
1972	119 358	3 768	3 384	277	102	—	602	1 192	250	2 053	696	890	127 029
1973	139 479	5 458	4 914	242	297	—	2 782	950	342	2 069	828	987	150 921
1974	128 389	28 600	26 276	1 379	942	—	6 121	2 020	889	2 387	421	1 237	167 590

¹ Y compris le produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger.

² Depuis 1948, escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ Y compris les bons du Trésor étrangers en francs suisses.

⁴ Jusqu'en 1949, y compris intérêts des comptes de chèques postaux.

⁵ Y compris droits de garde et location de coffres-forts.

Frais d'administration ⁶	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais et provision pour opérations d'open-market	Frais et provision pour la confection de billets de banque	Provision et frais de stérilisation	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
					<i>sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles</i>	<i>sur titres et affaires courantes, moins rentrées</i>						
3 774	1 147	—	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941
4 238	188	—	2 500	—	562	—	1 000	5 413	500	1 500	3 413	1942
4 370	323	—	1 535	—	72	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1943
5 273	300	—	1 500	—	532	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1944
4 836	239	—	2 300	—	715	—	600	5 413	500	1 500	3 413	1945
5 293	—	—	5 000	4 140	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 563	480	—	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 056	—	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 210	—	—	—	451	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 331	—	—	500	1 501	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950
7 409	—	—	—	799	347	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1951
7 492	250	—	1 500	—	190	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1952
7 976	250	—	1 500	—	608	—	500	5 772	500	1 500	3 772	1953
7 786	—	—	2 500	—	290	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1954
8 501	—	—	6 000	—	727	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1955
11 138	300	—	5 000	—	2 035	—	1 200	6 272	1 000	1 500	3 772	1956
10 088	300	—	5 000	—	990	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1957
9 871	—	—	3 000	—	2 073	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1958
8 959	—	—	3 000	—	2 282	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1959
8 883	400	—	3 000	4 087	1 741	—	750	6 272	1 000	1 500	3 772	1960
9 432	—	—	6 000	5 362	1 893	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1961
10 366	400	—	6 000	4 358	2 973	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1962
11 603	200	—	10 000	5 812	2 427	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1963
13 172	400	—	10 000	7 914	2 926	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1964
12 788	—	6 000	10 000	12 964	4 325	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1965
14 565	—	16 460	7 020	16 513	5 116	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1966
15 700	—	4 984	6 489	29 008	2 579	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1967
17 818	234	5 000	10 101	22 674	7 396	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1968
19 311	—	3 000	12 554	13 563	24 986	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1969
28 268	1 000	5 000	23 360	30 250	9 396	—	3 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1970
26 685	—	—	16 711	35 285	3 364	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1971
32 149	2 467	27 000	17 601	10 593	26 703	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1972
31 389	—	20 000	31 559	37 658	19 799	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1973
53 677	2 915	—	33 743	30 949	35 790	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1974

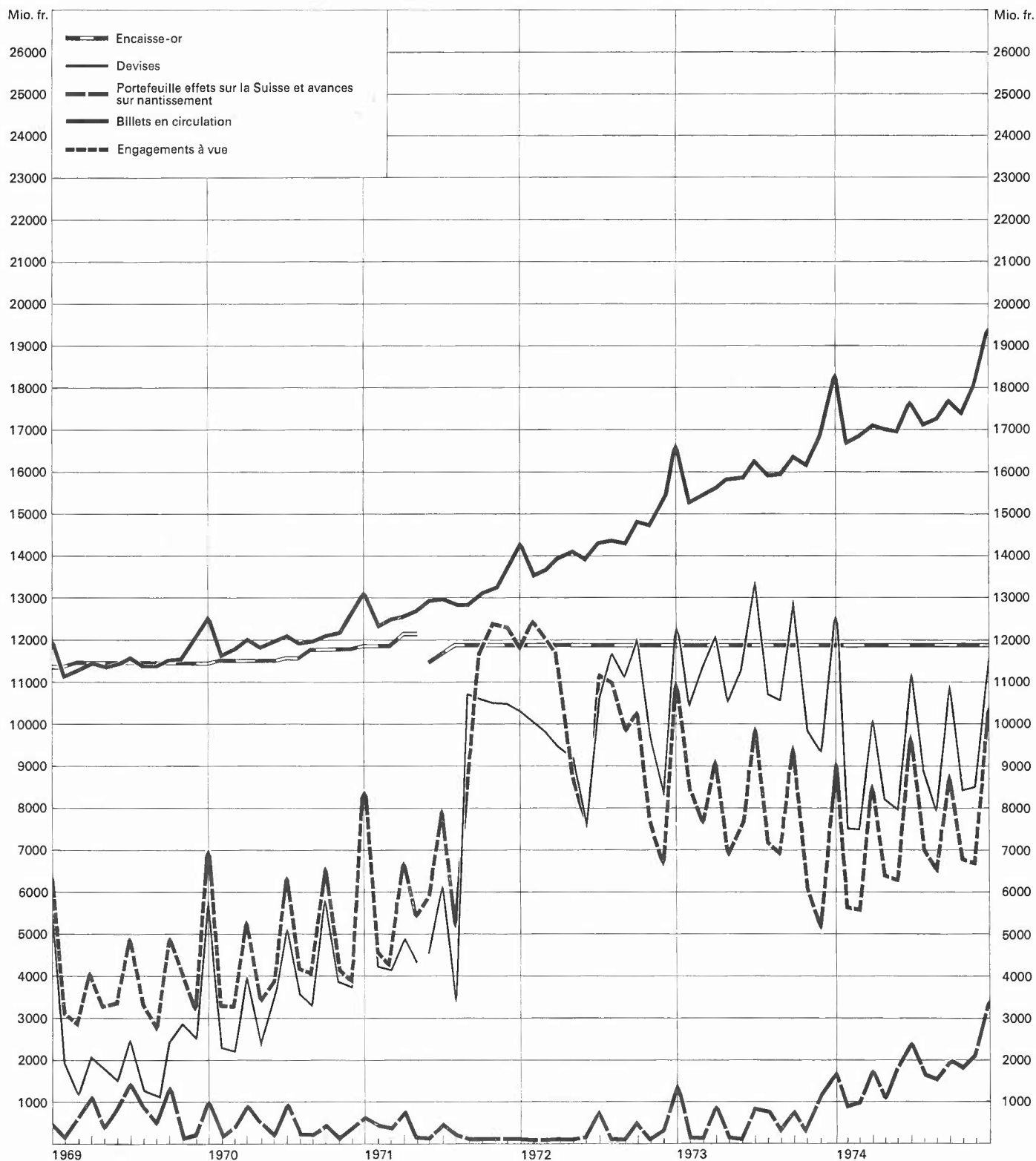
En 1000 francs

⁶ Y compris la provision pour risques non assurés.

Banque nationale suisse 1969 à 1974

Annexe n° 5

Situation en fin de mois



Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture

Annexe n° 6

Date de la modification		Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification		Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
		%	Durée jours	%	Durée jours			%	Durée jours	%	Durée jours
1907	20 juin	4½	56	5	56	1919	21 août	5	595	—	—
	15 août	5	84	5½	84	1921	7 avril	4½	126	5½	126
	7 novembre	5½	70	6	70		11 août	4	203	5	203
1908	16 janvier	5	7	5½	7	1922	2 mars	3½	168	4½	168
	23 janvier	4½	28	5	28		17 août	3	331	4	331
	20 février	4	28	4½	28	1923	14 juillet	4	831	5	831
	19 mars	3½	322	4	441	1925	22 octobre	3½	1 624	4½	1 624
1909	4 février	3	252	—	—	1930	3 avril	3	98	4	98
	3 juin	—	—	3½	133		10 juillet	2½	196	3½	196
	14 octobre	3½	28	4	28	1931	22 janvier	2	1 562	3	748
	11 novembre	4	56	4½	56	1933	8 février	—	—	2½	814
1910	6 janvier	3½	49	4	210	1935	3 mai	2½	495	3½	495
	24 février	3	161	—	—	1936	9 septembre	2	78	3	78
	4 août	3½	49	4½	84		26 novembre	1½	7 475	2½	7 475
	22 septembre	4	35	—	—	1957	15 mai ¹	2½	652	3½	652
	27 octobre	4½	70	5	70	1959	26 février ²	2	1 955	3	1 955
1911	5 janvier	4	42	4½	42	1964	3 juillet ³	2½	732	3½	732
	16 février	3½	224	4	224	1966	6 juillet ⁴	3½	369	4	369
	28 septembre	4	350	4½	350	1967	10 juillet ⁴	3	798	3¼	798
1912	12 septembre	4½	77	5	77	1969	15 septembre ⁵	3¼	1 225	4¼	1 225
	28 novembre	5	259	5½	259	1973	22 janvier ⁶	4½	364	5¼	364
1913	14 août	4½	161	5	161	1974	21 janvier ⁶	5½	345 ⁷	6	345 ⁷
1914	22 janvier	4	28	4½	189						
	19 février	3½	161	—	—						
	30 juillet	4½	1	5½	1						
	31 juillet	5½	3	6	3						
	3 août	6	38	7	38						
	10 septembre	5	113	6	14						
	24 septembre	—	—	5½	99						
1915	1 ^{er} janvier	4½	1 371	5	1 280						
1918	4 juillet	—	—	5½	91						
	3 octobre	5½	322	6	917						

¹ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¼% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2% du 25 juillet 1957 au 25 février 1959; autres stocks obligatoires 2% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957.

² Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¼% du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964; autres stocks obligatoires 2½% du 26 février au 31 mai 1959.

³ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¼% du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965; autres stocks obligatoires 2% du 3 au 5 juillet 1964.

⁴ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¼% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3¼% du 1^{er} octobre 1966 au 31 mars 1968, 3% à partir du 1^{er} avril 1968; autres stocks obligatoires 3% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3½% depuis le 1^{er} octobre 1966.

⁵ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3¼% du 1^{er} octobre 1966 au 31 mars 1968, 3% du 1^{er} avril 1968 au 10 novembre 1969, 3¼% du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3½% du 25 janvier 1972 au 29 février 1972, 3¼% à partir du 1^{er} mars 1972; autres stocks obligatoires 3½% du 1^{er} octobre 1966 au 10 novembre 1969, 4% du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3¼% du 25 janvier 1972 au 29 février 1972, 3½% à partir du 1^{er} mars 1972.

⁶ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3¼% du 1^{er} mars 1972 au 1^{er} janvier 1974, 3¼% du 2 janvier 1974 au 15 avril 1974, 4% à partir du 16 avril 1974; autres stocks obligatoires 3½% du 1^{er} mars 1972 au 1^{er} janvier 1974, 4% du 2 janvier 1974 au 15 avril 1974, 4½% à partir du 16 avril 1974.

⁷ Jusqu'au 31 décembre 1974.

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque

au 1^{er} janvier 1975

Annexe n° 7

Présidence de l'Assemblée générale (période administrative 1971–1975)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président

P. Jäggi, D^r en droit et D^r h. c., professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président

Conseil de banque (période administrative 1971–1975)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président

P. Jäggi, D^r en droit et D^r h. c., professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président

* G. André, président du conseil d'administration de la maison André et Cie, Société Anonyme, Corsy-La Conversion

* L. Bühler, directeur de la Banque Cantonale de Thurgovie, Weinfelden

W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum/Horw

* A. Edelmann, D^r en droit, directeur de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, Saint-Gall

* M. E. Eisenring, D^r en droit, président du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Rüschtikon

* R. Etter, conseiller national, président de l'Union suisse des arts et métiers, Aarwangen

A. FÜRER, D^r en droit et D^r ès sc. pol., directeur général de la Nestlé Alimentana S.A., Chardonne

P. Gaibrois, administrateur-délégué de Tornos S.A., fabrique de machines Moutier, Moutier

R. Givel, D^r ès sc. écon., directeur de la Banque Vaudoise de Crédit, Lausanne

* C. Grosjean, conseiller aux Etats et président du Conseil d'Etat, chef des départements de police et des travaux publics du canton de Neuchâtel, Auvemier

* J. E. Haefely, D^r ès sc. pol., vice-président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Emile Haefely & Cie S.A., Binningen

E. Hatt, D^r ès sc. écon., vice-président du conseil d'administration de la Société Anonyme Heinr. Hatt-Haller, entreprise de génie civil, Zurich

L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive

W. Jucker, D^r en droit, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Bremgarten près de Berne

R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne

E. Kronauer, ing., président du conseil d'administration de la Société Anonyme des Ateliers de Sécheron, Genève

R. Lardelli, président de l'Union du commerce et de l'industrie des Grisons, Coire

E. Leemann, D^r ès sc. écon., directeur principal de la Banque Centrale Coopérative Société Anonyme, Bâle

R. Meier, D^r h. c., président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Eglisau

* J. Michaud, ing. agr., président de «Provins» Fédération des Caves de producteurs de vins du Valais, président de la Fédération économique du Valais (Chambre valaisanne de commerce), Sion

* F. Moser, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Berne, Stettlen

* F. Muheim, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Altdorf

* K. Obrecht, D^r en droit, avocat et notaire, président du conseil d'administration de la Société Générale de l'Horlogerie Suisse S.A. (Asuag), Küttigkofen

L. von Planta, D^r en droit et D^r h. c., président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY SA, Bâle

A. Richner, vice-président du conseil d'administration de l'Usine électrique argovienne (AEW), Oftringen

* W. Rohner, D^r ès sc. écon., ancien conseiller aux Etats, Altstätten

A. Schaefer, D^r en droit, président du conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses, Zollikon

F. Schaller, D^r ès sc. écon. et D^r ès sc. pol., professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges

E. Scherz, président d'honneur de la Société suisse des hôteliers, Gstaad

F. W. Schulthess, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich

* H. R. Schwarzenbach, D^r en droit, de la maison Robt. Schwarzenbach & Co., Horgen

* A. Stefani, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Gornico

G. Sulzer, ing., président du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société Anonyme, Winterthur

H. Tschumi, D^r en méd. vét., conseiller national et conseiller d'Etat, directeur de l'économie publique du canton de Berne, Interlaken

* R. Vischer, D^r en droit, de la maison Simonius, Vischer & Co., Inhaber Vischer & Cie., Bâle

A. Waeber, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel

E. Wüthrich, conseiller national, ancien président de l'Union syndicale suisse, Berne

E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle

Comité de banque (période administrative 1971–1975)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président de par ses fonctions

P. Jäggi, D^r en droit et D^r h. c., professeur à l'Université de Fribourg, Fribourg, vice-président de par ses fonctions

W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum/Horw

L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive

R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne

R. Meier, D^r h. c., président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Eglisau

K. Obrecht, D^r en droit, avocat et notaire, président du conseil d'administration de la Société Générale de l'Horlogerie Suisse S.A. (Asuag), Küttigkofen

W. Rohner, D^r ès sc. écon., ancien conseiller aux Etats, Altstätten

E. Wüthrich, conseiller national, ancien président de l'Union syndicale suisse, Berne

E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle

Commission de contrôle (période administrative 1974/1975)*Membres*

J. Iten, directeur de la Banque cantonale de Zoug, Zoug, président

A. Cornaz, membre du conseil d'administration de la Caisse d'Epargne et de Crédit, Lausanne

W. Staub, directeur de la Banque de Gossau, Gossau

Suppléants

S. Lutz, directeur de la Banque cantonale d'Appenzell-Rhodes-Extérieures, Hérisau

M. Meier-Milt, directeur de la Banque Hypothécaire de Bâle-Campagne, Bottmingen

G. Grenier, directeur de la Caisse d'Epargne de la République et Canton de Genève, Genève

Comités locaux (période administrative 1971–1975)*Aarau*

K. Oehler, membre du conseil d'administration de la maison Oehler Aarau S.A., Aarau, président

O. Seiler, D^r ès sc. pol., directeur commercial des Câbleries de Brougg S.A., Brougg, vice-président

P. H. Kern, administrateur-délégué et président de la direction de la maison Kern & Cie, S.A., Aarau

Bâle

H. Hatt, président du conseil d'administration et directeur général de la maison Danzas S.A., Bâle, président

H. Gürtler-Meyer, D^r en droit, administrateur-délégué de la Brasserie Ziegelhof S.A., Seltisberg, vice-président

Th. Müller-Kriegel, ing., président du conseil d'administration de la maison Kriegel & Schaffner S.A., Bâle

Berne

P. Gerber, ing. agr., administrateur de l'asile de Frienisberg, président de l'Union suisse des paysans, Frienisberg, président

B. Leimgruber, directeur de la maison Lamelcolor S.A., Estavayer-le-Lac, vice-président

M. Frölicher, D^r en droit et avocat, directeur de la maison Wander S.A., président de l'Association du commerce et de l'industrie de la ville de Berne, Ursellen près de Konolfingen

Genève

E. Bordier, D^r en droit, de la maison Bordier & Co., Genève, président

Ch. Aubert, D^r en droit, directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, Petit-Lancy, vice-président

J. Pfau, directeur général des Ateliers des Charmilles S.A., Collonge-Bellerive

Lausanne

A. Langer, membre du conseil d'administration des Aliments Lacta S.A., Gland, président

R. Morandi, administrateur-délégué de la maison Morandi frères, société anonyme, Payerne, vice-président

F. Carruzzo, conseiller national, président de la Municipalité de Sion, Sion

Lucerne

J. Hug, D^r ès sc. pol., président du conseil d'administration de la Fabrique de Zwieback et de Biscuits Hug S.A. Malters, Lucerne, président

W. Dubach, D^r en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Brasserie Eichhof, Lucerne, vice-président

F. Stöckli, ing. agr., directeur de l'UFAG, Sursee

Lugano

L. Antonini, directeur de la maison Michele Antonini & Co., président de la Chambre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du canton du Tessin, Bellinzone, président

D. Poggioli, D^r ès sc. comm., bureau fiduciaire, Lugano, vice-président

P. Melera, directeur de la maison Saceba S.A., Castel S. Pietro

Neuchâtel

A. Grisel, directeur général de la Société des fabriques de spiraux réunies, La Chaux-de-Fonds, président

P. Kiefer, membre du conseil d'administration de Chocolat Suchard Société anonyme, administrateur-délégué de la Centrale suisse Interfood S.A., Colombier, vice-président

E. Haas, directeur général de la «Neuchâteloise» compagnie suisse d'assurances générales, Saint-Blaise

Saint-Gall

R. Perret, D^r en droit, président du conseil d'administration et directeur de la fabrique de Conserve Roco Rorschach, Horn, président

Th. Ruff, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison J. Huber & Cie S.A. Saint-Gall, Niederteufen, vice-président

V. Widmer, président du conseil d'administration de la maison Union S.A., Saint-Gall

Zurich

E. Jaggi, D^r ès sc. techn., professeur, président de la direction de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale (VOLG), Winterthour, président

L. Granzio, D^r ès sc. pol., président du conseil d'administration et directeur commercial des Filatures Aegeri, Zoug, vice-président

W. Baumann, de la maison Baumann & Co., fabrique de stores à rouleau et à lamelles, Horgen

Direction générale

F. Leutwiler, D^r ès sc. écon., Zurich (président); A. Hay, avocat, Berne (vice-président); L. Schürmann, D^r en droit, Zurich

Départements

1er département à Zurich

Chef du département: F. Leutwiler, D^r ès sc. écon., président de la Direction générale

Suppléants du chef du département: P. Ehrsam, D^r en droit, directeur, J. Lademann, D^r ès sc. écon., directeur

Directeur de division: H. R. Läng, D^r ès sc. pol.

Juriste-conseil: P. C. Gutzwiller, D^r en droit

Sous-directeurs: E. Brunner, réviseur en chef, D. Kaeser, M. Thomann

Chefs de division: J. Bertschi, J. Bonorand, D^r ès sc. pol., A. Frings, D^r ès sc. écon.

Fondés de pouvoirs: R.-M. Chappuis, A. Föllmi, D^r ès sc. pol., R. Schibli, K. Stämpfli

Mandataires commerciaux: A. Galli, Mlle A.-E. Heeb, W. Hegnauer, P. Klauser, D^r en droit, W. Küng, L. Lukacsy, K. Martin, K. Schiltknecht, D^r ès sc. écon., Mme E. Schürch, Mme H. Stahel, R. Stutz, M. Unteregger, D^r ès sc. écon.

2e département à Berne

Chef du département: A. Hay, avocat, vice-président de la Direction générale

Suppléant du chef du département: M. de Rivaz, D^r en droit, directeur

Directeurs de division:

J. Ammann, D^r ès sc. pol., W. Bretscher

Caissier principal de la Banque: R. Aebersold

Sous-directeurs: H. Baumgartner, H. Hulliger, M. Isenschmid, R. Raschle, Ch. Schweingruber

Fondés de pouvoirs: R. Bourqui, H.-P. Dosch, Mlle S. Grandjean, W. Gutmann, R. Kuhn, A. Lerch, B. Siegrist, H. Spahni, W. Wey, V. Zumwald

Mandataires commerciaux: D. Ambühl, E. Berthoud, Mlle L. Dubied, E. Maibach, Mlle M. Merkli, J.-P. Michellod, W. Streuli

3e département à Zurich

Chef du département: L. Schürmann, D^r en droit, membre de la Direction générale

Suppléant du chef du département: P. Flückiger, D^r ès sc. pol., directeur

Directeur adjoint: H. Stahel

Sous-directeurs: A. Kunz, W. Obi, H. Schmid, R. Würmli

Chefs de division: W. Bächtold, E. Guyer, H. W. Preisig

Fondés de pouvoirs: G. Allenbach, E. Altorfer, Th. Benz, W. Blumer, W. Bolliger, W. Brunner, A. Grolimund, J. Knecht, H. Siegfried, E. Studhalter, M. Wichser, W. Wunderli, E. Zangger

Mandataires commerciaux: E. Ammann, E. Frei, W. Frischknecht, K. Furrer, O. Hofmann, F. Oberholzer, R. Perret, Mlle E. Rellstab, A. Schärer, F. Steinmann, M. Stutzmann, A. Wartmann, G. Weber, H. Wenziker

Secrétariat général à Zurich et à Berne

Secrétaire général: H. Meyer, D^r ès sc. écon., directeur de division, Zurich

Suppléant du secrétaire général: S. Delémont, Berne

Chef de division: G. Jaquemets, D^r ès sc. écon., Zurich

Succursales

Aarau

Directeur: R. Winteler
Suppléant du directeur: F. Merz
Fondés de pouvoirs: A. Walz, A. Widmer
Mandataire commercial: A. Rösli

Bâle

Directeur: A. Bertschinger
Suppléant du directeur: K. Schär
Fondés de pouvoirs: E. Hess, M. Loehler
Mandataires commerciaux: H. Grüninger,
M. Joho, J. Strub

Genève

Directeur: J. Terrier
Suppléant du directeur: C. Gaggini
Fondés de pouvoirs: E. Bänninger, J.-P. Borel, J. Rossi
Mandataires commerciaux: D. Allamand, P. Beck,
P. Christinaz

Lausanne

Directeur: W. Schreyer
Suppléant du directeur: A. Weiss
Fondés de pouvoirs: A. Delacrétaz, G. Mounoud,
F. Verdon
Mandataires commerciaux: Ch. Goy, R. Kellenberger,
J.-P. Rod, N. Zanini

Lucerne

Directeur: H. Aepli, Dr ès sc. pol.
Suppléant du directeur: J. Burri
Fondés de pouvoirs: K. Camenzind, J. Huber,
W. Imboden, J. Immoos
Mandataire commercial: W. Kreyenbühl

Lugano

Directeur: P. Cioccarì, Dr ès lettres
Suppléant du directeur: B. Rüttsch
Fondé de pouvoirs: A. Balmelli
Mandataires commerciaux: E. Gianinazzi, F. Poretti,
A. Sassi

Neuchâtel

Directeur: R. Hügli
Suppléant du directeur: Ch. Girod
Fondés de pouvoirs: A. Tribolet, J.-P. Veluzat

Saint-Gall

Directeur: R. Sutter
Suppléant du directeur: E. Schöbi
Fondés de pouvoirs: A. Geiger, H. P. Menet
Mandataires commerciaux: A. Keller, W. Stieger

Agences propres

Bienna

(rattachée au siège de Berne)

Chef de l'agence: J. Messmer, sous-directeur
Fondé de pouvoirs: P. Bürgi
Mandataire commercial: R. Januth

La Chaux-de-Fonds

(rattachée à la succursale de Neuchâtel)

Chef de l'agence: F. von Arx
Fondés de pouvoirs: J. Henny, J. Jolidon
Mandataire commercial: P. Benguerel

Winterthour

(rattachée au siège de Zurich)

Chef de l'agence: E. Maurer, sous-directeur
Fondé de pouvoirs: E. Willi
Mandataire commercial: K. Rietmann